

2015

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

EAU ET ASSAINISSEMENT



ÉDITO



L'année 2015 aura été marquée par des évènements climatiques d'une violence et d'une rareté peu communes. Cinq épisodes pluvieux exceptionnels ont ainsi touché notre territoire et marqueront durablement les mémoires. Paradoxalement le manque de précipitations à la fin du printemps et au début de l'été a contraint les autorités à mettre en place des mesures de restriction pour l'usage de l'eau.

Dans ce contexte, les équipes chargées de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement se sont fortement mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux, sanitaires et humains.

Les ouvrages de traitement des eaux usées ont fait l'objet d'une attention particulière permettant d'atteindre d'excellentes performances épuratoires. Les réseaux, fortement sollicités par les précipitations, ont été inspectés et nettoyés très rapidement pour garantir un fonctionnement optimal.

Le fonctionnement des ouvrages de production et de stockage de l'eau potable ainsi que des réseaux de distribution a été adapté en permanence pendant la période de sécheresse afin que chacune et chacun puisse continuer à bénéficier d'une eau de qualité.

Dans un contexte financier toujours plus contraint, nous veillons à garantir l'accès de tous à une eau potable de qualité et à maîtriser l'impact de nos rejets sur le milieu naturel dans des conditions économiques soutenables. Dans ce contexte, le renouvellement et la modernisation des ouvrages qui constituent le patrimoine de l'eau potable et de l'assainissement sont une priorité.

Leur performance, leur disponibilité et leur résilience sont déterminantes pour accompagner le développement de notre territoire.

JEAN-MAURICE VENTURINI

**vice-président en charge de l'eau
et de l'assainissement**



**Le service des eaux vous accueille désormais,
298 rue de Chantabord – ZI de Bissy à Chambéry**

SOMMAIRE

01.

UNE ORGANISATION AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

COMPÉTENCES EAU ASSAINISSEMENT	P. 00
MODE DE GESTION	P. 00
UNE ORGANISATION RENOUVELEE	P. 00
CERTIFICATION QUALITE ISO 9001	P. 00
INDICATEURS DE PERFORMANCE	P. 00
UNE CARTOGRAPHIE DYNAMIQUE	P. 00
CHIFFRES CLÉS ET FAITS MARQUANTS	P. 00

02.

QUALITÉ DE SERVICE

RELATIONS ABONNÉS	P. 00
DES EQUIPES OPERATIONNELLES 24H/24H	P. 00
DES SERVICES DÉMATÉRIALISÉS	P. 00
AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU	P. 00
ENQUÊTES DE SATISFACTION	P. 00
LES ACTIONS PÉDAGOGIQUES	P. 00
LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	P. 00

03.

EAU POTABLE - INDICATEURS TECHNIQUES ET PATRIMOINE

PROTECTION SANITAIRE - RESSOURCES	P. 00
LA PRODUCTION D'EAU POTABLE	P. 00
LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	P. 00
DES ÉQUIPES TECHNIQUES MOBILISÉES AU SERVICE DES USAGERS	P. 00

04.

ASSAINISSEMENT - INDICATEURS TECHNIQUES ET PATRIMOINE

LA COLLECTE DES EAUX USÉES	P. 00
LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES	P. 00
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	P. 00

05.

LES INDICATEURS FINANCIERS

PRIX DE L'EAU	P. 00
AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	P. 00

01.

UNE ORGANISATION
AU SERVICE DE LA
PERFORMANCE

PRÉSENTATION DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT ET FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

DES COMPÉTENCES AU SERVICE DE TOUS LES HABITANTS DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE

Les services de la communauté d'agglomération Chambéry métropole chargés de l'eau et de l'assainissement assurent leur mission d'exploitant pour le compte de tous les habitants des communes de Chambéry métropole, la production et la distribution de l'eau potable ainsi que la collecte et la dépollution des eaux usées.

Les missions suivantes sont également assurées :

LES COMMUNES EXTÉRIEURES

Par convention avec Chambéry métropole, deux communes extérieures ont également confié l'exploitation de leurs équipements et réseaux : Le Bourget-du-Lac et Voglans.

Chambéry métropole vend également de l'eau aux communes suivantes, extérieures à son périmètre : Montmélian, Saint-Jean-de-la-Porte, Chignin, Myans, Les Marches, Francin, Le Bourget-du-Lac et Voglans.

CONTRÔLE ASSAINISSEMENT AUTONOME

La création d'un service spécialisé est effective depuis décembre 2005. Les charges et les produits de ce service sont identifiés dans le budget de l'assainissement, par une antenne budgétaire spécifique.

ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT DES POTEAUX INCENDIE

Issue de la création de la communauté d'agglomération, cette fonction est prise en charge financièrement par le budget général de Chambéry métropole.

EAUX PLUVIALES

Également consécutive à la transformation en communauté d'agglomération, la compétence partielle en matière d'eaux pluviales relève financièrement du budget général de Chambéry métropole qui bénéficie du transfert de charge financière par les communes.

MODE DE GESTION

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le service des eaux fonctionne sous forme de régies avec autonomie financière : une régie pour l'eau potable, une régie pour l'assainissement.

Le président de Chambéry métropole est l'ordonnateur de ces régies qui ont un patrimoine individualisé, affecté par la communauté d'agglomération ou les communes de la communauté d'agglomération.

Un Conseil d'exploitation commun à ces deux régies, composé des représentants de chacune des communes membres et de trois membres extérieurs, discute régulièrement des orientations et objectifs suivis pour l'activité de l'eau et de l'assainissement : programme travaux, point budgétaire, projets des décisions importantes avant délibération du Bureau ou du Conseil communautaire, informations. Ce Conseil d'exploitation est présidé par

le Vice-président de Chambéry métropole, chargé de l'eau et de l'assainissement. **Au cours de l'année 2015, le Conseil d'exploitation s'est réuni 6 fois.**

La Commission Consultative des Services Publics Locaux thématique eaux (CCSPL)

Elle s'est réunie le 24 juin 2015 pour émettre un avis sur le rapport d'activités 2014 et le 15 décembre 2015 pour les tarifs 2016.

UNE ORGANISATION RENOUVELÉE

LE FONCTIONNEMENT INTERNE

Un projet de nouvelle organisation de la direction des eaux a été conduit en 2015. La synthèse du diagnostic aura permis d'identifier les axes du projet de service qui s'inscrit dans la dynamique de l'agglomération et se décline en objectifs opérationnels et en principes fondamentaux de management et d'organisation :

Les objectifs opérationnels

- renforcer la fonction de pilotage et de contrôle de performance,
- renforcer les services aux abonnés,
- renforcer les métiers de l'exploitation,
- développer le métier de gestionnaire de patrimoine,
- préserver, développer la capacité d'anticipation et d'innovation,
- accompagner les réflexions sur le schéma de mutualisation,
- renforcer l'animation sécurité prévention,
- maîtriser le prix de l'eau et la santé financière des régies.

Les principes de management et d'organisation

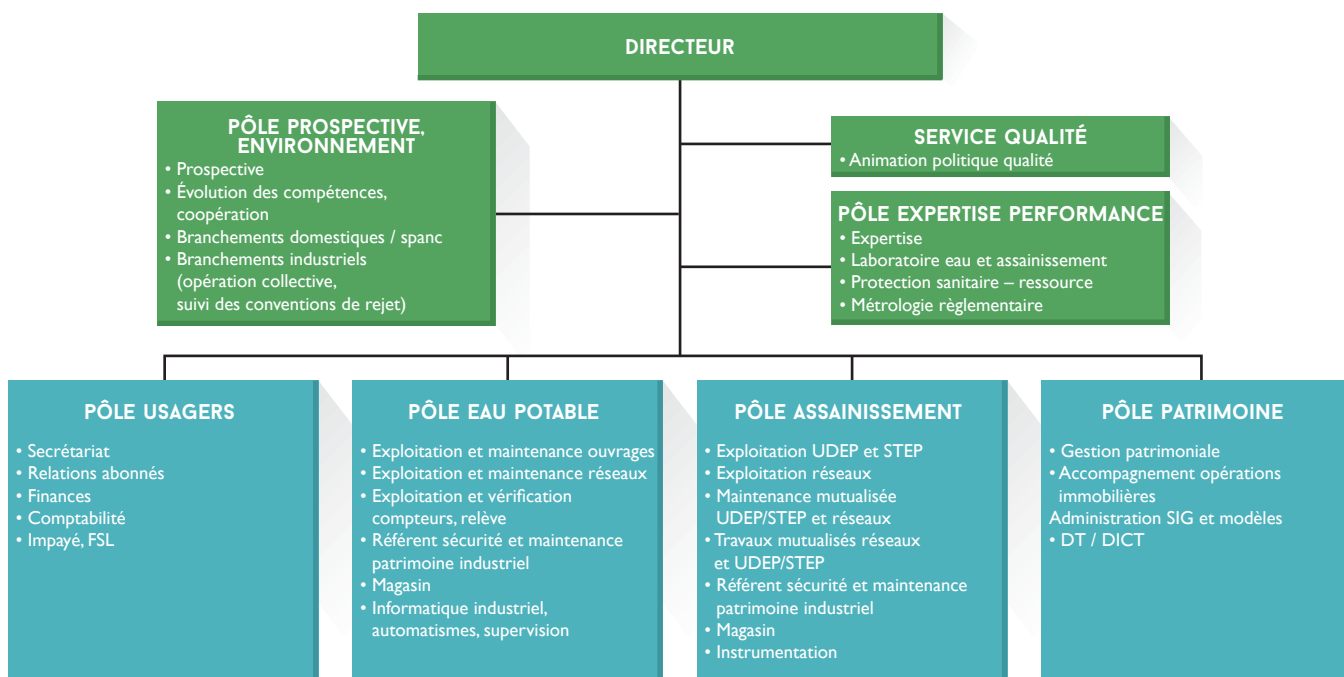
- rapprocher la direction des équipes,
- s'appuyer sur les compétences et savoir-faire,
- chercher des synergies, renforcer la cohérence de nos actions en pensant l'action par système global,
- définir une organisation réactive, résiliente support à une démarche d'amélioration permanente.

Pour répondre à ces objectifs, l'organisation de la direction des eaux est désormais structurée autour de quatre pôles métiers :

- Le pôle usagers, chargé principalement de la gestion des dossiers abonnés (abonnements, facturation, demandes d'informations, réclamations), ainsi que de la gestion des aides sociales sur l'eau et de la recherche d'impayés.
- Le pôle assainissement, chargé de l'exploitation et de la maintenance de l'ensemble du système d'assainissement constitué principalement des réseaux de collecte, de l'usine de dépollution (UDEP) et des stations d'épuration.
- Le pôle eau potable, chargé notamment de l'exploitation et de la maintenance de l'ensemble du système d'eau potable constitué principalement des ouvrages de production et des réseaux de distribution.
- Le pôle patrimoine, qui conduit les études techniques relatives au renouvellement, à la modernisation, à la restructuration du patrimoine des régies.

La fonction de pilotage, sous l'autorité du vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement, s'articule autour du directeur des régies et se compose :

- du pôle expertise – performance, référent en matière de pilotage des performances réglementaires dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. A la demande des pôles d'exploitation ou de la direction, il porte des dossiers d'expertise présentant des enjeux ou une complexité particulière.
- du pôle prospective – environnement qui conduit les missions de prospective, d'évolution des compétences et de coopération ainsi que le contrôle des branchements domestiques et industriels.
- du service qualité, animateur et référent de la démarche qualité.



01.

UNE ORGANISATION AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

Le service des eaux de Chambéry métropole s'appuie par ailleurs sur les directions fonctionnelles suivantes avec lesquelles il établit des conventions précisant le rôle et les missions de chacun et s'appuyant sur des dossiers ou projets identifiés :

Direction des Ressources Humaines

- l'organisation des recrutements, de l'accueil et des formations des agents ainsi que la gestion des carrières,
- la prévention des risques professionnels et la gestion des accidents du travail.

Direction des systèmes d'information

- la gestion du parc informatique bureautique et l'administration des applications utilisées,
- la protection et la sauvegarde des données.

Direction de la commande publique et des assurances

- l'organisation et l'exécution des marchés publics,
- la gestion des sinistres.

Direction mutualisée de la communication

- la mise en œuvre des actions programmées au travers de différents outils (site internet, intranet, organisation d'évènements particuliers).

Direction de l'administration générale et de la démocratie participative

- la gestion du courrier et des moyens généraux,
- l'accueil et la relations avec les usagers,
- l'organisation des assemblées et la gestion des actes administratifs,
- la gestion des archives.

Direction des finances

- la préparation et le suivi du budget,
- le suivi de la comptabilité et l'exécution financière des marchés,
- l'expertise financière, le conseil et le contrôle de gestion en lien avec la TPM.

Direction des bâtiments communautaires

- l'entretien des bâtiments,
- l'organisation des contrôles périodiques et les mises en conformité.

LES IMPLANTATIONS

Les locaux du service des eaux sont implantés sur différents lieux géographiques :

La direction et les services fonctionnels

Depuis le 30 mars 2015, le service des eaux vous accueille dans les nouveaux locaux situés dans la zone industrielle de Bissy, 298, rue de Chantabord, à proximité immédiate de l'usine de dépollution.



Le service production eau potable

Il est situé au puits des Iles, lieu où est implanté le poste central de télésurveillance des équipements d'eau potable. Rue de la Petite Eau à Chambéry.

Le service distribution eau potable

Il est situé au Centre Technique Municipal G. Perrotton, 305 avenue des Follaz à Chambéry, regroupé dans des locaux de la ville de Chambéry avec les services parcs et ateliers, espaces verts et voirie.

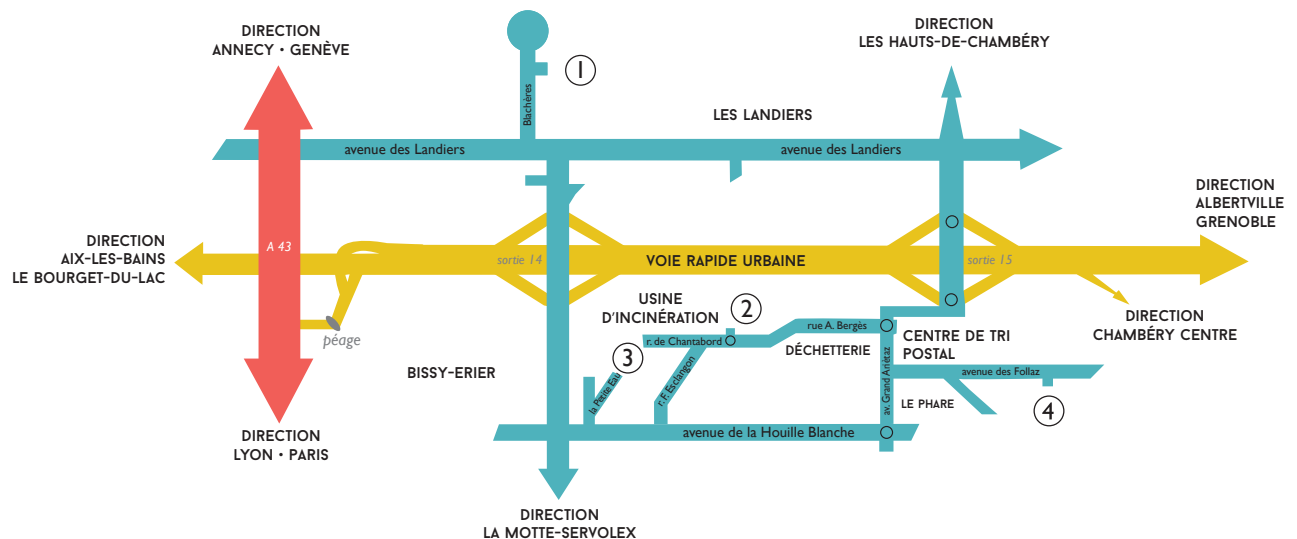
Le service collecte eaux usées

Il est situé au Centre Technique Municipal G. Perrotton, 305 avenue des Follaz à Chambéry, regroupé dans des locaux de la ville de Chambéry avec les services parcs et ateliers, espaces verts et voirie.

Le service dépollution des eaux

Il est situé au cœur de la nouvelle station de dépollution, 300, rue de Chantabord à Chambéry.

PLAN D'ACCÈS



① **SIÈGE DE CHAMBÉRY MÉTROPOLÉ**
106, ALLÉE DES BLACHÈRES, CHAMBÉRY - 04 79 96 86 00

② **SERVICE DES EAUX : ACCUEIL**
298, RUE DE CHANTABORD, CHAMBÉRY - 04 79 96 86 70
UNITÉ DE DÉPOLLUTION (UDEP) : SERVICE TRAITEMENT DES EAUX USÉES
300 RUE DE CHANTABORD, CHAMBÉRY - 04 79 96 86 20

③ **PUITS DES ÎLES : SERVICE PRODUCTION EAU POTABLE**
60, RUE DE LA PETITE EAU, LA MOTTE-SERVOLEX - 04 79 69 20 18

④ **CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - 305 AVENUE DES FOLLAZ, CHAMBÉRY**
SERVICE DISTRIBUTION EAU POTABLE - 04 79 96 87 20
SERVICE COLLECTE EAUX USÉES - 04 79 96 87 21

DÉMARCHE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

LES ACTIONS DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Suite à la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques réalisée courant 2013 dans les différents services, plusieurs actions repérées prioritaires ont été engagées depuis pour améliorer les conditions de travail et limiter les risques pour les agents.

Il s'agit essentiellement d'actions de formation, de travaux de sécurisation et de modification de méthodes de travail, parmi les plus significatives réalisées durant l'année 2015, nous pouvons citer :

Pôle Eau potable

- Travaux de sécurisation du parc à fonte comprenant une signalisation horizontale précisant le sens de circulation et l'installation de barrières de sécurité au droit des bennes de récupération.
- Travaux d'aménagement et de sécurisation (installation de caillebotis) dans certains réservoirs de la commune des Déserts.
- Travaux d'aménagement et de sécurisation sur le site de Saint Saturnin en lien avec le parcours pédagogique fonctionnant sur cet ouvrage de production.
- Poursuite du programme de réduction des chambres de compteurs dangereuses identifiées sur les communes du Bourget-du-Lac et de Voglans avec la pose de têtes émettrices sur les compteurs.
- Élaboration d'un schéma d'intervention pour les équipes de fontainiers lors des travaux de terrassement à proximité des réseaux sensibles.
- Validation d'une organisation particulière lors des opérations de raccordement de conduite par les équipes de fontainiers, disposant d'une demi-journée de préparation afin de garantir l'intervention dans de bonnes conditions (gestion de stock de pièces, organisation de l'intervention).

- Transmission de la déclaration de stockage de chlore (inférieur à 100 kg) sur le site du Puits des Îles.
- Formalisation d'un accueil des nouveaux embauchés intégrant un volet prévention et santé au travail.

Pôle Assainissement

- Poursuite du réveil musculaire de 10 minutes chaque matin au service collecte avec des exercices spécifiques (étirements, flexions, stretching).
- Renouvellement du matériel de descente et d'évacuation dans les regards de visite (tripode, stop chute, treuil et autosauveteur).
- Renouvellement des détecteurs de gaz et des équipements de communication (radio).
- Aménagement de l'accotement de certains postes de refoulement pour sécuriser le stationnement des véhicules d'intervention.

Pôle Patrimoine

- Mise en place d'un PV de marquage piquetage en préalable aux opérations de terrassement à proximité des réseaux sensibles.
- Élaboration d'un marché à bon de commande de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour les chantiers investissement du service des eaux et de la direction des infrastructures et des voiries d'agglomération.

D'autres actions sont également menées de manière plus globale sur l'ensemble des services avec en particulier la dotation de nouveaux vêtements de travail pour les équipes d'exploitation. Ces nouveaux modèles techniques plus légers et plus confortables sont déclinés en tee-shirt, polos, sweet-shirts et pantalons aux couleurs grises et en parkas haute visibilité aux couleurs orange.

01.

UNE ORGANISATION AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

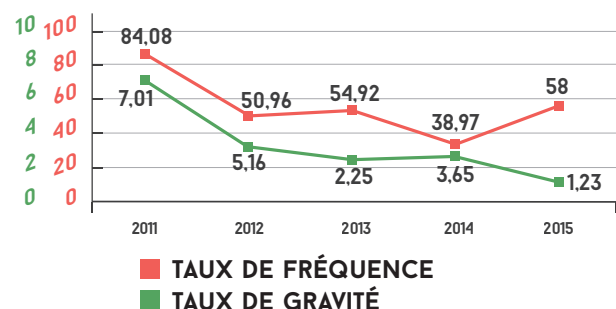
ACCIDENTS DU TRAVAIL ET ARRÊTS MALADIE

Malgré ces actions, le service santé sécurité a recensé **36** accidents du travail en 2015, contre 24 en 2014. Les accidents avec arrêt de travail sont au nombre de **17**, ayant occasionné **339** jours d'arrêt pour l'année 2015, auxquels il convient de rajouter **365** jours d'arrêt suite à des accidents survenus l'année précédente.

Chaque accident de travail fait l'objet d'une analyse par le préventeur, la victime et le manager, et permet de déterminer les causes de l'accident et de mettre en place un plan d'action spécifique.

Les situations de travail à risque sont également analysées contribuant ainsi à renforcer la sécurité des agents.

Les graphiques suivants illustrent le taux de fréquence (TF) et le taux de gravité (TG) des accidents de travail enregistrés au sein du service des eaux.



La hausse du nombre d'accidents avec arrêt de travail (17 en 2015 contre 11 en 2014) se traduit par une augmentation significative du taux de fréquence qui passe de 39 à 58.

En revanche, le nombre de jours d'arrêt est en net retrait (339 jours d'arrêt en 2015 contre 683 jours en 2014), à l'origine de l'amélioration du taux de gravité.

Cette situation reste fragile et une réflexion a été conduite au cours du second semestre 2015, en partenariat avec la direction des ressources humaines, pour définir les axes d'une politique prévention pour la période 2016-2020. Un programme de prévention a ainsi été engagé dès 2016 sur des domaines identifiés comme prioritaires (les risques industriels particuliers, l'intervention des entreprises extérieures et la coactivité, les interventions à proximité des réseaux sensibles pour la sécurité, le travailleur isolé, la circulation et les déplacements et l'amélioration des conditions de travail).



UNE FORMATION ADAPTÉE

Construit à partir des orientations fixées par les élus sur la base de l'analyse des besoins des différentes directions, le plan de formation permet d'une part, de maintenir et développer les compétences des agents pour permettre d'assurer leurs missions dans les meilleures conditions et d'autre part, d'accompagner les directions et les agents dans l'évolution des missions.

Ce plan de formation établi pour la période 2015-2017 consacre 29% des orientations à la santé et la sécurité au travail, avec des formations sur la prévention des risques (gestes et postures ...) et les obligations réglementaires (formation SST, habilitation électrique, CACES, etc ...).

Parmi les différentes formations proposées par les agents, tous services confondus, nous pouvons citer :

- sauveteur secouriste au travail,
- conduite chariot de manutention,
- CACES grue,
- permis EB,
- FCO,
- CACES nacelle,
- formation ATEX,
- conduite en tout terrain,
- habilitation électrique,
- gestion des tensions et des conflits.

En complément de ces formations, le pôle assainissement réalise de manière spécifique des formations internes sur la descente en grande profondeur, la manipulation d'obturateur et l'intervention en réseaux visitables pour les agents du service collecte des eaux usées.

CERTIFICATION QUALITE ISO 9001 DU SERVICE

Le système de management de la qualité du service des eaux englobe les activités suivantes :

- production et distribution de l'eau potable,
- collecte et traitement des eaux usées,
- gestion de l'assainissement non collectif,
- réalisation et la réhabilitation des infrastructures,
- accueil et services à l'utilisateur.

Il a été certifié courant mars 2013 au terme de 3 jours d'audit initial.

Les 05 et 06 mars 2015, le service des eaux a de nouveau bénéficié de 2 jours d'audit dans le cadre du suivi de notre système Qualité (audit de suivi n°2).

L'auditeur a pu mesurer pleinement la démarche de progrès qui anime le service des eaux et constater le travail effectué par chacune et chacun pour traiter certains points d'amélioration relevés lors des différents audits.

À l'issue de cet audit de suivi, l'auditeur a relevé 11 points forts, 30 suggestions d'amélioration et 9 points sensibles sur l'ensemble des activités observées.

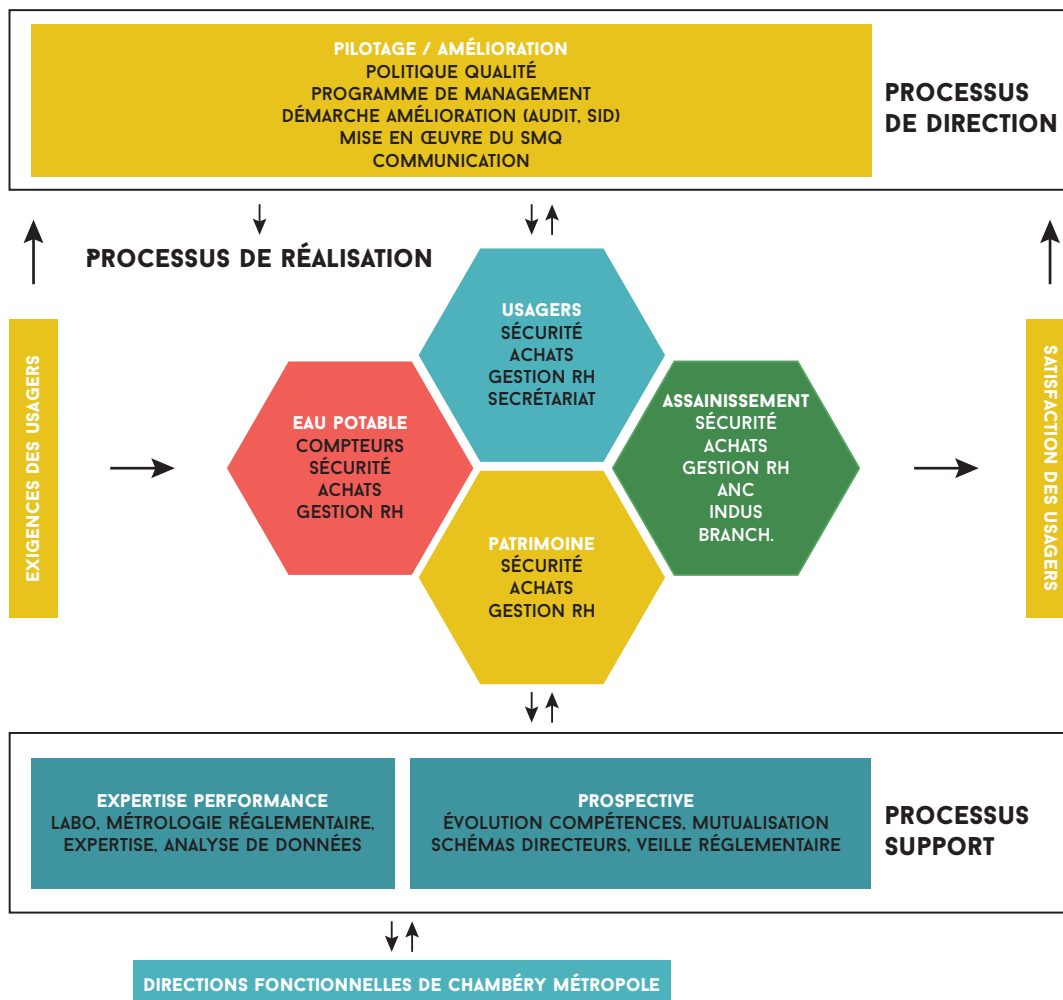
Sur la base des conclusions de son rapport d'audit, l'AFNOR a décidé de maintenir notre certification ISO 9001 sur l'ensemble de nos activités.

Le maintien de cette certification témoigne avant tout du professionnalisme, de la volonté partagée de transparence et d'amélioration dans les actions et les pratiques du service des eaux.

Au cours du second semestre 2015, l'organisation de notre système qualité a évolué pour coïncider avec la réorganisation opérée au sein du service des eaux.

Désormais, notre système de management de la qualité s'articule autour d'un processus de direction, de 4 processus métiers (eau potable, assainissement, usager et patrimoine) et 2 processus supports (Expertise-performances et Prospective).

CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS



01.

UNE ORGANISATION AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 introduit les indicateurs de performance dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement. Ces indicateurs et leur application ont été précisés dans l'arrêté du 2 mai 2007 et par la circulaire ministérielle du 28 avril 2008.

La définition de ces indicateurs fait suite au rapport de la Cour des comptes de décembre 2003 sur la gestion des services publics d'eau et d'assainissement et a résulté de nombreux travaux : parmi ceux-ci ceux de l'Afnor (Normes NFP 15 : référentiel appliqué par le service des eaux depuis maintenant 5 ans).

	CODE ONEMA	SECTEUR	UNITÉ	CATÉGORIE	OBJECTIF	2011	2012	2013	2014	2015	PERFORMANCE
SERVICE À L'USAGER											
nombre d'habitants desservis (population dgf)	d 101.0	aep	nombre		sans	127 676	128 579	134 995	135 374	136 590	
	d 201.0	assainis.			sans	121 980	122 225	124 050	124 160	125 402	
délaï maximal d'ouverture des branchements pour nouveaux abonnés	d 151.0	aep				3 jours					
abonnements - respect des délais d'ouverture des branchements	p 152.1	aep	%		92%	87,70%	92,60%	91,90%	90,60%	87,90%	k
continuité du service - taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	p 151.1	aep	pour mille abonnés		2 ‰	3,78	2,48	3,42	2,92	2,11	j
qualité du service - taux de réclamations écrites pour 1000 abonnés	p 155.1	aep	pour mille abonnés		2 ‰	5,02	1,16	1,84	1,67	1,72	j
	p 258.1	assainis.					0,42	0,32	0,32	0,27	j
BUREAU D'ÉTUDES											
cartographie - indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	p 103.2b	aep	point / 120*		100	90	90	120*	120	120	j
	p 202.2b	assainis.				90	90	99*	104	104	j
travaux taux moyen de renouvellement du réseau	p 107.2	aep	%		1%	1,17	1,11	1,45	0,97	1,05	j
	p 253.2	assainis.				1%	0,09	0,15	0,56	0,12	0,29
QUALITÉ EAU											
protection ressources en eau / volume produit	p 108.3	aep	%		75%	67,3%	66,7%	73,0%	79,2%	80,9%	j
taux de conformité des prélèvements sur eaux distribuées (sur la base du cs - dépassement limite de qualité)	p 101.1	aep	%	microbiologie	100%	97,7%	98,9%	96,3%	97,6%	99,12%	k
	p 102.1			physico-chimiques	99,3%	100,0%	100,0%	99,8%	99,98%	j	
DISTRIBUTION AEP											
indice linéaire de perte en réseau	p 106.3	aep	m3/km/jour		<12	8,6	9,02	7,1	7,4	8,1	k
indice linéaire des volumes non comptés	p 105.3	aep	m3/km/jour		sans	8,9	9,1	8,8	7,6	8,2	k
rendement net du réseau	p 104.3	aep	%		> 69,4	72,50%	71,2%	75,6%	73,4%	74,1%	j
COLLECTE EAUX USÉES											
taux de points noirs	p 252.2	assainis.	nombre / 100 kms		sans	12,4	14,1	14,1	14,1	14,1	j
indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	p 254.3	assainis.	point / 120		120	110	110	110	110	110	j
réseaux eu / ep - taux de débordement des effluents (1000 hab)	p 251.1	assainis.	pour mille habitants		0,017	0,024	0,024	0,016	0,008	0,12	k
conformité de la collecte des effluents, des équipements d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration	p 203.3 p 204.3 p 205.3	assainis.			sans	oui	non	oui	oui	oui	j
nombre d'autorisations de déversements d'effluents industriels	d 202.2	assainis.	nombre		10/an	43	53	61	82	91	j
ANC											
indice de mise en œuvre de l'anc	d 302.0	assainis.	barème / 140		140	140	140	140	140	140	j
				neuves	sans	78	80	82	83	85	j
				existantes	sans	9	11	11	11	11	k
taux de conformité des dispositifs d'anc	p 301.3	assainis.	%	globales	23%	20	22	23	22	24	j
UDEP											
conformité des rejets	p 254.3	assainis.	%	dbo	96	80	98	100	100	99,5	j
				dco		77	98	99,6	98,5	100	j
				mest		63	96	100	93,8	99,2	j
quantité de sous produits évacués et / ou valorisés selon filières conformes	p 206.3	assainis.	%	boues évacuées	100	100	100	100	100	100	j
				sables valorisés		0	0	0	0	0	k
				refus de dégrillage		100	100	100	100	100	j
				sables évacués		100	100	100	100	100	j
				graisses évacuées		100	100	100	100	100	j
quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	d 203.0	assainis.	tonnes ms	matières sèches	sans	3481	3661	1918	1238	1408	j
FINANCES											
durée d'extinction de la dette sde	p 153.2	aep	année		sans	10,85	7,7	8	8,3	7,35	
	p 256.2	assainis.			sans	11,5	10,6	7,7	8,6	7,45	
montant des abandons de créance ou versements à un fonds solidaire	p 109.0	aep	Euro/m³		sans	0,011	0,037	0,024	0,01	indicateurs non connus	
	p 207.0	assainis.			sans	0,006	0,029	0,02	0,01	indicateurs non connus	
prix ttc du service au m3 / 120 m3	d 102.0	aep	Euro/m³		sans	1,834	1,916	1,962	2,010	2,050	
	d 204.0	assainis.			sans	1,598	1,643	1,712	1,758	1,804	
		global			sans	3,43	3,56	3,67	3,768	3,857	
		aep			2,5%	3,96%	3,53%				
taux d'impayés année n-1	p 154.0	aep	%		2,5%	3,96%	3,53%	3,15%	3,08%	3,94%	k
	p 257.0	assainis.			2,5%	4,86%	4,16%				

* changement de méthode de calcul des indicateurs p 103.2b et p 202.2b | fiabilité : a très fiable, b fiable, c peu fiable

UNE CARTOGRAPHIE DYNAMIQUE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

L'informatisation de la gestion des plans (fonds de plans et réseaux) par numérisation et le développement de bases de données constituent donc un objectif majeur depuis 1998.

La numérisation des réseaux principaux de toutes les communes est terminée. Le travail se poursuit par l'enrichissement des données suite aux différents travaux exécutés : entretien, rénovation des réseaux.

La tenue à jour des plans est primordiale pour la maintenance des réseaux d'eau potable et d'assainissement, notamment pour l'information obligatoire aux entreprises, administrations et gestionnaires avant travaux. Nous présentons ci-dessous l'évolution des dossiers D.T. et D.I.C.T. en forte augmentation et certainement en corrélation avec la mise en place de la base de données nationale.

COMMUNES	2010		2011		2012			2013			2014			2015		
	D.R.	D.I.C.T.	D.R.	D.I.C.T.	A.T.U.	D.T.	D.I.C.T.	ATU	DT	DICT	ATU	DT	DICT	ATU	DT	DICT
BARBERAZ	11	40	8	54		19	59	1	41	57	1	33	42	12	89	95
BARBY	6	34	3	30	1	4	39	1	22	22	5	20	44		26	50
BASSENS	4	37	7	38	3	15	68	1	55	63	3	44	51	7	48	70
CHALLES-LES-EAUX	8	43	11	57	4	17	82	2	54	74	3	55	84	3	41	63
CHAMBÉRY	124	491	120	668	17	203	708	39	427	710	72	553	720	64	590	718
COGNIN	8	47	11	53		17	62	1	55	80	1	50	80	10	52	80
CURIENNE	0	3	1	11		0	15		13	13		3	2		11	11
JACOB BELLECOMBETTE	7	25	4	15		3	20		32	37	1	38	35	4	33	47
LA MOTTE-SERVOLEX	21	101	30	127	2	59	223	6	169	281	3	194	293	8	198	392
LA RAVOIRE	19	60	29	142	2	36	106	5	87	132	3	121	160	10	98	398
LA THUILE	0	15	2	15		0	13		9	9		16	15		7	9
LES DESERTS	0	19	1	17		5	9			8		2	1	4	27	31
MONTAGNOLE	1	12	4	29		1	21	1	19	16		21	23	1	23	31
PUYGROS	3	7	2	8	1	1	14		13	10		6	11		2	1
SAINT-ALBAN-LEYSSE	18	77	18	96	1	21	77	4	105	132	17	109	164	11	12	142
SAINT-BALDOPH	3	31	7	43	1	6	39		32	42		23	36	4	32	45
SAINT-CASSIN	0	7	4	27		4	32		25	30	1	18	14	4	36	41
SAINT-JEAN-D'ARVEY	2	17	3	19		8	27	2	5	11	5	17	25	2	14	17
SAINT-JEOIRE-PRIEURÉ	3	23	7	17		16	34		26	33		33	33	1	42	47
SAINT-SULPICE	3	7	4	19		3	27		18	20		5	6		23	13
SONNAZ	9	23	6	34	1	28	51	1	28	29		37	44	5	40	43
THOIRY	0	1	1	9		2	8		7	5		9	12		22	19
VEREL PRAGONDRAN	1	11		6		0	0		8	7		6	6		17	18
VIMINES	3	27	16	51		11	37		56	58		35	44		65	72
LE BOURGET-DU-LAC	26	35	9	63	1	35	80	1	116	106	2	79	97	3	87	78
VOGLANS	10	24	7	33		23	53	1	73	65	1	41	52	2	48	46
DIVERS	19	54	36	170	3	40	125	5	113	142	6	98	108	5	41	33
TOTAL	309	1271	351	1851	37	577	2029	71	1608	2192	124	1666	2202	160	1724	2610
TOTAL D.R. + D.I.C.T.		1580		2202			2606			3871			3992			4494

DT : Demande de Travaux
DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux
ATU : Avis de Travaux Urgents

Le passage sous Aquastar des données d'eau potable a été réalisé en 2005. Cette application, via le logiciel PORTEAU, permet de rendre dynamique le SIG et donc de mettre en valeur les réseaux touchés par des ouvertures ou fermetures de vannes ainsi que de montrer les faiblesses et les points forts de l'ensemble du réseau. Cela constitue donc une aide supplémentaire pour les projets de restructuration des réseaux et d'urbanisation futurs.

L'inventaire des fuites sur réseau a été intégré en 2012 en remontant jusqu'à 1999 : cet état des lieux est un des paramètres indispensables pour affiner l'analyse multicritère des défaillances et aider à construire le programme pluriannuel d'investissement.

01.

UNE ORGANISATION AU SERVICE DE LA PERFORMANCE



CHIFFRES CLÉS

RELATION ABONNÉS

L'année 2015 est marquée par une augmentation importante de mouvements d'abonnés. Le service a traité 8 180 résiliations d'abonnements et 8 776 nouvelles souscriptions d'abonnements d'eau, représentant une hausse de +6,5% pour atteindre plus de 16 900 mouvements en 2015.

Les échanges avec les abonnés restent soutenus puisque,

- 7 190 courriers, y compris les demandes d'abonnement et résiliations, ont été enregistrés à l'arrivée au service des eaux, contre 8 394 en 2014,
- 555 mails d'usagers transitent via la boîte eau.assainissement, contre 489 en 2014,
- 2 151 courriers ont été enregistrés au départ, contre 2 371 en 2014.

Les enquêtes menées auprès des abonnés et des riverains de chantiers d'investissement montrent un taux de satisfaction très satisfaisant :

- **93% des personnes interrogées se disent satisfaites** des prestations réalisées (accueil, abonnements, interventions techniques), de la qualité des informations transmises et des délais de réponse.
- Sur l'ensemble des chantiers, le niveau de satisfaction global atteint **96% d'avis positifs** sur les différents thèmes.

EAU POTABLE

En 2015, le volume total prélevé s'élève à 9 726 270 m³. Les quatre ouvrages principaux (Pasteur, Joppet, les Iles, Saint-Jean-de-la-Porte) auront prélevé en 2015 près de 83,5 % du volume annuel nécessaire à l'agglomération, d'une eau de très bonne qualité naturellement potable.

La consommation d'eau potable facturée sur 12 mois en 2015 s'élève à 6 511 952 m³, pour Chambéry métropole, contre 6 347 054 m³ en 2014, et à 286 008 m³ pour les communes extérieures.

En 2015, en prenant la méthode ONEMA qui intègre les volumes techniques utilisés pour l'exploitation des ouvrages, le rendement de l'agglomération s'établit à 74,1% pour un rendement requis (dans le cadre du décret 2012-97 relatif à la loi Grenelle II) qui est pour Chambéry métropole (compte tenu de sa configuration mixte : rural et urbain) de 69,42%.

La conformité de l'eau distribuée aux normes de potabilité atteint 99,12% sur la bactériologie, 99,98% sur la turbidité et 100% sur les nitrates.

ASSAINISSEMENT

En 2015, le nombre d'abonnés au réseau d'eaux usées est de 61 510, pour un **volume comptabilisé total de 6 306 365 m³** (contre 6 364 272 m³ en 2014).

Le **volume traité** à l'usine de dépollution de Chambéry en 2015 s'élève à **13 102 391 m³**, y compris les eaux de pluie issues du réseau unitaire, dont 4 578 218 m³ ont été pris en charge par les postes de refoulement.

Les résultats de 2015 montrent une **nouvelle amélioration des résultats** par rapport à ceux de 2014, avec une baisse des concentrations moyennes annuelles sur les différents paramètres du rejet.

À noter également que 189 597 m³ ont été rejetés à la Leysse en temps de pluie après prétraitement et traitement primaire physico-chimique.

Les déversoirs d'orages implantés sur le réseau unitaire représentent en 2015 un rejet total de 566 135 m³ répartis sur 92 jours, soit environ 4,3% du volume traité à l'UDEP, dont 531 932 m³ pour les 3 principaux (D.O. n°2, 5, 6).

TRAVAUX IMPORTANTS RÉALISÉS EN 2015

Le programme de réhabilitation des réseaux unitaires du centre de Chambéry, engagé en 2009, s'est poursuivi en 2015 sur l'égout B (de la place Porte Reine à la rue Denfert Rochereau). Ces travaux (financés à 50% eaux pluviales et 50% eaux usées) sont réalisés dans un triple objectif : rénover le génie civil très ancien, améliorer le fonctionnement en temps sec (pour éviter les dépôts et odeurs), supprimer les infiltrations et exfiltrations au niveau des radiers.

Au total, tous axes de travail confondus, 83 opérations ont généré une dépense de 9 445 615,92 € HT (dont 2 226 843,97 € HT travaux UDEP).

	NOMBRE D'OPÉRATIONS	MONTANT
EAU POTABLE	54	3 779 241,88 € HT
Eaux usées	24	4 624 228,12 € HT
Eaux pluviales	5	1 042 145,92 € HT

Le tableau ci-dessous récapitule les principaux travaux :

* dont 2 226 843,97 € HT pour les travaux de modernisation et mise aux normes UDEP Chambéry.

Les principales opérations ont consisté en :

PRODUCTION EAU POTABLE

COMMUNE	TRAVAUX	MONTANT
Challes-les-Eaux / Saint-Baldoph	Travaux neufs	204 648,06 € HT
Ouvrages intercommunaux	UV Puits des Iles	45 240 € HT

DISTRIBUTION EAU POTABLE

COMMUNE	TRAVAUX	MONTANT
Bassens / Les Monts / Le Mollard	Travaux de rénovation	198 311,26 € HT
Chambéry quai de la Rize	Travaux de rénovation	113 371,14 € HT
Chambéry rue de la Bataillarde	Travaux de rénovation	102 189,03 € HT
Chambéry rue des Combes	Travaux de rénovation	97 838,25 € HT
Chambéry avenue du Clos Carron	Travaux de rénovation	102 855,45 € HT
Chambéry quai des Allobroges	Travaux de rénovation	93 941,50 € HT
Chambéry / rue Pierre et Marie Curie	Travaux de rénovation	176 013,60 € HT
Cognin / Villeneuve ZAC Coteau	Travaux de rénovation	308 097,23 € HT
Montagnole / Hameaux Villard/Meuniers	Travaux de rénovation	187 687,69 € HT
Saint-Alban-Leyse La Trousse	Travaux de rénovation	178 344,76 € HT
Ouvrages intercommunaux	Création chambre débitmètre	120 725,34 € HT
Ouvrages intercommunaux	Travaux de rénovation	163 982,09 € HT

COLLECTE EAUX USÉES

COMMUNE	TRAVAUX	MONTANT
Montagnole / hameaux Villard-Meuniers	Travaux neufs	458 917,10 € HT
Vimines / Le Grand Bordat	Travaux neufs	77 976,91 € HT
Chambéry / rue Félix Esclangon	Travaux neufs	175 783,29 € HT
Ouvrages intercommunaux	Travaux de rénovation	641 378,80 € HT
Ouvrages intercommunaux	Rénovation collecteur unitaire	426 272,85 € HT
Ouvrages intercommunaux	Travaux eaux pluviales - centre ancien Chambéry	219 226,04 € HT
Ouvrages intercommunaux	Travaux eaux pluviales - avenue Boisse confluence Leyse/Hyeres	723 891,62 € HT

TRAITEMENT

COMMUNE	TRAVAUX	MONTANT
Chambéry / UDEP	Modernisation et mise aux normes	2 226 843,97 € HT

OPÉRATION DE MODERNISATION ET DE MISE AUX NORMES DE L'UDEP

La nécessité de maintenir le traitement des eaux durant toute la durée des travaux et de construire sur les équipements existants, dans un espace contraint, fait de cette modernisation un chantier très complexe : réaliser les travaux en maintenant autant que faire se peut la continuité du service.

Les résultats enregistrés sur le rejet au Rhône, depuis la mise en service de la biofiltration, présentent de très bons niveaux de performance quelle que soit la période de l'année.

Les travaux se sont poursuivis pour construire les nouvelles filières de traitement des boues (y compris la partie cogénération), matières extérieures (vidanges, fosses, graisses, sables de curage des réseaux) et de l'air extrait des bâtiments.

Le chantier de modernisation et de mise aux normes de l'usine de dépollution a marqué une nouvelle étape importante avec la mise en service industrielle de l'ensemble des filières techniques, dont le traitement des boues, des odeurs, des matières extérieures et sous-produits de l'épuration.

L'achèvement complet du chantier a été réalisé en 2015, après la construction du bâtiment d'accueil, la mise en service du parcours de visite pédagogique et l'installation du service des eaux dans ses nouveaux locaux.

01.

UNE ORGANISATION AU SERVICE DE LA PERFORMANCE



FAITS MARQUANTS

EAU POTABLE

La gestion de l'eau et de l'assainissement sur la commune des Déserts était jusqu'à présent confiée à Véolia Eau dans le cadre d'une délégation de service public conclue en août 2005. Courant 2014, les élus de Chambéry métropole ont souhaité privilégier le retour en régie de la gestion de l'eau et de l'assainissement sur cette commune au terme du contrat de délégation.

La phase de préparation entamée lors du second semestre 2014 (visite des équipements, échange d'information avec l'exploitant, premiers aménagements) a permis de découvrir les ouvrages à exploiter et anticiper l'organisation à mettre en place pour assurer la continuité du service.

Le retour en régie est effectif à compter du 09 avril 2015 et les agents du service des eaux assurent désormais les missions similaires à celles réalisées pour l'ensemble des 64 500 abonnés de l'agglomération (gestion des abonnements, production et distribution de l'eau potable, collecte et traitement des effluents, facturation).

Les travaux d'investissement et la gestion des installations d'assainissement non collectif étant déjà assurés par Chambéry métropole depuis l'entrée de la commune dans l'agglomération (1^{er} janvier 2006).

Dès le printemps 2015, des travaux ont été engagés sur les différents ouvrages d'eau potable (travaux de mise en sécurité, télécommunication, équipements de mesure) et de nouveaux compteurs abonnés ont été installés sur l'ensemble des points de livraison de la commune.

Le repérage des réseaux d'assainissement et la prise en main progressive de la station d'épuration ont mobilisé les équipes du pôle assainissement et permis de garantir un fonctionnement optimum des ouvrages.

À noter qu'en raison des contraintes inhérentes aux stations de sports d'hiver (accès délicat, forte variation de population, etc ...), une organisation spécifique pour l'exploitation du réseau d'eau potable durant l'hiver 2015/2016 a été déployée, avec un agent détaché sur le secteur Plateau de la Leysse-Les Déserts.



ASSAINISSEMENT

Des précipitations importantes impactant fortement nos activités.

Le 1^{er} mai 2015, des précipitations importantes qui se sont produites toute la journée avec un cumul enregistré de 48 mm, ont entraîné des désordres hydrauliques sur les réseaux de collecte, principalement rue Vaugelas à Cognin, repérée comme étant un point noir à traiter en priorité, ou encore sur le secteur de la Cassine à La Ravoire.

D'importantes charges polluantes liées à l'autocurage des réseaux unitaires lié aux forts débits ont été reçus à l'UDEP.

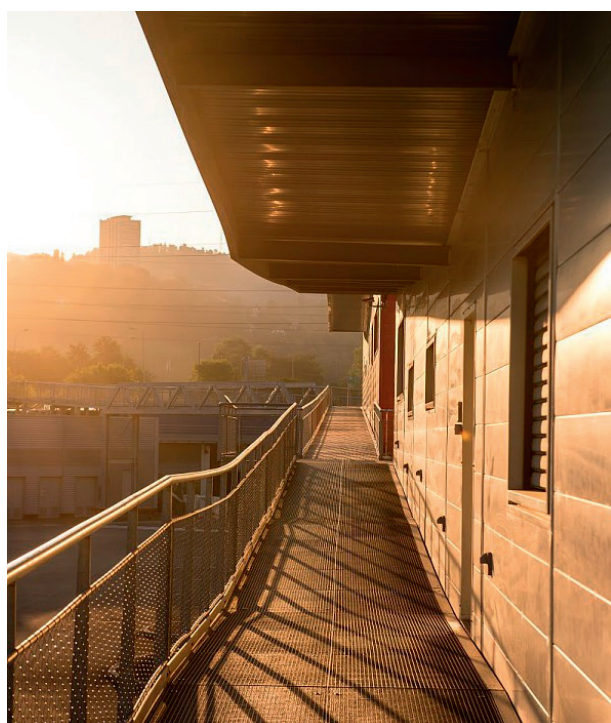
Les installations d'eau potable ont également été impactées lors de ces fortes précipitations avec plusieurs coupures électriques sur les installations et une montée des eaux sur le parking du puits des Iles.

Dans la nuit du 7 au 8 juin 2015, le secteur de Chambéry a connu de nouvelles précipitations exceptionnelles avec cette fois-ci une hauteur d'eau précipitée de 45 à 65 mm en 30 minutes, correspondant à une pluie d'une période de retour supérieure à 200 ans.

Ce violent orage localisé sur les hauteurs de Vimines a provoqué des débordements du ruisseau du Merderet (crue centennale) et par voie de conséquence, d'importants dégâts sur le secteur de Bissy (embâcles dans le lit du cours d'eau, chaussées et caves inondées, ensablement des réseaux d'eaux pluviales et des rues).

D'importants moyens déployés le soir même et dans la semaine par le SDIS, les services techniques de Chambéry et le service des eaux ont permis de retrouver rapidement une situation satisfaisante.

Durant l'été, l'agglomération chambérienne a de nouveau enregistré des précipitations exceptionnelles ayant provoqué un grand nombre de désordres hydrauliques sur les réseaux et au niveau des branchements des abonnés (débordement, ravinement, inondation).



Le 22 juillet 2015, les stations météorologiques ont enregistré un cumul de 97 mm dans la journée avec une intensité maximale de 51 mm en 30 minutes, dans la nuit du 8 au 9 août 2015, nouvel orage avec un pic de 15 mm en 30 minutes et le 13 septembre les précipitations enregistrées atteignaient 61 mm en 6 heures.

L'occurrence de ces événements météorologiques particulièrement marquée montre la difficulté de maîtriser les volumes d'eaux pluviales collectés et la nécessité d'engager une réflexion sur la gestion globale des eaux pluviales en lien avec l'aménagement du territoire.

Le projet de révision du schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales a été lancé en septembre 2015.

02.

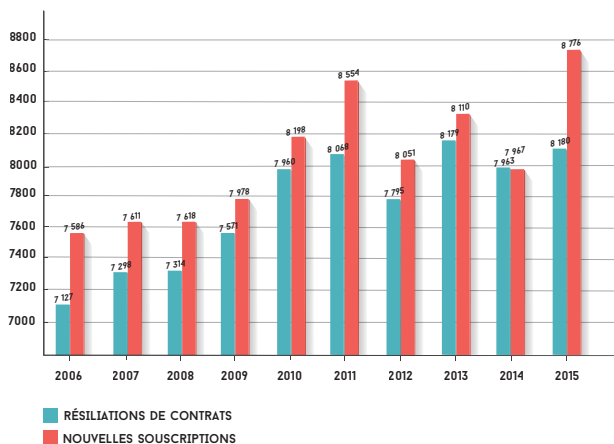
QUALITÉ DE SERVICE

RELATIONS ABONNÉS

LES MOUVEMENTS D'ABONNÉS

8 180 résiliations d'abonnements et 8 776 nouvelles souscriptions d'abonnements d'eau, engendrant **7 947 déplacements sur le terrain** pour relever les index compteurs dans le cadre des déménagements.

MOUVEMENTS DES USAGERS



Les mouvements d'abonnés évoluent à la hausse (+6,5%) pour atteindre plus de 16 900 mouvements en 2015 (15 900 en 2014), en raison notamment du nombre de livraisons de bâtiments.

LE RELEVÉ DES COMPTEURS

Effectuée par **8 agents vérificateurs**, dont un agent de maîtrise qui s'occupe du planning des tournées et de la vérification de l'index des compteurs lors des déménagements, les tournées annuelles des relevés de compteurs ont lieu quotidiennement du lundi au samedi.



Depuis juin 2010, le moyen de paiement par acompte mensuel a été proposé aux usagers. Cette modalité de paiement fait l'objet d'une information à chaque usager lors de la réception de sa facture annuelle. En 2015, 8% des abonnés ont choisi ce mode de paiement.

Le service comptabilité a émis durant l'exercice 2015 :

		MANDATS		TITRES	
		paiement	annulation	recette	annulation
2010	Eau	3 355	81	365	87
	Assainissement	2 915	53	457	90
2011	Eau	2 977	7	409	76
	Assainissement	2 428	5	445	77
2012	Eau	2 732	50	344	77
	Assainissement	2 213	74	383	48
2013	Eau	2 692	17	297	200
	Assainissement	2 102	6	355	61
2014	Eau	2 938	61	484	1 081
	Assainissement	2 488	50	365	201
2015	Eau	2 372	40	479	1 057
	Assainissement	2 469	41	424	107

La facturation des consommations d'eau est semestrielle.



LA GESTION DU COURRIER

Durant l'année 2015 :

7 190 courriers, y compris les demandes d'abonnement et résiliations, ont été enregistrés à l'arrivée au service des eaux, contre 8 394 en 2014, **555 mails** d'usagers transitent via la boîte

eau.assainissement, contre 489 en 2014, **2 151 courriers** ont été enregistrés au départ, contre 2 371 en 2014. Le bilan des courriers administratifs et techniques envoyés aux abonnés est le suivant :

COURRIER ADMINISTRATIF	2014	2015	ÉVOLUTION (%)
Relations extérieures (entreprises, mairies, Trésorerie, liquidateurs judiciaires, huissiers ...)	1	227	22 600,
Demandes et réclamations abonnés (surconsommation, contestation facture, fuite, demande dégrèvement, jaugeage, dossier de surendettement)	327	415	26,91
Relance abonné	55	18	-67,27
Information (changement compteur, problème technique, modalités de paiement, facture erronée ou erreur facturation, coupure d'eau, divers)	190	113	-40,53
Notes et comptes-rendus internes	30	18	-40,00
Divers	15	11	-26,67
Comptabilité	181	156	-13,81
TOTAL	799	958	19,90
COURRIER TECHNIQUE	2014	2015	ÉVOLUTION (%)
Urbanisme (PC, CU, ...)	110	88	-20,00
Assainissement non collectif	190	166	-12,63
Demande état assainissement	75	130	73,33
Travaux AEP (note d'information riverains, collectivité, entreprises)	78	78	0,00
Travaux EU (note d'information riverains, collectivité, entreprises)	11	20	81,82
Travaux AEP et EU (note d'information riverains, collectivité, entreprises)	16	13	-18,75
Etudes (foncier, maîtrise d'œuvre, topographie, réponse consultation, diverses)	35	24	-31,43
Qualité de l'eau	69	59	-14,49
Qualité du service	59	55	-6,78
Contentieux	32	49	53,13
Subvention	11	9	-18,18
Industriels	76	70	-7,89
Fuite	26	14	-46,15
UDEP	64	32	-50,00
Véhicule	23	26	13,04
Compte rendu (chantier, divers)	335	249	-25,67
Marchés	192	111	-42,19
TOTAL	1 402	1 193	-14,91

De plus, **2 592 courriers** partent du service facturation par l'intermédiaire du logiciel Eau 2 sans passer par l'enregistrement du courrier départ pour la gestion des dossiers : surconsommation, compteurs arrêtés/déplombés/anciens/renouvelés et pour des informations de facturation, contre 2 315 en 2015 (7 475 en 2014).

À noter que l'instruction de certains courriers, en particulier les demandes nécessitant une intervention de terrain (vérification d'une consommation par deux relevés mensuels, vérification d'une installation) peut durer plusieurs semaines. Afin d'améliorer le délai de réponse aux usagers pour ce type de demande spécifique,

le service des eaux a instauré un courrier d'attente adressé immédiatement à l'utilisateur lui précisant que sa demande est en cours de traitement et qu'une réponse définitive interviendra dans un délai de deux mois.

En 2015, 66 courriers d'attente ont été envoyés pour répondre provisoirement aux réclamations diverses faites par courrier de certains abonnés. Ce courrier d'attente a été mis en place dans le cadre de notre système Qualité visant à améliorer et à renforcer les relations avec nos usagers.

02.

QUALITÉ DE SERVICE

LES AVIS SUR PERMIS DE CONSTRUIRE

Les équipements et réseaux d'eau potable et eaux usées évoluent en permanence en fonction des aménagements programmés dans les communes à partir d'initiatives publiques ou privées. Les services de Chambéry métropole et des communes doivent travailler en étroite collaboration sur les bases des plans d'occupation des sols ou des plans locaux d'urbanisme approuvés.

Au cours de cette instruction, les participations financières pour le raccordement aux réseaux d'eaux usées ont été estimées à **2 040 703,54 € en 2015** (1 396 518,79 € en 2014). La facturation est établie après raccordement aux réseaux.

COMMUNE	CERTIFICAT D'URBANISME	DÉCLARATION PRÉALABLE	PERMIS D'AMÉNAGER	PERMIS DE CONSTRUIRE	PERMIS DE DÉMOLIR	TOTAL	PARTICIPATION CALCULÉE (PRE OU PFAC)
Barberaz	9	8	2	10		29	181 125,82 €
Barby	6	5		3		14	4 683,72 €
Bassens	3	2		23		28	203 154,63 €
Challes-les-Eaux	1	5	2	23		31	122 582,70 €
Chambéry	10	33	3	81	6	133	528 188,37 €
Cognin	2	2		17		21	167 961,85 €
Curienne	3			2		5	2 420,20 €
Jacob-Bellecombette	1	5		8		14	26 486,83 €
La Motte-Servolex	8	17	2	55	1	83	69 377,09 €
La Ravoire	6	11	2	25		44	243 120,32 €
La Thuile				4		4	2 229,62 €
Le Bourget-du-Lac	20	30	1	35	3	89	0,00 €
Les Déserts	3			21		24	25 161,49 €
Montagnole	3	7		7		17	55 245,10 €
Puygros	2	3	1	3		9	0,00 €
Saint-Alban-Laysse	10	6	2	36		54	239 372,76 €
Saint-Baldoph	2	2		11		15	14 532,91 €
Saint-Cassin	2		1	8		11	33 781,10 €
Saint-Jean-d'Arvey	8			5		13	13 751,19 €
Saint-Jeoire-Prieuré	4	3		11		18	12 766,40 €
Saint-Sulpice	5	8	1	7		21	0,00 €
Sonnaz	5	9	2	13		29	30 153,37 €
Thoiry	2					2	0,00 €
Vérel Pragondran	2	2	2	5		11	5 519,04 €
Vimines	16	36	1	31	2	86	59 089,03 €
Voglans	2		1	8		11	0,00 €
Total	135	194	23	452	12	816	2 040 703,54 €

DES ÉQUIPES OPÉRATIONNELLES 24H/24H

En dehors des heures d'ouverture, en cas d'urgence, les abonnés peuvent appeler le service (04 79 96 86 70). Un répondeur renvoie les abonnés sur les portables des agents d'astreinte des services chargés de l'exploitation des réseaux eau potable ou assainissement. De plus, en cas d'appel direct par un usager, les

services d'incendie et de secours peuvent, en cas d'urgence, alerter les mêmes équipes d'astreinte du service des eaux. Votre civisme, donc le recours à ce service est le garant de sa qualité et de sa réactivité.

DES SERVICES DÉMATÉRIALISÉS POUR FACILITER LES DÉMARCHES DES ABONNÉS

LES SERVICES ACCESSIBLES PAR TÉLÉPHONE

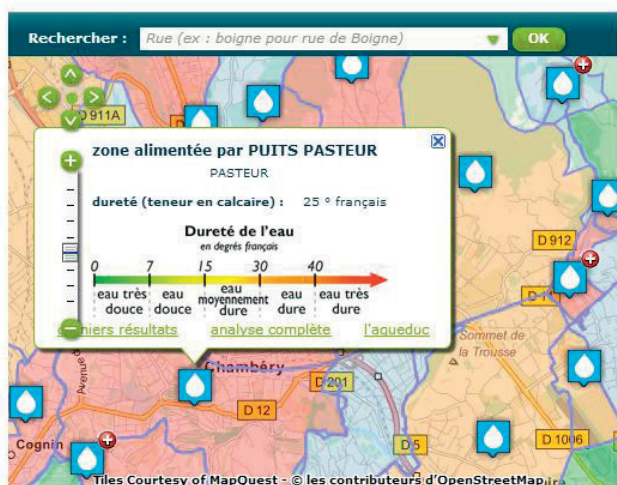
Pour toutes vos démarches, un numéro d'appel unique : **04 79 96 86 70**.

	HORAIRES D'OUVERTURE	
	ACCUEIL PHYSIQUE	ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE
ACCUEIL ABONNÉS <i>(informations, abonnements, résiliations)</i>	Du lundi au vendredi : 8h/12h - 13h30 /17h	Du lundi au vendredi : 8h/12h - 13h30/17h30 samedi : 8h/12h

SITE INTERNET / SERVICES EN LIGNE

Le site internet intégrant un volet eau, permet de fournir de nouvelles informations en direction des usagers.

Depuis 2014, la cartographie dynamique de la qualité de l'eau potable a été mise en ligne, permettant à chacun d'accéder aux résultats des analyses sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'à l'Aqueduc (lettre d'information par commune).



Afin de faciliter les démarches des abonnés, les formalités d'abonnement, résiliation et mise en place de paiement mensuel sont réalisables :

- en ligne : **www.chambery-metropole.fr**,
- par téléphone : **04 79 96 86 70** (uniquement pour les personnes déjà connues sous le logiciel de gestion et de facturation des abonnés Eau 2),
- par écrit : 298, rue de Chantabord – CS 82618 73026 Chambéry cedex,
- dans nos locaux :
298, rue de Chantabord à Chambéry.



Souscrire votre abonnement sans vous déplacer est possible : en joignant les pièces demandées à la demande d'abonnement via le formulaire à saisir sur le site internet de Chambéry métropole.

Au cours de l'année 2015, les demandes d'abonnement en ligne représentent en moyenne 24% du nombre total des abonnements (stable par rapport à 2014).

02.

QUALITÉ DE SERVICE



AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU

Porté par le Département (délégation cohésion sociale), le dispositif de Fonds de Solidarité pour le Logement permet aux personnes en difficulté de bénéficier d'une aide financière partielle aux paiements des factures d'eau en restant due.

Plafonnée à 250 € par an, cette aide financière ne peut pas dépasser 90% de la dette.

Réunie mensuellement, la commission FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) a attribué **698 aides** sur les **777 dossiers** examinés en 2015, pour un montant total d'aides de 102 570 €.

En 2015, le règlement départemental a été révisé et mis en application.

Dorénavant, le barème d'intervention annuel est plafonné en fonction de la composition familiale.

De plus, dans la mesure où le plafond d'aide annuel n'est pas atteint lors du passage en commission, l'abonné a la possibilité de présenter une seconde demande d'aide.

ENQUÊTES DE SATISFACTION

L'enquête a été menée auprès des nouveaux abonnés du service des eaux de janvier à octobre 2015, par un questionnaire joint avec les factures liées à la prise d'abonnement.

Ce questionnaire aborde différents thèmes tels que la qualité de l'accueil au bureau et au téléphone, la prise d'abonnement, la mensualisation, la demande de branchement, le relevé ou la dépose de compteur.

Le taux de retour global de 29% (683 questionnaires retournés) est en progression par rapport aux enquêtes des années précédentes (15 à 20%), il résulte de l'évolution dans l'envoi des questionnaires.

Les résultats de l'enquête auprès de ces nouveaux usagers révèlent le maintien **d'un très bon niveau de satisfaction globale pour 93%** des avis exprimés sur l'ensemble des prestations réalisées, de la qualité des informations transmises et sur les délais de réponse.

Cette enquête identifie des pistes d'amélioration et en particulier :

- Renforcer la qualité de l'accueil téléphonique : difficultés pour joindre un(e) interlocuteur(trice). Des actions programmées au premier semestre 2016 (serveur vocal interactif et centre de contacts) permettront de répondre à ce point évoqué déjà l'année précédente (la satisfaction sur le volet téléphonie baisse de 95 à 91% entre 2014 et 2015).
- Améliorer le dispositif de prise d'abonnement en ligne via internet qui se maintient à 24% d'utilisateurs comme les années précédentes.

Cette enquête sera reconduite courant 2016 dans les mêmes conditions, afin de mesurer l'impact de nos nouvelles dispositions.

Enquêtes auprès de riverains de chantiers de renouvellement de réseau d'eau potable ou d'assainissement

Courant 2015, **4 chantiers** ont fait l'objet d'envoi de questionnaires spécifiques portant sur des aspects préalables aux travaux (information, organisation) et sur le déroulement même des travaux (communication avec les entreprises, coordination, gêne occasionnée, circulation d'engins, bruit, respect des délais).

Au total, **206 riverains** ont été contactés. Les dépouillements montrent un très bon niveau de satisfaction global sur l'ensemble des chantiers avec **96% d'avis positifs** sur les différents thèmes.

RENOUVELLEMENT DE RÉSEAU D'EAU POTABLE :

- Travaux résidence Sainte-Anne à La Motte-Servolex : l'information préalable ciblée des riverains et des établissements et le bon déroulement (facilité par la technique de tubage) ont contribué à obtenir d'excellents retours des résidents : **99% de satisfaction.**
- Travaux avenue des Ducs de Savoie à Chambéry : la bonne coordination du chantier entre les entreprises est soulignée par les riverains mais les avis sur le déroulement global sont plus mitigés, essentiellement à cause de la gêne à la circulation sur ce secteur très sensible de Chambéry. Globalement la satisfaction reste à un bon niveau : **86%.**
- Renouvellement de réseau d'eau potable et création d'un collecteur d'eaux usées et d'un poste de relèvement à Montagnole, sur les hameaux Les Meuniers et les Villards : le déroulement global et les contacts avec les entreprises sur ces deux chantiers situés en zone rurale n'ont pas montré de réserves et la **satisfaction est excellente (100%)** sur l'échantillon des réponses retournées.

LES ACTIONS PÉDAGOGIQUES

Conscient de son rôle dans l'éducation des publics à l'environnement, Chambéry métropole aménage depuis plusieurs années sur les sites de l'eau et de l'assainissement des parcours pédagogiques permettant à chacune et chacun de découvrir les cycles de l'eau et de mieux comprendre le fonctionnement d'ouvrages complexes exploités par la direction de l'eau.

En 2015, trois nouveaux sites ont ainsi été équipés :

- La source de Saint Saturnin.
- Le puits des Iles.
- L'usine de dépollution de Chambéry qui a ouvert ses portes pour la première fois.



Conçus en partenariat avec le CISALB et l'Education nationale, ces cheminements financés par Chambéry métropole ont bénéficié des subventions de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat de bassin versant du lac du Bourget.

Panneaux d'information, film d'animation, laboratoire pédagogique, jeu interactif ont été proposés aux visiteurs dès le mois de mars 2015. Adaptés au grand public comme au public scolaire, ces supports de médiation apportent une qualité pédagogique aux visites construites et animées par le CISALB.

2 453 personnes ont ainsi pu découvrir en 2015 le petit cycle de l'eau local, appréhender les enjeux quantitatifs et qualitatifs de la gestion de l'eau, comprendre l'impact de nos actions individuelles et collectives sur les milieux.

1 915 élèves (pour 70% issus de l'enseignement secondaire). Plus de 100 visites scolaires ont été réalisées, soit 3 visites scolaires/semaine.

538 personnes ont participé à titre individuel à une visite d'un site d'alimentation en eau potable ou de traitement des eaux usées.

42 activités ont été proposées au grand public à partir de mars 2015, soit environ 1 visite/semaine et 13 participants/activité.



Journées du Patrimoine

Les 19 et 20 septembre 2015, près de 400 résidents de l'agglomération chambérienne ont pu visiter différents équipements, en particulier le puits d'eau potable Pasteur, la source de Saint-Saturnin et l'Usine de dépollution des eaux usées.



02.

QUALITÉ DE SERVICE



LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Conformément à la loi Oudin-Santini du 9 février 2005 qui ouvre la faculté aux collectivités territoriales de consacrer une partie de leurs ressources spécifiques « eau et assainissement » à des actions de coopération internationale, Chambéry métropole affecte 60 000 € chaque année, répartis par moitié sur l'eau et sur l'assainissement, à des projets de soutien à l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays du sud.

Suite aux auditions de divers organismes demandeurs par le conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement et à l'analyse des projets selon les critères de choix comme la pérennité des actions engagées ou l'accompagnement à la mise en place de structures locales, des aides ont été attribuées aux associations suivantes :

- « Un souffle pour un sourire » pour la construction d'un château d'eau à Mardane au Cameroun, d'un montant de 6 715 €.
- « Amitié Solidarité Savoie Sahel » pour la réhabilitation de 18 forages de 11 villages de l'Aribinda au Burkina Faso, d'un montant de 10 000 €.
- Le partenariat engagé depuis plusieurs années entre Chambéry métropole et l'association Chambéry Ouahigouya se poursuit par la mise en œuvre d'un programme d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de la commune de Ouahigouya au Burkina Faso, pour un montant de 40 000 € par an pour la période 2016-2018. Chambéry métropole s'appuie sur l'association Chambéry Ouahigouya en tant que partenaire technique de la coopération décentralisée de la ville de Chambéry pour mener à bien le programme de développement avec la commune de Ouahigouya. Afin de définir les principes et valeurs qu'elles partagent et les modalités de fonctionnement et de contribution financière pour la mise en œuvre de leur partenariat, un projet de convention a été établi, exposant le programme d'actions annuel : objectifs, résultats attendus, actions à mener, calendrier d'exécution, modalités de suivi. Un comité de suivi composé de trois élus du Conseil d'exploitation et d'un technicien a été constitué afin de favoriser la collecte, le traitement et la diffusion des informations auprès de l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet pour aider à la décision, informer ou capitaliser sur le projet.



COMPRENDRE SA FACTURE D'EAU

Tous les 6 mois, les 65 000 abonnés du service des eaux de Chambéry métropole reçoivent leur facture d'eau. Quelques informations pour mieux comprendre.

le numéro de votre compteur

Compteur n°	Date opération	Ancien index	Nouvel index	Volumen consommé
03TA038373	11/06/2015	922	963	41

vosre consommation facturée

vosre adresse de facturation

la nature de votre facture :
estimative, de résiliation, etc...

le montant de votre facture

QUEL EST LE PRIX de l'eau en 2016 ?

HORS ABONNEMENTS	POUR LES 15 PREMIERS m ³ CONSOMMÉS/AN	AU-DELÀ DE 15 m ³
Part Chambéry métropole		
Production et distribution eau potable	0,890 €	1,480 €
Collecte et traitement des eaux usées	0,855 €	1,423 €
Redevances Agence de l'eau		
Lutte contre pollution domestique		0,290 €
Modernisation des réseaux de collecte		0,160 €
Taxe de prélèvement		0,068 €
TVA	0,170 €	0,259 €
Prix de l'eau TTC/m³	2,433 €	3,680 €

Les factures d'eau sont calculées au prorata, répartition des consommations, proportionnellement aux tarifs votés. Le prix de l'eau indiqué ne comprend pas les coûts des abonnements eau potable et eaux usées.

Plus d'informations sur le site internet

www.chambery-metropole.fr | rubrique EAU

ou en scannant le QR code



03.

EAU POTABLE INDICATEURS TECHNIQUES ET PATRIMOINE

L'eau produite par les ouvrages de Chambéry métropole provient de différentes origines souterraines selon deux types de réservoirs aquifères : poreux ou fissurés.

Réservoirs aquifères poreux :

7 ouvrages prélèvent l'eau dans ce milieu constitué de différentes nappes phréatiques, dont 4 principaux (Joppet, Pasteur, Les Iles, Saint-Jean-de-la-Porte) et 3 secondaires (2 à Barberaz et 1 à Saint-Jeoire-Prieuré).

Réservoirs aquifères fissurés :

47 captages exploités sur l'ensemble du territoire de Chambéry métropole et situés pour la plupart en point haut, complètent la production en eau nécessaire à l'agglomération.

Chambéry métropole poursuit la mise en œuvre des protections nécessaires afin d'apporter à tous les habitants la sécurité qualitative et quantitative de la production en eau potable : procédures réglementaires, travaux, conformément aux schémas directeurs qui seront retenus.

PROTECTION SANITAIRE - RESSOURCES

Produire et distribuer une eau de qualité font partie des objectifs prioritaires du service des eaux, impliquant la mise en œuvre de moyens en terme de contrôle, de mesures de protection et d'exploitation :

- mise en place des périmètres réglementaires de protection de captages,
- mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'équipement des ressources en dispositif de traitement adapté,
- équipement des captages en système de mesures de débits,
- surveillance de la qualité de l'eau brute et distribuée : réalisation de prélèvements et d'analyses, mise en place d'appareillage (sonde, turbidimètre...),
- exploitation et maintenance rigoureuses des ouvrages.

RESSOURCE EN EAU POTABLE

PROTECTION DES CAPTAGES

Pour mémoire : ouvrages existants avant 1964 (majorité des sources) : délai pour instituer le périmètre de protection immédiat 9 août 2009 (L1321 code SP). La mise en place des périmètres est obligatoire pour tous les captages, puits ou sources. L'état d'avancement de la procédure par captage est évalué en cinq phases :

PHASE 1

Le rapport hydrogéologique contient l'avis complet de l'hydrogéologue agréé concernant la ressource à protéger (origine et caractéristiques de l'eau, mesures de protection à mettre en œuvre, délimitation des périmètres de protection...). Ce rapport sert de base scientifique à l'élaboration de l'arrêté préfectoral.

PHASE 2

L'enquête publique, au cours de laquelle le projet global est soumis au public pour avis. L'enquête publique se tient généralement au sein des mairies concernées, sous l'autorité

du commissaire enquêteur nommé par le tribunal administratif. L'enquête fait l'objet d'un rapport final reprenant l'intégralité des remarques relevées.

PHASE 3

La Déclaration d'Utilité Publique (DUP), est matérialisée par un arrêté préfectoral reprenant l'ensemble des mesures retenues pour assurer la protection et la pérennité de la ressource concernée. Cet arrêté établit les règles à appliquer au sein des différents périmètres et impose également la liste des travaux de protection à réaliser.

PHASE 4

Réalisation des travaux : mise en œuvre par la collectivité exploitant la ressource, des travaux de protection imposés par arrêté préfectoral (pose d'une clôture ceinturant le périmètre immédiat, déboisement, remise en état des ouvrages de captage, création de piste d'accès, élimination des cuves à fuel enterrées situées au sein du périmètre rapproché...)

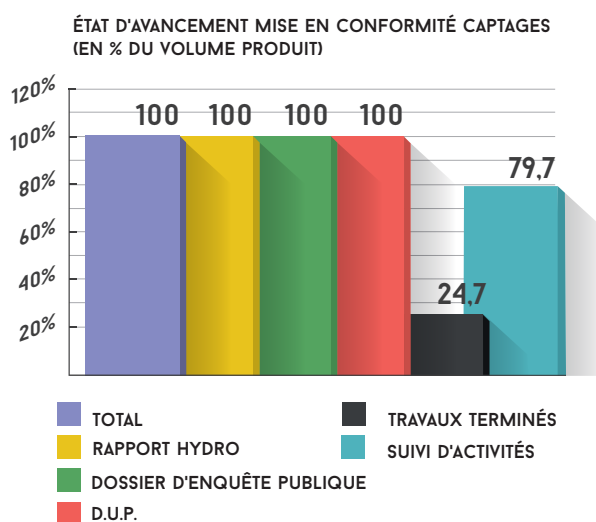
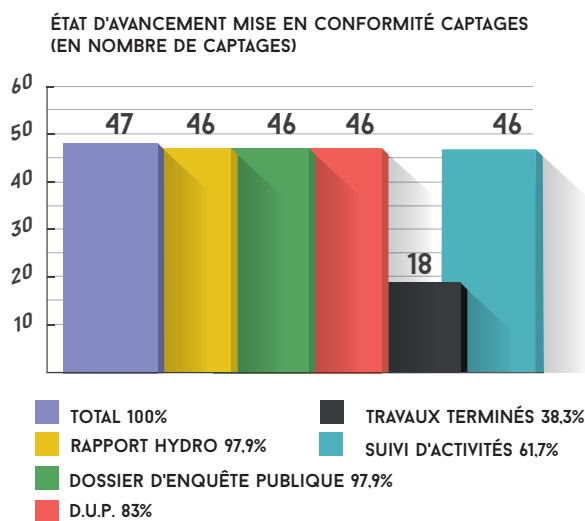
PHASE 5

Suivi des activités au sein des périmètres de protection par le biais d'une démarche prédéfinie et spécifique à chaque ressource, et notamment :

- visites régulières des périmètres,
- contrôle des activités : agricoles (épandage, engrais...), forestières (coupes...),
- contrôle de conception (avis sur les permis de construire) et de réalisation (avis sur DT et DICT, visites de chantier) des travaux réglementés dans les périmètres : profondeur de fouilles, types de fondation, puits, ouvrages enterrés contenant des matières dangereuses (cuves à fuel, séparateurs hydrocarbures...).

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN PLACE DES PÉRIMÈTRE:

Indicateur global de protection : 80,9% (79,2% en 2014).



ACTIONS RÉALISÉES EN 2015

- **Rapport hydrogéologique (phase 1)** : l'ensemble des captages exploités dispose d'un rapport hydrogéologique, à l'exception du captage de Montgelas sur la commune de Curienne. Pour ce dernier, le dossier préalable a été rédigé et communiqué à l'ARS lors de la demande de désignation de l'hydrogéologue agréé.
- **Enquête publique (phase 2)** : DUP de finalisation des enquêtes publiques pour les captages de Ravenets, Pré Dollin et la Fougère sur la commune de Thoiry, ainsi que pour les captages de Combe noire, La Rongère et Le Mont sur la commune de La Thuile. DUP en date du 17 juin 2015 pour les captages de Thoiry et 22 avril 2015 pour les captages de La Thuile.
- **Acquisition foncière (phase 3)** : les périmètres immédiats des captages de Ravenets et Pré-Dollin (Thoiry), de Fontaine noire (Saint-Jean-d'Arvey), de La Labbiaz (Les Déserts) et de Montgelas (Curienne) restent à acquérir. La DUP des captages de Thoiry va permettre de lancer la phase acqui-

sition des périmètres immédiats des captages des Ravenets et de Pré Dollin (Les captages de La Thuile et le captage de La Fougère à Thoiry sont déjà propriété communale).

■ **Travaux périmètres immédiats et rapprochés (phase 4)** : Lancement des travaux de protection au sein des périmètres de protection rapprochés des puits Joppet et puits des Iles (suppression d'installations dans le domaine privé)

■ **Suivi des activités (phase 5)** : mise en œuvre du programme de suivi des activités au sein des périmètres de protection : avis sur les PC et DICT, suivi travaux, visites de contrôles inopinées au sein des périmètres immédiats et rapprochés. Suivi et interprétation de l'étude relative aux pratiques agricoles sur les terrains des périmètres de protection rapprochée du Puits de Saint-Jean-de-la-Porte. Cette étude est réalisée annuellement par le bureau SEM Environnement, qui compile et analyse les données communiquées par les exploitants agricoles des terrains concernés.

SUIVI QUANTITATIF DES RESSOURCES

Un programme d'équipement en mesure de débit de chaque ressource exploitée en eau potable est actuellement en cours. Ce travail, réalisé en collaboration avec le CISALB, permet de mieux connaître les débits réels de chaque ressource. L'équipement des captages d'eau potable du secteur de l'épine est en cours de finalisation. Ce travail permettra d'alimenter la réflexion sur les débits pouvant être réservés au milieu naturel à certaines périodes de l'année.



03.

EAU POTABLE

SUIVI QUALITATIF DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

Le suivi qualitatif des eaux destinées à la consommation humaine est réalisé par l'Agence Régionale de Santé qui établit chaque année le programme du contrôle sanitaire réalisé sur eau brute (avant traitement) et eau distribuée.

En complément de ce contrôle sanitaire, le service des eaux procède à des analyses dans le cadre d'un autocontrôle défini annuellement.

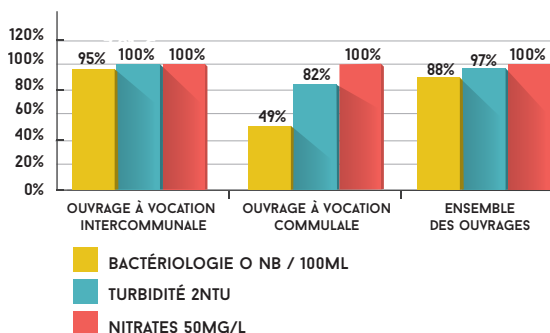
Cet autocontrôle est mis en œuvre par le pôle Expertise-Performance du service des eaux (service protection sanitaire-ressource et service laboratoire-métrologie) : réalisation des prélèvements, réalisation des analyses et exploitation des résultats.

SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU BRUTE

Contrôle sanitaire eau brute

La fréquence de contrôle des différentes ressources d'eau potable est définie réglementairement par l'ARS. Les analyses sont ensuite effectuées par un laboratoire agréé sur le département (SAVOIE LABO). Le service des eaux complète le cadre réglementaire en réalisant des analyses sur eau brute en autocontrôle. Chaque ressource fait l'objet d'au moins une analyse par an.

EAU BRUTE - % DE VOLUME CONFORME AUX NORMES DE POTABILITÉ 2014



AUTOCONTRÔLE EAU BRUTE

Puits principaux : l'agglomération chambérienne est alimentée essentiellement (85%) par deux nappes phréatiques :

- la nappe Laysse/Albanne sur Chambéry pour les puits Pasteur, Joppet, et Les Iles,
- la nappe de l'Isère pour le puits de Saint-Jean-de-la-Porte.

L'eau issue de ces nappes phréatiques est d'excellente qualité et naturellement potable.

Le puits Pasteur (depuis 2008) et le puits des Iles (depuis 2015) font l'objet d'un traitement par ultra-violet de manière à prévenir d'éventuelles pollutions bactériologiques passagères. Progressivement, les puits de Saint-Jean-de-la-Porte et puits Joppet seront à leur tour équipés de ce dispositif. Les quatre puits sont munis

de dispositifs de chloration de secours.

En complément des périmètres de protection, des **piézomètres de surveillance** sont installés en amont des puits pour contrôler la qualité de l'eau, avec un délai de transfert de trente jours avant pénétration dans l'ouvrage. Un prélèvement pour analyse bactériologique et physico-chimique est donc pratiqué **toutes les deux semaines** afin d'alerter en cas de pollution. À ce dispositif, un contrôle de la qualité chimique a été ajouté au travers d'un dispositif spécifique **« Truitel »**.

Autres captages : tous les autres captages à vocation communale font également l'objet de procédures de protection et de contrôle de la qualité des eaux brutes. Un programme d'analyse annuel est mis en œuvre pour contrôle de l'eau brute de certains captages cibles, à raison d'une analyse mensuelle. L'ensemble des captages fait l'objet à minima d'une analyse eau brute par an. Les sources exploitées au sein des massifs calcaires fissurés des Bauges, de la Chartreuse et l'Epine font l'objet d'un traitement avant distribution : ultra-filtration, ultra-violet (éventuellement associé à un filtre à sable) ou chloration.

Prélèvements spécifiques réalisés en 2015 :

- Un prélèvement annuel (en été) dans les ruisseaux de Saint-Jean-de-la-Porte et dans l'Isère (recherche de nitrates), dans le cadre de l'étude de suivi des pratiques agricoles dans les périmètres de protection du puits de Saint-Jean-de-la-Porte.
- Des prélèvements de contrôle de l'évolution du chlorure de sodium (sel) ont été réalisés tous les 15 jours au puits de Saint-Jean-de-la-Porte et sur deux piézomètres de surveillance du secteur ; ceci dans le but de déterminer l'influence sur la nappe phréatique du stock de sel de voirie qui était présent sur le site de la gare de Saint-Pierre-d'Albigny jusqu'à fin 2007. Résultats : pas d'aggravation de la situation et respect des normes de qualité eau potable au puits Saint-Jean-de-la-Porte.
- Des analyses de transmittance UV pour aide à l'exploitation sont ponctuellement réalisées sur l'eau brute des ressources traitées par UV.
- Les ressources gravitaires suivantes ont fait l'objet d'analyses mensuelles sur eau brute (bactériologie + physico-chimie + nitrates + transmittance UV) :
 - ◆ Le Prévent (Saint-Jean-d'Arvey),
 - ◆ Les Huïres (Saint-Cassin),
 - ◆ Pierre Rouge, Le Lard et Saint Martin (Vimines),
 - ◆ La Dhuy (Saint-Sulpice).



SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Contrôle sanitaire eau distribuée

La surveillance de la qualité de l'eau est organisée sur le réseau de distribution selon les mêmes principes que pour l'eau brute.

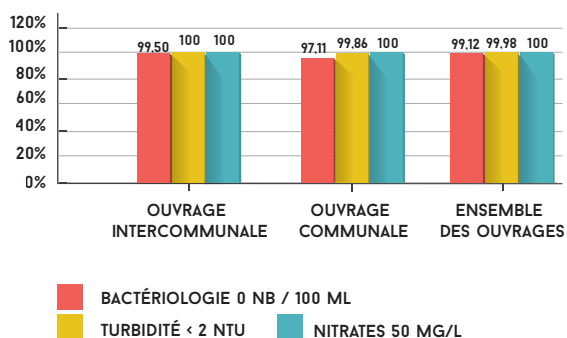
Des **unités de distribution** ont été définies en accord avec l'ARS. Elles tiennent compte de l'origine de l'eau et de la structure du réseau de distribution. La fréquence des prélèvements et le type d'analyse dépendent du nombre d'habitants raccordés et des volumes produits.

La méthode ainsi définie, que ce soit pour les captages ou le réseau de distribution, permet un suivi rigoureux dans lequel l'exploitation et le contrôle sont bien séparés.

Tout résultat non conforme fait l'objet d'un nouveau prélèvement pour confirmation et d'une intervention si nécessaire conformément au guide « alerte qualité AEP » appliquée en interne. Ce document permet de définir précisément les actions à engager en cas de non-conformité de l'eau produite ou distribuée.

CARACTÉRISTIQUES QUALITATIVES DE L'EAU DISTRIBUÉE

EAU DISTRIBUÉE - EN % DE VOLUME CONFORME AUX NORMES DE POTABILITÉ



Autocontrôle eau distribuée

En 2014, un autocontrôle réseau a été mis en œuvre sur les UDI contrôlées moins de 2 fois par an dans le cadre du contrôle sanitaire, à savoir :

- Monterminod Haut et Bas (Saint-Alban-Leysses),
- Montgelas (Curienne),
- Les Beaux (La Thuile).

D'autre part, Chambéry métropole réalise des prélèvements de contrôle systématiques avant la remise en eau de toute conduite neuve après travaux (101 prélèvements en 2015).

COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Une synthèse des résultats obtenus sur la qualité de l'eau en 2015 est jointe aux factures 2016 des abonnés de toutes les communes de Chambéry métropole : il s'agit de l'Aqueduc. Par ailleurs, les communes affichent l'ensemble des résultats d'analyses à la porte de la mairie.

Les analyses d'eau potable sont également consultables sur le site internet de Chambéry métropole. Ainsi, après avoir renseigné son adresse exacte sur le plan interactif du site internet, chaque abonné peut accéder aux résultats d'analyses de son secteur.

PLAN DE SECOURS ORSEC EAU POTABLE

Les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ont sollicité les Personnes Responsables de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE) du département pour la rédaction d'un plan de secours eau potable de type ORSEC sur chaque territoire.

Dans ce cadre, le pôle expertise performance a procédé en 2015 à la rédaction d'un plan de ce type couvrant l'ensemble du territoire de Chambéry métropole. Ce document a pour objectif de servir de support à la gestion de crises occasionnelles, exceptionnelles et extraordinaires.

Dans un premier temps, le plan ORSEC eau potable Chambéry métropole sera remis aux services de l'ARS. Une présentation interne au service des eaux, touchant l'ensemble des intervenants susceptibles d'être sollicités en période de crise sera mise en œuvre dès 2016, sous la forme d'exercices et formations.

De la même manière, le plan ORSEC eau potable de la commune Le Bourget-du-Lac a été réalisé par le pôle expertise performance et remis au maire de la commune.

03.

EAU POTABLE

LA PRODUCTION DE L'EAU POTABLE

De nombreux ouvrages participent à la production et au stockage, afin d'optimiser la desserte de tous les habitants de Chambéry métropole. 117 au total peuvent être répartis en deux grandes catégories :

- les ouvrages à vocation communautaire,
- les ouvrages à vocation locale.

Les ouvrages à vocation communautaire constituent les éléments principaux des chaînes de production. Chaque chaîne dessert une zone de l'agglomération et peut être secourue par interconnexion avec la zone contiguë.

Les autres ouvrages sont à vocation locale. Ils sont au nombre de 117 au total et se répartissent en :

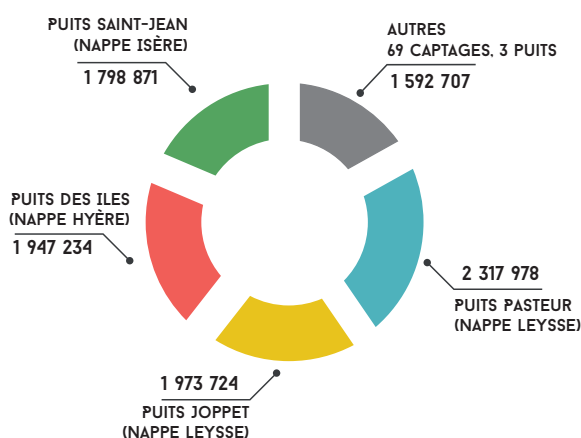
- 91 réservoirs,
- 18 stations de pompage,
- 8 surpresseurs.

Notons également qu'à partir de certains ouvrages (notamment ceux à vocation communautaire), des communes extérieures peuvent être alimentées ou secourues.

En 2015, le volume total prélevé s'élève à **9 726 270 m³**, alors que la quantité totale d'eau vendue est de **6 511 952 m³** pour Chambéry métropole et **286 008 m³** pour les communes extérieures.

Les 4 captages principaux (Joppet, Pasteur, Les Iles, Saint-Jean-de-la-Porte) ont produit, en **2015, 83,5% de la production totale** d'une eau de très bonne qualité naturellement potable.

REPARTITION DE LA PRODUCTION EAU POTABLE EN 2015



PUITS	M3 EXTRAITS	SECTEUR	RESERVOIRS	STATION DE POMPAGE
JOPPET	1 973 724 m ³	Centre Est de l'agglomération	2 réservoirs (stockage total 18 600 m ³) permettent de desservir deux niveaux de distribution	3 stations de pompage
PASTEUR	2 317 978 m ³	Centre Ouest de l'agglomération	2 réservoirs (stockage total 14 000 m ³) permettent de desservir deux niveaux de distribution	3 stations de pompage
LES ILES	1 947 234 m ³	Nord de l'agglomération	3 réservoirs (stockage total 14 500 m ³) permettent de desservir trois niveaux de distribution	3 stations de pompage
SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE	1 798 871 m ³	Sud de l'agglomération	2 réservoirs (stockage total 18 000 m ³) permettent de desservir les communes extérieures raccordées et un niveau de distribution	1 station de pompage



PRODUCTION EAU POTABLE 2015

EAU POTABLE PRÉLEVÉE EN RÉSERVOIR AQUIFÈRE POREUX			SECTEUR D'ESSERVI	
Nappe de La Leysse	Puits Pasteur	2 317 978	Agglomération Centre Ouest	8 037 807 m ³
	Puits Joppet	1 973 724	Agglomération Centre Est	
Nappe de l'Hyère	Puits des Iles	1 947 234	Agglomération Nord	
Nappe de l'Isère	Puits Saint-Jean	1 798 871	Agglomération Sud	
Nappe de l'Albanne	Puits du Stade	185 766	Commune de Barberaz	
Nappe de Chignin Au Bon de Loge	Puits de Lachat	105 910	Commune de Saint-Jeoire-Prieuré	
	TOTAL Aquifères Poreux	8 329 483 m³		
EAU POTABLE PRÉLEVÉE EN RÉSERVOIR AQUIFÈRE FISSURE				
MASSIF DES BAUGES	Marles / Fontanettes	11 134		1 687 460 m ³
	Pissards haut & bas	0	Commune de Puygros	
	Fougères	687	Commune de Thoiry (y compris les bassins)	
	Pré Dollin + Barbouillon	10 617	Commune de Thoiry	
	Revenets + Les Monts	122 958	Commune de Thoiry	
	Rongère	0	Commune de La Thuile	
	Fasseman	274	Commune de La Thuile	
	Le Mont	51	Commune de La Thuile	
	Combe Noire	31 880	Commune de La Thuile	
	Montgelas	379	Commune de La Thuile	
	Triviers	177 535	Commune de Challes-les-Eaux	
	Saint-Saturnin	146 000	Communes de Chambéry / Sonnaz	
	Preventorium	60 093	Commune de Saint-Alban-Leysse	
	Lovettaz	8 142	Commune de Saint-Jean-d'Arvey	
	Fontaine Noire	86 342	Commune de Saint-Jean-d'Arvey	
	Boisserette	3 997	Commune de Saint-Jeoire-Prieuré	
	Barbarin	0	Commune de Saint-Jeoire-Prieuré	
	La Croix / La Savatine	39 583	Commune de Vêrel-Pragondran	
	Les Fontaines	0	Commune de Vêrel-Pragondran	
	Forage de Lacha	8 334	Commune de Les Déserts	
Le Noyer	54 109	Commune de Les Déserts		
Margeriaz	15 077	Commune de Les Déserts		
Pré Bardin	17 233	Commune de Les Déserts		
MASSIF DE L'ÉPINE	Les Féés	49 086	Commune de La Motte-Servolex	
	Les Creux	133 830	Commune de La Motte-Servolex	
	Les 3 Murgiers	22 174	Commune de La Motte-Servolex	
	Le Lard	71 467	Communes de Vimines	
	Pierre Rouge / Saint-Martin	23 305	Communes de Vimines	
La Dhuy	35 794	Commune de Saint-Sulpice		
MASSIF DE LA CHARTREUSE	Secteur Sud	52 723	Commune de Montagnole	
	Secteur Nord	10 357	Commune de Montagnole	
	Les Huïres	40 416	Commune de Saint-Cassin	
	La Combe	99 015	Commune de Saint-Cassin	
	Le Feu	0	Commune de Saint-Cassin	
	Fontaine Froide Fontaine Lamée Grandes Favières	63 192	Commune de Saint-Baldoph	
	Total Aquifères Fissurés	1 395 784 m³		

TOTAL GLOBAL

9 725 267 m³

03.

EAU POTABLE



LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

LES RÉSEAUX

L'inventaire du patrimoine est, en 2015, complété au maximum des données collectées après enquête auprès des communes en fonction des compléments apportés pour la modélisation des chaînes de production et distribution en eau potable. L'inventaire des principaux équipements nécessaires au fonctionnement se décompose selon le tableau suivant :

NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES

AEP 2015 ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES					
Commune	Pl - Bl	Régulation	Ventouse	Vanne	Débitmètre
Barberaz	73	14	18	373	3
Barby	42	4	14	173	3
Bassens	57	10	20	232	7
Challes-les-Eaux	83	23	27	401	3
Chambéry	569	1	79	2762	31
Cognin	81	18	16	369	17
Curienne	19	3	6	57	3
Jacob Bellecombette	36	6	11	159	6
La Motte-Servolex	192	18	49	851	14
La Ravoire	111	2	17	560	16
La Thuile	23	5	6	74	0
Les Deserts	82	10	17	196	1
Montagnole	39	14	24	144	7
Puygros	22	9	17	69	3
Saint-Alban-Leyssie	115	10	22	512	5
Saint-Baldoph	81	18	11	291	10
Saint-Cassin	29	8	16	130	1
Saint-Jean-d'Arvey	38	10	17	174	1
Saint-Jeoire-Prieure	35	1	11	155	4
Saint-Sulpice	35	5	14	147	1
Sonnaz	37	8	15	173	7
Thoiry	22	4	14	83	5
Verel Pragondran	16	5	3	51	5
Vimines	64	11	28	228	0
St-Jean-de-la-Porte	0		32	51	4
Total	1901	217	504	8415	157
Le Bourget-du-Lac	90	11	18	366	1
Voglans	50	3	19	216	5
TOTAL	140	14	37	582	6

Nous définissons plusieurs catégories :

■ Les réseaux d'adduction et de transport à vocation communautaire

Ces canalisations assurent la liaison gravitaire ou par refoulement entre les puits et les premiers réservoirs, ainsi que la liaison entre les stations de reprise et les étages supérieurs et la liaison entre les réservoirs et les entrées de communes. Ces conduites sont en majorité maillées entre elles et permettent des interconnexions entre les grands secteurs de production. La longueur de ces conduites est actuellement de **115 Km (40 km d'adduction et 75 km de transport)**.

■ Les réseaux de refoulement à vocation locale

Leur linéaire atteint **44 kilomètres**.

■ Le réseau de distribution

Il est en partie très ancien puisque l'on peut dire que toute la partie agglomérée de la ville de Chambéry a été desservie par des conduites construites entre 1885 et 1890. Il a été rénové en grande partie en coordination avec les aménagements de surface mais l'effort devra être poursuivi régulièrement par Chambéry métropole à l'avenir, ainsi que dans toutes les communes.

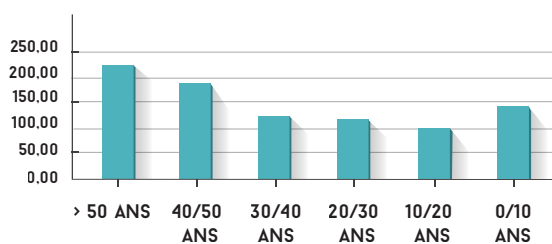
La longueur totale des canalisations de distribution est de **745 Km**.
Leurs diamètres varient du 40 mm au 600 mm.

L'âge moyen du réseau eau potable est de **37 ans**.

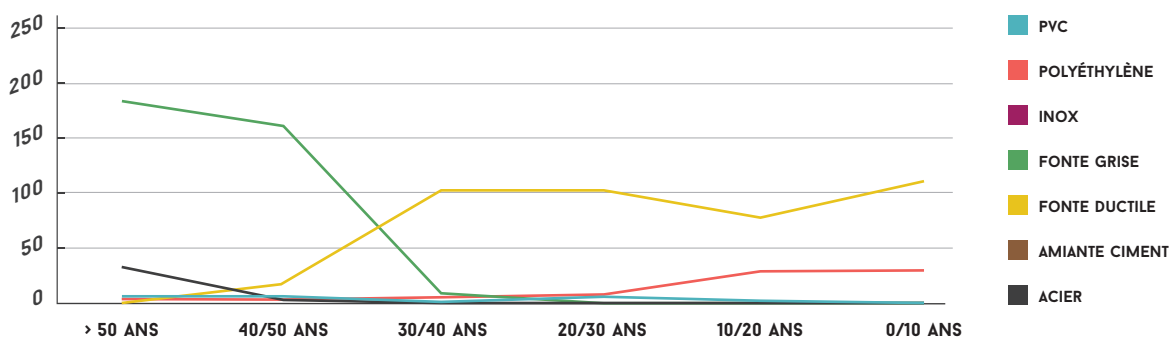
Selon les éléments connus fin 2015, près de 25% du linéaire a plus de 50 ans et 40% a moins de 30 ans.

Les matériaux qui constituent ce patrimoine sont à forte dominante de fonte ductile (411 km) et de fonte grise (362 km).

RÉSEAU PAR TRANCHE D'ÂGE



BILAN PAR TRANCHE D'ÂGE ET CATÉGORIE DE MATÉRIAUX 2014



LES BRANCHEMENTS

Sur ces conduites sont raccordés près de 26 860 branchements particuliers desservant 64 930 points de comptage, depuis les plus petits de diamètre 15 mm jusqu'au plus gros de 300 mm, dont la longueur totale peut être estimée à 100 km sous domaine public (5 ml environ par branchement).

L'inventaire précis détaillant les branchements se poursuit au rythme du programme de suppression sous domaine public de ceux en plomb et des précisions apportées au SIG, auxquels se sont ajoutées les données recueillies au cours des études de modélisation et schéma directeur.

Le programme pluriannuel est conduit pour supprimer dans les zones à fort potentiel de dissolution, la majorité des branchements plomb sous l'emprise du domaine. Les propriétaires des branchements sont tenus informés de l'avancement de ce programme, afin de les inciter à rénover la partie située dans leur propriété, et pour permettre également le déplacement des compteurs en limite de propriété (sauf en cas de remplacement ponctuel).

Les coûts unitaires comprennent l'ensemble des interventions, à savoir : enquête de terrain, travaux en régie directe et l'entreprise, y compris les réfections définitives de chaussées et également la fourniture et pose d'un coffret compteur en limite de propriété.

Les travaux sont conduits selon 3 axes : rénovation des branchements à l'occasion des travaux de renouvellement des conduites, remplacement ponctuel en cas de fuites ou intervention en domaine privé par un particulier, marché à commandes avec travaux spécifiques (tirages, forages, gainages).

Ainsi, 360 branchements ont été rénovés en 2015 à l'occasion des travaux sur les canalisations ou de la suppression des branchements en plomb sous domaine public. La campagne de rénovation des branchements plomb a été arrêtée en 2014. En effet, le nombre de branchements plomb à rénover ne justifie plus de campagnes spécifiques et fera l'objet de rénovations ponctuelles.

ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES USAGERS - VOLUMES VENDUS PAR COMMUNE

RÉPARTITION DES POINTS DE DISTRIBUTION D'EAU ET VOLUMES DISTRIBUÉS ET VENDUS PAR COMMUNE

En prenant en compte les 23 communes (hors Les Déserts), le volume d'eau vendu en 2015 (consommations réelles ou intermédiaires) est en hausse par rapport à 2014.

Aux abonnés de Chambéry métropole s'ajoutent également le relevé des compteurs, la production, la distribution d'eau ainsi que les services accueil et facturation des 2 386 abonnés du Bourget-du-Lac et des 948 abonnés de Voglans en 2015.

La consommation d'eau potable facturée sur 12 mois en 2015 s'élève à 6 511 952 m³ (hors Le Bourget-du-Lac /Voglans), alors que le volume de 2014 était de 6 347 054 m³.

03.

VOLUMES VENDUS ET NOMBRE DE POINTS DE COMPTAGE AEP PAR COMMUNES 2015

	VOLUME EAU POTABLE EN m ³									POINTS DE COMPTAGE								
	2015	Evol	2014	Evol	2013	Evol	2012	Evol 2015 / 2014	Moyenne 2014, 2013, 2012	Répart	2015	Evol	2014	Evol	2013	Evol	2012	Répart
Barberaz	192 587	2,3%	188 205	-1,6%	191 323	-0,9%	192 989	0,9%	190 839	3,0%	2 481	-0,6%	2 497	2,9%	2 411	-0,7%	2 427	3,8%
Barby	163 946	-4,1%	170 956	1,8%	167 997	4,9%	160 080	-1,4%	166 344	2,5%	1 373	0,7%	1 363	4,7%	1 307	0,4%	1 302	2,1%
Bassens	170 814	-0,3%	171 328	2,6%	166 928	-1,4%	169 290	1,0%	169 182	2,6%	2 047	9,5%	1 870	10,2%	1 762	3,8%	1 697	3,1%
Challes-les-Eaux	299 504	-1,6%	304 379	3,5%	294 020	8,5%	271 103	3,3%	289 834	4,6%	2 681	6,5%	2 518	4,4%	2 454	1,8%	2 411	4,1%
Chambéry	3 290 769	2,6%	3 208 582	-4,8%	3 370 035	2,2%	3 296 327	0,0%	3 291 648	50,5%	32 706	1,5%	32 236	2,1%	31 670	0,3%	31 583	49,7%
Cognin	266 208	-0,8%	268 224	7,0%	250 719	-11,5%	283 179	-0,4%	267 374	4,1%	3 377	2,2%	3 303	8,5%	3 146	3,4%	3 043	5,1%
Curienne	24 058	10,8%	21 704	-7,1%	23 351	6,4%	21 939	7,7%	22 331	0,4%	292	0,7%	290	-0,7%	292	0,0%	292	0,4%
Jacob-Bellecombette	151 890	3,1%	147 338	-0,8%	148 452	1,4%	146 442	3,0%	147 411	2,3%	1 758	0,2%	1 755	1,5%	1 734	0,3%	1 729	2,7%
La Motte-Servolex	680 243	6,8%	636 882	-2,2%	651 224	0,7%	646 432	5,5%	644 846	10,4%	5 023	0,1%	5 017	5,6%	4 893	3,0%	4 749	7,6%
La Ravoire	388 145	2,0%	380 548	-4,1%	396 668	3,2%	384 212	0,3%	387 143	6,0%	4 383	4,9%	4 180	4,2%	3 999	-0,3%	4 010	6,7%
La Thuile	18 957	37,7%	13 765	-10,5%	15 383	-5,8%	16 332	25,0%	15 160	0,3%	197	0,0%	197	0,0%	190	-3,6%	197	0,3%
Les Déserts	DONNÉES COMPLÈTES NON DISPONIBLES																	
Montagnole	39 460	2,3%	38 580	4,0%	37 100	-7,0%	39 913	2,4%	38 531	0,6%	428	2,4%	418	2,2%	411	0,5%	409	0,7%
Puygros	21 250	-6,3%	22 670	2,4%	22 130	-6,7%	23 728	-7,0%	22 843	0,3%	197	0,0%	197	0,0%	196	-0,5%	197	0,3%
Saint-Alban-Leysses	270 604	2,6%	263 753	2,8%	256 456	-0,2%	256 936	4,5%	259 048	4,2%	2 966	3,7%	2 860	2,5%	2 826	1,3%	2 789	4,5%
Saint-Baldoph	125 959	2,8%	122 537	-8,7%	134 233	1,4%	132 365	-2,9%	129 712	1,9%	1 399	0,8%	1 388	2,5%	1 358	0,3%	1 354	2,1%
Saint-Cassin	30 075	-5,6%	31 862	2,6%	31 053	-4,1%	32 375	-5,3%	31 763	0,5%	361	15,3%	313	2,6%	308	1,0%	305	0,5%
Saint-Jean-d'Arvey	62 081	2,9%	60 334	3,1%	58 539	1,6%	57 634	5,5%	58 836	1,0%	812	0,0%	812	4,0%	807	3,3%	781	1,2%
Saint-Jeoire-Prieuré	85 824	24,1%	69 149	-4,1%	72 069	20,1%	59 998	28,0%	67 072	1,3%	821	7,5%	764	23,4%	646	4,4%	619	1,2%
Saint-Sulpice	32 996	13,8%	28 984	-2,9%	29 837	-3,1%	30 804	10,4%	29 875	0,5%	328	0,3%	327	1,9%	326	1,6%	321	0,5%
Sonnaz	82 903	2,8%	80 646	3,2%	78 162	3,1%	75 806	6,0%	78 205	1,3%	810	1,9%	795	6,0%	766	2,1%	750	1,2%
Thoiry	19 668	7,3%	18 327	-1,3%	18 563	-9,1%	20 416	3,0%	19 102	0,3%	249	0,8%	247	1,2%	244	0,0%	244	0,4%
Verel Pragondran	17 115	-14,2%	19 951	5,0%	19 004	-1,0%	19 194	-11,7%	19 383	0,3%	211	0,0%	211	3,9%	207	2,0%	203	0,3%
Vimines	76 896	-1,9%	78 350	6,6%	73 527	-0,3%	73 743	2,2%	75 207	1,2%	924	2,1%	905	6,5%	888	4,5%	850	1,4%
TOTAL	6 511 952	2,6%	6 347 054	-2,5%	6 506 773	1,5%	6 411 237	1,4%	6 421 688	100%	65 824	2,1%	64 463	3,5%	62 841	0,9%	62 262	100%

La recette correspondant à la refacturation des prestations s'élève à 4 370,17 €, pour les heures et les pièces fournies, pour les travaux d'entretien et de renouvellement des hydrants.

BILAN COMPTEURS

Le recensement permet de déterminer l'âge moyen des compteurs sur l'ensemble de l'agglomération et celui par commune. Cette notion fondamentale est utilisée lors des campagnes de renouvellement de compteurs engagées par le service des eaux, puisqu'un compteur vieillissant se caractérise par une moindre précision quant à l'enregistrement des volumes consommés réellement et donc en règle générale à une sous-facturation en faveur des usagers dans les petits débits, sachant que la durée de vie moyenne des appareils de mesure est de 15 ans et que les arrêtés de 2007 entraînent des obligations de contrôle dans la précision des mesures.

L'âge moyen du parc compteur s'établit donc à 6,12 ans pour 2015, avec une grosse campagne de changement de compteurs en gainé sur Chambéry (4 568 compteurs changés).

Les campagnes 2015 et années suivantes devront porter impérativement sur les millésimes les plus anciens, en maintenant un rythme soutenu.

COMMUNE	NOMBRE DE COMPTEURS	AGE MOYEN
BARBERAZ	2 477	6,4
BARBY	1 324	8,5
BASSENS	2 030	6,9
CHALLES-LES-EAUX	2 624	6,5
CHAMBERY	31 405	5,9
COGNIN	3 352	7,2
CURIENNE	288	6,1
JACOB-BELLECOMBETTE	1 749	6,5
LA MOTTE-SERVOLEX	4 976	6,3
LA RAVOIRE	4 274	6,3
LA THUILE	204	5,6
LES DESERTS	810	2,3
MONTAGNOLE	456	6
PUYGROS	191	4,7
SONNAZ	793	6,5
SAINT-ALBAN-LEYSSES	2 956	5,7
SAINT-BALDOPH	1 395	6,3
SAINT-CASSIN	351	6,6
SAINT-JEAN-D'ARVEY	811	6,8
SAINT-JEOIRE-PRIEURE	804	6,4
SAINT-SULPICE	323	4
THOIRY	238	6,5
VEREL-PRAGONDRAN	211	5,2
VIMINES	892	7,7
Total	64 934	6,12

CONSOMMATION ET RENDEMENTS

Outre les recherches et réparations diverses, le service des eaux a défini une méthodologie pour contrôler le rendement des réseaux en pratiquant un diagnostic préalable annuel (mesures de débits nocturnes).

Ce diagnostic permanent étendu à toutes les communes de Chambéry métropole fait l'objet de la procédure suivante :

- suivi des consommations et débits de nuit en sortie des réservoirs,
- en fonction des données constatées précédemment et à partir du découpage des réseaux de distribution en secteurs géographiques définis en fonction des réservoirs ou de points névralgiques pour les réseaux maillés :
 - ◆ isolement des secteurs jugés non conformes et enregistrement des débits,
 - ◆ après étude des enregistrements, déclenchement des recherches de fuites si nécessaire et réparations,
 - ◆ après réparations, nouvel enregistrement des débits nocturnes pour comparaison et quantification des gains réalisés.

Il ressort de ces mesures un ratio indiquant le **rendement résiduel en m³/h/km** de chaque zone. Celui-ci est fortement dépendant de l'état des canalisations, de la complexité du réseau et du nombre de branchements, et des utilisateurs éventuels en consommation nocturne (refroidissement, fabrication, etc...).

Un ratio complémentaire peut également être calculé à partir de la comparaison des volumes produits sur l'année civile et des volumes distribués vendus en fonction des dates de relevés de compteurs : **rendement global brut**.

De ce ratio, complété par les volumes non vendus mais connus et estimés comprenant les besoins propres du service (lavage réservoirs, purges canalisations etc.), ainsi que les fuites sous domaine privé non réparées et le sous-comptage du parc, il ressort un **rendement global net**.

Ces ratios (rendements kilométriques et globaux présentés ci-après) sont très complémentaires.

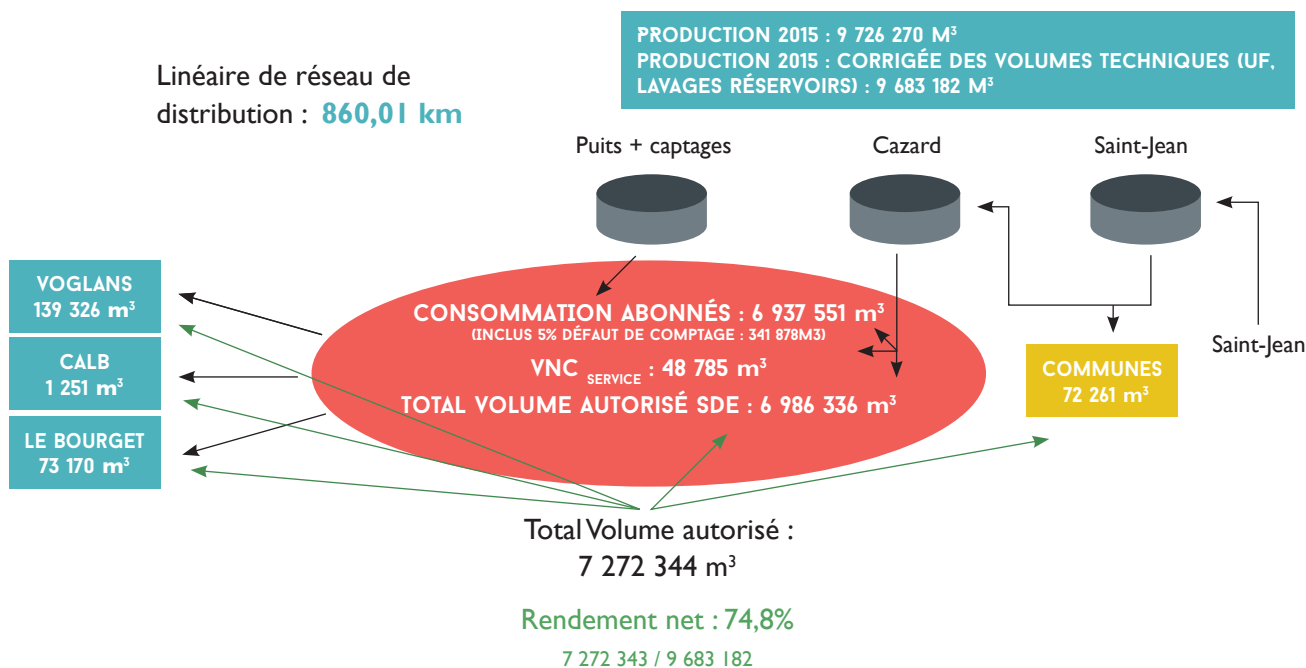
Ils sont le résultat d'un travail régulier et permanent qui doit toutefois être complété par une programmation pluriannuelle pour le renouvellement des conduites, en fonction de leur âge et de données complémentaires provenant de l'exploitation : nombre de fuites réparées, type de casse, nature des terrains, etc.

La réduction des pertes constitue en effet la première économie en eau potable.

Le travail effectué sur les réseaux (recherches préventives, réparations, renouvellement) se poursuit en parallèle de la politique engagée pour le rajeunissement du parc compteurs usagers.

En 2015, en prenant la méthode ONEMA, le rendement de l'agglomération s'établit à 74,1% pour un rendement requis (dans le cadre du décret 2012-97 relatif à la loi Grenelle II) qui est pour Chambéry métropole (compte tenu de sa configuration mixte : rural et urbain) de 69,42 %.

BILAN HYDRAULIQUE 2015



Indice linéaire Vol Non Comptés = 8,25 m³/j/km
 [(Vol production corrigé - (vol conso abonné + vol vendu ext))/365 / linéaire réseau]

Indice linéaire de perte = 8,09 m³/j/km
 [(Vol production corrigé - vol total autorisé)/365 / linéaire réseau]

Situation / décret 2012-97 (Grenelle II)

Rendement requis : 65 + 0,2*ILC

ILC_{SDE} = 22,10 m³/j/km

Rendement requis : 69,42%

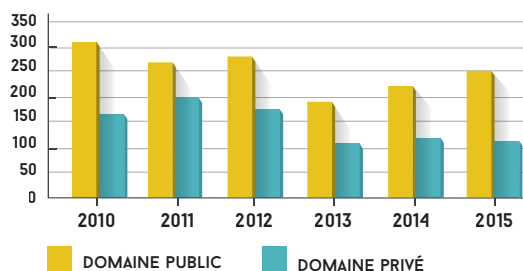
03.

EAU POTABLE



En 2015, 362 fuites ont été réparées dont 109 se situent en domaine privé et ont donc fait l'objet d'une mise en demeure de réparation auprès des propriétaires concernés.

Le volume annuel correspondant à ces fuites représenterait un volume total de **125 000 m³**.



	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Domaine public	313	271	283	196	221	253
Domaine privé	169	203	176	118	107	109
Total	482	474	459	314	328	362

LES CONSOMMATIONS MOYENNES 2015

COMMUNE	PRODUCTION ANNUELLE (m ³ /an)	VOLUME VENDU (m ³ /an)	RENDEMENT BRUT (%)	VOLUME VENDU +NON COMPTABILISÉ CONNU (m ³ /an)	RENDEMENT NET (%)
BARBERAZ	266 725	202 216	75,81	205 019	76,87
BARBY	198 493	172 143	86,73	179 755	90,56
BASSENS	238 250	179 355	75,28	184 658	77,51
CHALLES LES EAUX	361 249	314 479	87,05	315 617	87,37
CHAMBERY	4 428 956	3 455 307	78,02	3 497 450	78,97
COGNIN	300 128	279 518	93,13	285 262	95,05
JACOB BELLECOMBETTE	170 130	159 485	93,74	161 096	94,69
LA MOTTE SERVOLEX	883 149	714 255	80,88	716 162	81,09
LA RAVOIRE	450 261	407 552	90,51	413 927	91,93
LES DESERTS	129 058	100 001	77,49	111 099	86,08
ST ALBAN LEYSSE	329 167	284 134	86,32	286 037	86,90
ST BALDOPH	195 490	132 257	67,65	133 092	68,08
ST JEAN D'ARVEY	89 372	65 185	72,94	65 511	73,30
ST JEOIRE PRIEURE	96 127	90 115	93,75	90 734	94,39
SONNAZ	107 939	87 048	80,65	88 450	81,94
VEREL PRAGONDRAN	33 918	17 971	52,98	18 101	53,37
VIMINES	122 248	80 741	66,05	81 254	66,47
Sous Total	8 271 602	6 641 762	80,30	6 722 126	81,27

BILAN SUR L'ACTIVITÉ DÉFENSE INCENDIE

COMPÉTENCE

L'arrêté préfectoral du 21 décembre 2005 définissant les compétences de Chambéry métropole prévoit en matière de défense incendie que la Communauté d'agglomération est compétente pour :

- l'entretien et la maintenance des poteaux et bouches d'incendie,
- la participation aux dépenses d'investissement du réseau de défense incendie, dans des conditions à définir par délibération du Conseil communautaire – proposition non validée à ce jour.

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

Les dépenses relatives à la maintenance et au renouvellement des hydrants sont supportées par le budget général de Chambéry métropole.

- **section fonctionnement** : une ligne sur laquelle sont affectées les dépenses correspondant aux travaux réalisés pour l'entretien des poteaux et bouches à la suite des rapports d'inspection réalisés par les communes (pièces et main d'œuvre sont facturées par le service des eaux qui réalise les travaux : changement de pièces, graissages, peinture, etc...),
- **section d'investissement** : une ligne sur laquelle sont affectées les dépenses correspondant aux travaux de renouvellement des poteaux et bouches en fonction d'une liste des hydrants prioritaires établie en relation avec le SDIS.

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

Une partie des prestations d'entretien, de maintenance et de renouvellement est assurée par les agents du service distribution d'eau potable du service des eaux. Pour le reste, les entreprises extérieures sont sollicitées.

Les interventions sont enregistrées en activité analytique, et sont facturées au budget général. Les interventions d'entretien découlent directement des rapports de visite établis par les communes.

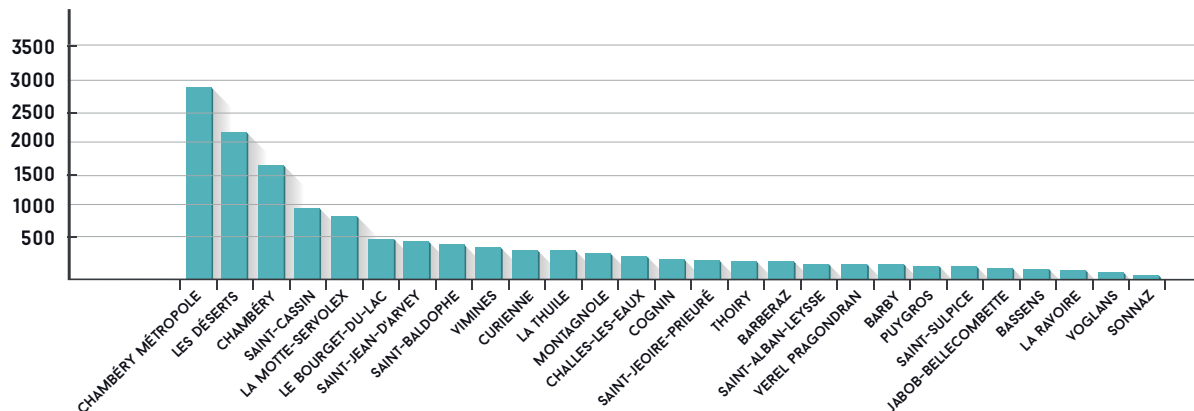
BILAN DE L'ACTIVITÉ 2015

Selon la répartition de l'activité générale du service distribution, sur les 36 418 heures travaillées en 2015, 3% étaient consacrées aux travaux incendie, bornes de puisage et bornes fontaines, soit légèrement moins de 1 200 heures.

DES ÉQUIPES TECHNIQUES MOBILISÉES AU SERVICE DES USAGERS

LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

L'activité de production d'eau potable se répartit sur 16 agents.



Les travaux de fonctionnement intègrent les visites d'ouvrages, les jaugeages de source, les interventions sur les équipements électriques, électromécaniques, hydrauliques et de traitement (chlore, ultraviolet - UV, ultrafiltration - UF).

Les travaux d'investissement correspondent aux renouvellements des installations de pompage (vannes, canalisations, électricité ...), aux travaux de sécurisation des sites...

Les « divers » comprennent les congés maladie, les récupérations d'heures supplémentaires, les heures d'absence syndicale...

Les lavages de réservoirs sont effectués sur deux périodes : au printemps pour ceux alimentés par des sources, en automne pour ceux alimentés par les nappes : plus de 410 heures ont été consacrées à cette activité obligatoire.

Les visites d'ouvrages et captages sont maintenues pour accroître la surveillance des sites malgré le système centralisé : inspection visuelle des installations et des périmètres immédiats : 1 500 heures environ.

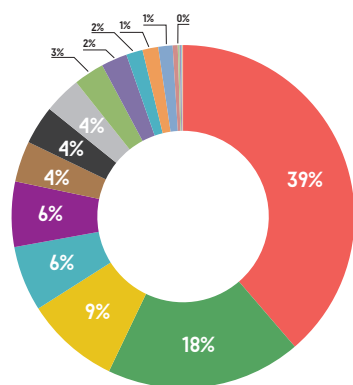
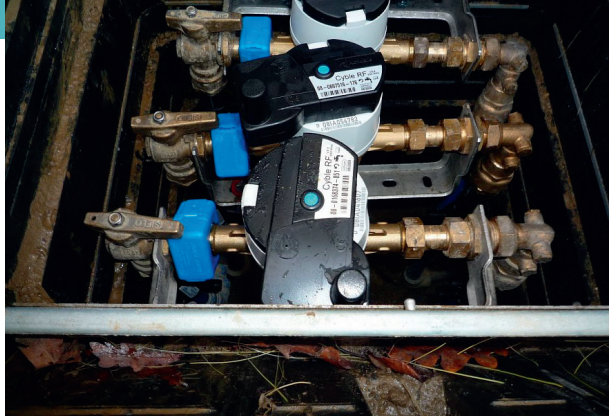
Les travaux d'entretien comprennent les interventions sur les armoires électriques, les appareils de stérilisation ou filtration, les équipements hydrauliques : près de 8 500 heures ; de nombreuses heures ont été effectuées pour la régulation et la mise en place de systèmes de traitement au niveau des ressources karstiques des nouvelles communes.

Les travaux de surveillance comprennent l'examen des courbes de débits en sortie de réservoirs ou compteurs généraux depuis le poste central, l'évolution de la pression en certains points, l'évolution de la turbidité sur les eaux brutes des sources, la gestion des alarmes et défauts au poste central : 484 heures.

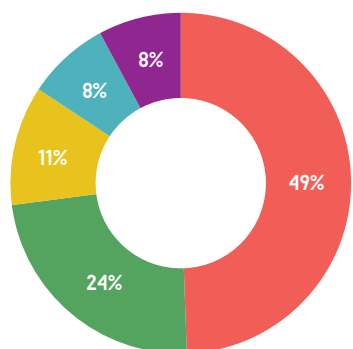
Le jaugeage des sources représente quelques centaines d'heures.

03.

EAU POTABLE



- TRAVAUX TRAITEMENT
- MÉTROLOGIE PROD
- TRAVAUX ÉLECTROMÉCANIQUE
- MANŒUVRE DE VANNES
- NETTOYAGE / DÉSINFECTION DES RÉSERVOIRS
- JAUGEAGE SOURCE
- ADMINISTRATIF SAISIE DE DONNÉES
- ENTRETIEN VÉHICULE MATÉRIEL
- INDUSTRIEL
- INSTRUMENTATION PROCESS
- TRAVAUX HYDRAULIQUE
- TRAVAUX AUTOMATISME TÉLÉTRANSMISSION
- TRAVAUX BÂTIMENTS / SERRURERIE
- FORMATION MÉTIERS PROD
- SURVEILLANCE POSTE CENTRAL
- RÉUNION SERVICE / SYNDICALE
- NETTOYAGE CHAMBRE DE VANNES
- CONTRÔLE RÉSEAU
- TRAVAUX ÉLECTRIQUES



- PRÉVENTIF
- TRAVAUX NEUFS / AMÉLIORATIONS
- CURATIF
- GESTION DE SERVICE
- GESTION RH

Le coût des traitements pour garantir une qualité bactériologique aux usagers s'établit en 2015 à 0,23 € Chlore / 0,06 € UV / 0,45 € UF par m³ d'eau traité.

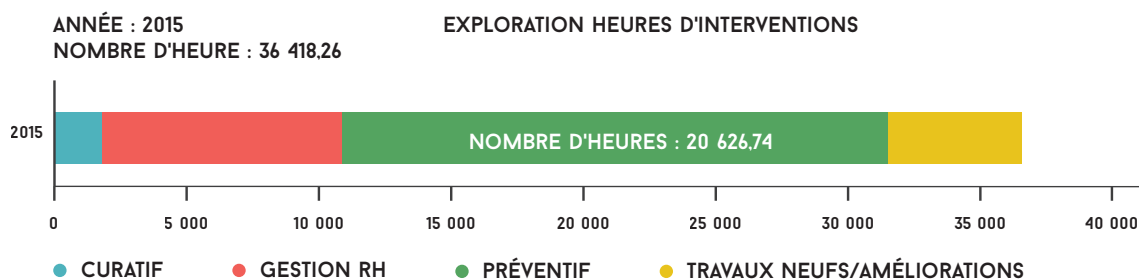
À noter également que le coût de l'énergie en m³ pompé pour les 4 grands puits à vocation communautaire (Joppet, Pasteur, les Iles, Saint-Jean-de-la-Porte) s'établit en 2015 à 0,020 €/m³ (0,020 €/m³ en 2014).

L'énergie nécessaire mesurée s'établit à : 0,420 kwh/m³ en 2015 (0,412 kwh/m³ en 2014).

LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

L'activité de distribution d'eau potable se répartit sur 30 agents en 2015.

Les travaux de fonctionnement intègrent : les visites de réseaux, les travaux d'entretien sur les organes de régulation : vannes, réducteurs et stabilisateurs de pression, ventouses, les réparations de fuite, la recherche de fuite, l'entretien des hydrants, les manœuvres de réseau ... L'activité sur les hydrants d'incendie est facturée au budget général de Chambéry métropole.



04.

ASSAINISSEMENT INDICATEURS TECHNIQUES ET PATRIMOINE

LA COLLECTE DES EAUX USÉES

Le territoire de Chambéry métropole est situé dans le bassin versant du lac du Bourget. La protection de la qualité de ses eaux a nécessité des travaux importants : la construction d'un assainissement collectif performant avec un rejet des eaux épurées hors du bassin versant du lac dans le Rhône, via une galerie sous le massif de l'Épine. Elle impose également le contrôle des installations d'assainissement non collectif (SPANC) et l'accompagnement des propriétaires concernés.

Le réseau de collecte des eaux usées de l'agglomération chambérienne s'est développé à partir du réseau d'assainissement de la Ville de Chambéry, lui-même issu d'anciens canaux.

Il est aujourd'hui constitué de 599 km de réseaux dont 83 km unitaires recueillant les eaux de ruissellement et 516 km séparatifs sillonnent l'agglomération, principalement en domaine public et sont constitués :

- du réseau unitaire du centre de Chambéry, visitable à semi-visitable, par lequel transite la plus grande partie des effluents de toute l'agglomération,
- des émissaires principaux, unitaires ou séparatifs, qui constituent la structure du réseau intercommunal,
- des réseaux de collecte secondaire destinés à réceptionner les effluents en provenance des habitations (majoritairement séparatifs).

LE RÉSEAU DE CHAMBÉRY

Le réseau d'assainissement de Chambéry est du système unitaire sur une grande partie du territoire. **Ce réseau constitue le patrimoine historique de l'assainissement.** Il se compose de **14,76 km d'égouts visitables ou semi-visitables** (largeur de 0,60 à 5,00 ml, hauteur de 0,80 à 4,00 ml).

Ce réseau doit faire l'objet de soins attentifs afin d'assurer sa pérennité et son bon fonctionnement, notamment pour la rénovation du génie civil et le confortement des radiers pour améliorer l'étanchéité et faciliter l'entretien et l'autocurage.

Des études approfondies, dans le cadre du Contrat de Lac, ont été menées pour définir le rôle réel de ce réseau dans le drainage de la nappe phréatique en période de hautes eaux et dans les volumes de dépôts en période de temps sec et de pluie.

De plus, le programme de réhabilitation des réseaux unitaires du centre de Chambéry, engagé depuis 2009, se poursuit jusqu'en 2016 (prochaines phases collecteur B place porte Reine et Le Manège).

Ces travaux (financés à 50% eaux pluviales et 50% eaux usées) sont réalisés dans un triple objectif : rénover le génie civil très ancien, améliorer le fonctionnement en temps sec (pour éviter les dépôts et odeurs), supprimer les infiltrations et exfiltrations au niveau des radiers.

LES ÉMISSAIRES À VOCATION COMMUNAUTAIRE

Bien que l'ensemble du réseau n'ait pas fait l'objet d'émissaires de transit séparés des réseaux de collecte, nous pouvons toutefois répertorier certains collecteurs par lesquels s'écoulent les effluents des communes les plus éloignées pour ensuite traverser les communes en aval jusqu'au réseau de Chambéry et la station d'épuration.

Ceux-ci présentent des diamètres de 200 à 400 mm sur une longueur de **23 km**.

LES RÉSEAUX DE COLLECTE SECONDAIRES

L'assainissement collectif des secteurs prioritaires, en raison de la difficulté à assurer un assainissement autonome performant et de l'impact de pollutions domestiques sur le milieu naturel, est à ce jour réalisé en très grande partie.

Ces réseaux représentent un linéaire total de près de 559 km.

04.

ASSAINISSEMENT



Le programme se poursuit en fonction des priorités retenues au Schéma Directeur d'Assainissement de l'agglomération collectif/ autonome (zonages), dans le cadre du Contrat de Lac et de la réflexion sur le Schéma de Cohérence Territoriale (Etude Métropole Savoie).

31% en matériau de constitution des réseaux d'eaux usées et unitaire restent à confirmer.

Ces connaissances seront améliorées grâce aux inspections vidéo ainsi qu'aux visites effectuées par le service collecte : inspections et contrôles des branchements neufs ou campagnes diagnostiques eaux claires parasites.

En 2015, le volume d'eaux usées facturé pour 12 mois s'élève à 6 306 365 m³, alors que le volume de 2014 était de 6 364 272 m³.

CONSOMMATIONS ASSAINISSEMENT ET NOMBRE DE POINTS DE COMPTAGE PAR COMMUNES 2015

										NOMBRE DE POINTS DE COMPTAGE										
	2015	Evol	2014	Evol	2013	Evol	2012	Evol 2015 / moyen.	Moyenne 2014 2013, 2012	Répart	2015	Evol	2014	Evol	2013	Evol	2012	Evol	2011	Répart
Barberaz	185 734	1,6%	182 800	1,5%	180 046	-2,5%	184 727	1,8%	182 524	2,9%	2 326	-0,7%	2 343	1,3%	2 313	-0,8%	2 332	0,6%	2 318	3,9%
Barby	161 861	-2,3%	165 693	2,2%	162 151	4,3%	155 456	0,5%	161 100	2,6%	1 295	0,9%	1 284	-0,2%	1 286	0,3%	1 282	0,5%	1 275	2,1%
Bassens	213 767	-2,4%	219 034	1,0%	216 940	-5,2%	228 920	-3,5%	221 631	3,4%	1 906	10,4	1 726	0,6%	1 716	3,8%	1 653	-0,6%	1 663	2,9%
Challes-les-Eaux	295 397	0,3%	294 414	3,7%	283 904	7,7%	263 699	5,2%	280 672	4,6%	2 619	6,6%	2 457	1,7%	2 415	1,6%	2 376	1,8%	2 334	4,1%
Chambéry	3 387 645	-2,8%	3 486 667	-5,4%	3 685 357	4,7%	3 520 367	-5,0%	3 564 130	54,8%	31 957	1,5%	31 494	0,5%	31 346	0,3%	31 258	0,7%	31 048	52,4%
Cognin	234 496	-0,6%	235 983	4,4%	226 119	-1,9%	230 512	1,6%	230 871	3,7%	3 080	3,8%	2 967	0,8%	2 943	3,4%	2 845	1,0%	2 816	4,9%
Curienne	14 134	10,2%	12 826	-4,4%	13 417	4,2%	12 878	8,4%	13 040	0,2%	165	1,2%	163	-1,2%	165	-0,6%	166	2,5%	162	0,3%
Jacob-Bellecombette	148 935	3,0%	144 657	-0,3%	145 035	0,6%	144 107	3,0%	144 600	2,3%	1 697	0,0%	1 697	-1,2%	1 717	0,2%	1 714	-0,3%	1 719	2,8%
La Motte-Servolex	624 046	2,1%	611 085	-0,3%	612 702	3,6%	591 652	3,1%	605 146	9,6%	4 639	0,6%	4 610	0,2%	4 603	3,3%	4 458	2,7%	4 341	7,7%
La Ravoire	376 663	2,0%	369 131	-4,0%	384 462	2,3%	375 809	0,1%	376 467	5,8%	4 154	5,6%	3 934	-0,1%	3 939	-0,3%	3 952	1,0%	3 911	6,5%
La Thuile	4 264	53,5%	2 778	-31,3%	4 045	1,9%	3 970	18,5%	3 598	0,0%	66	20,0%	55	25,0%	44	-8,3%	48	0,0%	48	0,1%
DONNÉES COMPLÈTES NON DISPONIBLES																				
Montagnole	13 689	-2,2%	14 004	4,3%	13 432	-11,0%	15 091	-3,4%	14 176	0,2%	203	14,0%	178	5,3%	169	0,0%	169	1,2%	167	0,3%
Saint-Alban-Leyse	259 073	3,0%	251 454	1,7%	247 226	-1,7%	251 494	3,6%	250 058	4,0%	2 852	4,0%	2 743	0,9%	2 719	1,0%	2 691	0,3%	2 683	4,6%
Saint-Baldoph	117 996	-0,5%	118 591	-1,8%	120 735	-2,0%	123 183	-2,4%	120 836	1,9%	1 298	0,7%	1 289	1,9%	1 265	0,6%	1 257	0,2%	1 254	2,1%
Saint-Cassin	18 517	-0,9%	18 677	13,9%	16 391	4,5%	15 682	9,5%	16 917	0,3%	213	7,6%	198	3,7%	191	6,7%	179	7,2%	167	0,3%
Saint-Jean-d'Arvey	46 928	4,3%	44 984	7,3%	41 939	8,5%	38 661	12,1%	41 861	0,7%	613	3,2%	594	1,5%	585	9,3%	535	16,1%	461	1,0%
Saint-Jeoire-Prieuré	62 343	22,3%	50 959	0,7%	50 614	18,9%	42 562	29,8%	48 045	0,8%	763	8,1%	706	19,1%	593	4,6%	567	10,1%	515	1,2%
Saint-Sulpice	9 936	23,7%	8 035	35,5%	5 930	56,1%	3 800	67,8%	5 922	0,1%	96	9,1%	88	46,7%	60	7,1%	56	36,6%	41	0,1%
Sonnaz	63 176	0,8%	62 684	2,5%	61 142	2,3%	59 748	3,2%	61 191	1,0%	752	2,5%	734	3,2%	711	2,3%	695	2,7%	677	1,2%
Thoiry	11 443	6,5%	10 742	2,7%	10 455	29,7%	8 064	17,3%	9 754	0,2%	125	0,8%	124	15,9%	107	9,2%	98	19,5%	82	0,2%
Vérel Pragondran	17 100	-7,0%	18 383	4,0%	17 670	-1,2%	17 892	4,9%	17 982	0,3%	206	0,0%	206	1,5%	203	2,0%	199	1,0%	197	0,3%
Vimines	39 192	-3,7%	40 691	7,7%	37 777	10,5%	34 189	4,4%	37 552	0,6%	485	2,1%	475	1,5%	468	12,2%	417	8,9%	383	0,8%
TOTAL	6 306 365	-0,9%	6 364 272	-2,6%	6 537 489	3,4%	6 322 463	-1,6%	6 408 075	100,0%	61 510	2,4%	60 065	0,9%	59 558	1,0%	58 947	1,2%	58 262	100,0%

LES DÉVERSOIRS D'ORAGE

Les déversoirs d'orages implantés sur le réseau unitaire représentent en 2015 un rejet total de 566 135 m³ répartis sur 92 jours, soit environ 4,3% du volume traité à l'UDEP, dont 531 932 m³ pour les 3 principaux (D.O. n°2, 5, 6). À ces volumes, il convient également d'ajouter ceux déversés pour cause de surcharge hydraulique par les postes de relèvement en période de pluie : 189 heures, répartis sur 60 jours en 2015.

LES POSTES DE RELÈVEMENT

Par leur situation topographique ou à l'aval de l'UDEP, plusieurs branches de réseaux d'assainissement nécessitent un refoulement par pompage. Le débit maximum horaire des postes de relèvement s'échelonne de 20 à 550 m³/heure pour un total de 2 400 m³/heure.

Les postes sont intégrés à l'autosurveillance du réseau d'assainissement et équipés de mesures de débits. La maintenance et les astreintes sont assurées par le personnel de l'UDEP où se trouve le poste central de supervision. Au total en 2015, 4 578 218 m³ ont ainsi été refoulés en direction de l'UDEP.

POLICE DES BRANCHEMENTS ET DIAGNOSTIC DES RÉSEAUX

Ce contrôle concerne :

- l'état des collecteurs d'eaux usées (diagnostics par inspection vidéo),
- la recherche ciblée et l'élimination d'eaux parasites (tests à la fumée, traçages à la couleur, inspection vidéo),
- la recherche ciblée et l'élimination de « mauvais branchements » : raccordement d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales ou défaut de raccordement des eaux usées en zonage d'assainissement collectif.

RECHERCHE ET ÉLIMINATION DES EAUX PARASITES

Il s'agit de rechercher et d'éliminer les branchements non conformes (chéneaux et grilles reliés au collecteur séparatif d'eaux usées).

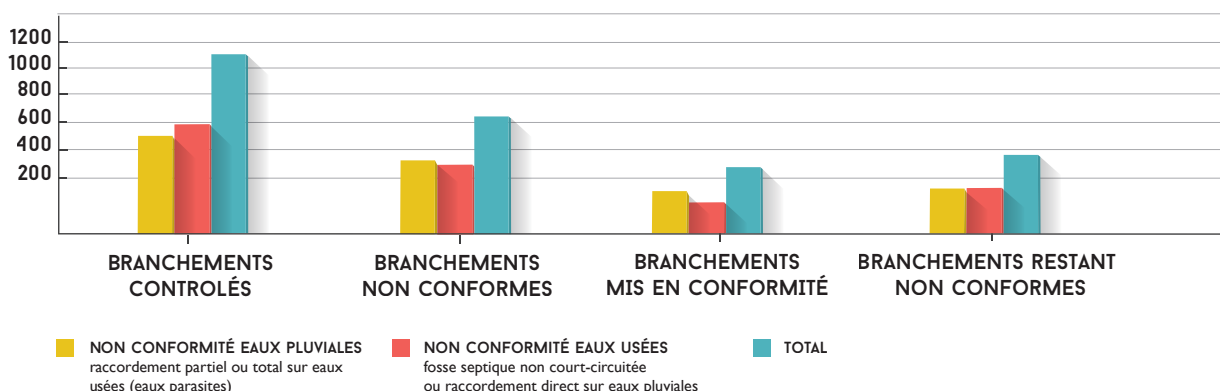
Pour l'année 2015, 2 contrôles ciblés ont été effectués : 2 sont non conformes, 1 mise en conformité dans l'année.

CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS EU

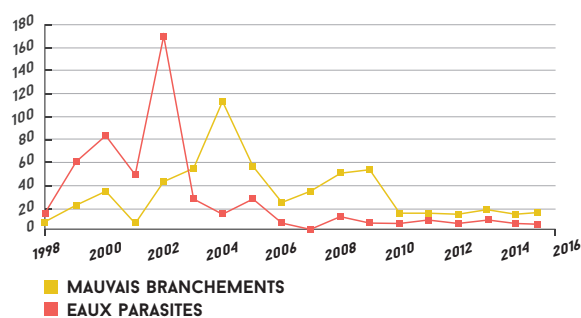
Parallèlement aux recherches d'eaux parasites, les « mauvais branchements » d'eaux usées sont recherchés : il s'agit de raccordements d'eaux usées dans les eaux pluviales ou de l'existence de fosses septiques dans des zones où le raccordement est obligatoire.

Pour l'année 2015, 16 contrôles ciblés ont été effectués : 11 sont non conformes, 3 mises en conformité dans l'année.

BILAN CONTRÔLE DES BRANCHEMENTS 1998 À 2015



CONTRÔLE DE BRANCHEMENTS EU-EP

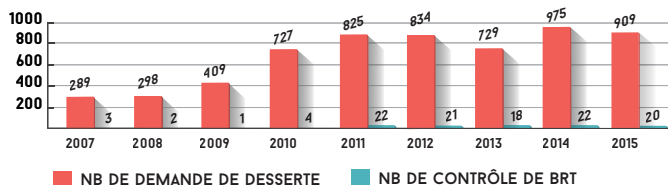


DEMANDES DE NOTAIRES SUR LA SITUATION DES HABITATIONS AU REGARD DE L'ASSAINISSEMENT LORS DES VENTES

En 2015, il y a eu **909** demandes de notaires sur l'état d'assainissement, dont **38** ont concernées des habitations en assainissement non collectif.

20 contrôles effectifs ont été réalisés sur le terrain (vérification du raccordement), **3** contrôles se sont avérés non-conformes, aucune mise en conformité dans l'année.

DEMANDE DE NOTAIRES



Pour les demandes de notaires concernant l'assainissement non collectif, un diagnostic est obligatoire (applicable à partir de janvier 2011).

En 2015, **38** demandes de notaires concernaient des habitations en assainissement non collectif, **36 contrôles ont été effectués sur le terrain** (dont le dernier contrôle datait de plus de 3 ans).

Sur les 38 demandes, **19 installations ont été classées en réhabilitation**. Les usagers concernés (acheteurs) ont 1 an à partir de l'acte de vente pour réaliser les travaux de mise en conformité.

	NOMBRE DE DEMANDES	NOMBRE DE CONTRÔLES SUR PLACE	INSTALLATIONS CONFORMES	INSTALLATIONS À RÉHABILITER	INSTALLATIONS RÉHABILITÉES (+ EN COURS)	AUTRES (PAS DE TRAVAUX DEMANDÉS, RACCORDEMENT)
2011	61	40	4	36	12 (+5)	21
2012	40	27	6	27	5 (+5)	7
2013	43	28	12	22	3 (+5)	8
2014	40	31	16	22	1 (+2)	2
2015	38	36	16	18	1 (+1)	4

04.

ASSAINISSEMENT



EAUX USÉES NON DOMESTIQUES

CONTEXTE / ENJEUX

Les **eaux usées non domestiques** sont des eaux provenant d'une utilisation autre que domestique et autre que pluviale, issues notamment de tout établissement à vocation industrielle, commerciale ou artisanale. Le déversement de ces effluents est soumis à certaines conditions, notamment un prétraitement adapté et/ou une surveillance.

La mise en place d'un contrôle de ces rejets spécifiques permet de :

- prévenir et lutter contre les pollutions des cours d'eau via les réseaux d'eaux pluviales,
- protéger les ressources en eaux (sols, nappes),
- protéger et faciliter la collecte des eaux usées (rejets dangereux, obstructions, corrosions),
- améliorer et fiabiliser le traitement à l'usine d'épuration,
- établir une facturation de la prestation assainissement proportionnelle à la charge polluante et aux volumes rejetés.

Cadre opérationnel

Les actions du service des eaux liées à la thématique « rejets non domestiques » s'inscrivent, depuis la mise en place d'un service dédié au début des années 2000, dans le cadre du bassin versant du lac du Bourget.

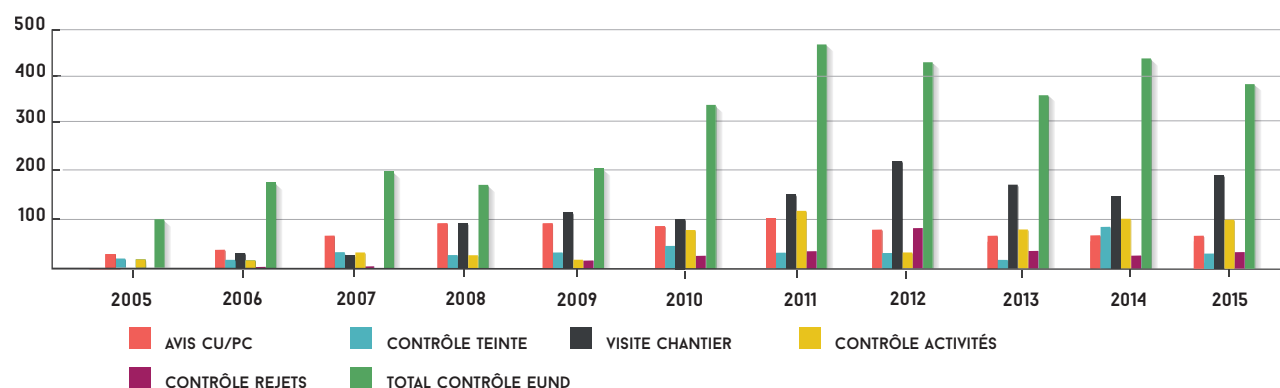
Le 11 février 2016 a été signée la troisième « opération collective Lac du Bourget », dispositif contractuel entre l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-corse, les collectivités du bassin versant (CISALB, Chambéry métropole, Grand Lac, communauté de communes du Canton d'Albens) et les partenaires économiques (CCI, Chambre des métiers).

Cette opération permet, à travers un plan d'actions sur 3 ans (2016-2018), un financement des moyens des services (3 postes aidés à 65% pour Chambéry métropole) et des aides importantes aux entreprises pour la mise en conformité de leurs rejets

Activités du service – contrôles

381 visites de contrôle ont été réalisées en 2015.

CONTRÔLES EU NON DOMESTIQUES 2005 À 2015



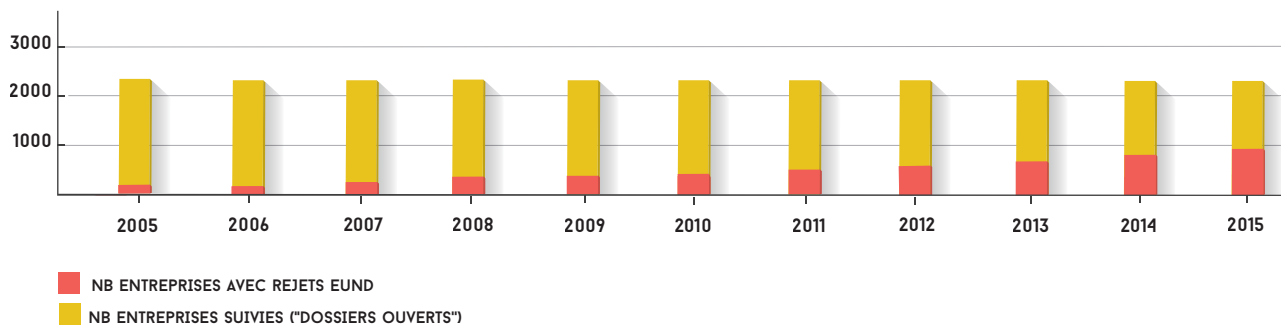
SUIVI DES ENTREPRISES

Parc d'entreprises

Une étude réalisée en 2000 a permis d'estimer à 2 500 le nombre d'établissements susceptibles de rejeter des eaux usées non do-

mestiques (d'après les déclarations d'activité – codes NAF), sur un nombre d'entreprises total de 6 500 à cette date (environ 7 500 aujourd'hui).

À fin 2015, 947 entreprises ont fait l'objet d'une intervention du service des eaux.



Etat d'avancement des actions

Le plan d'actions cible à la fois des établissements à fort enjeu sur le système d'assainissement (« prioritaires ») avec lesquelles sont établies des conventions de déversements, et des opérations de branches visant des établissements de plus petites tailles sur des secteurs d'activité ciblés, et pour lesquelles sont délivrées des autorisations de raccordement.

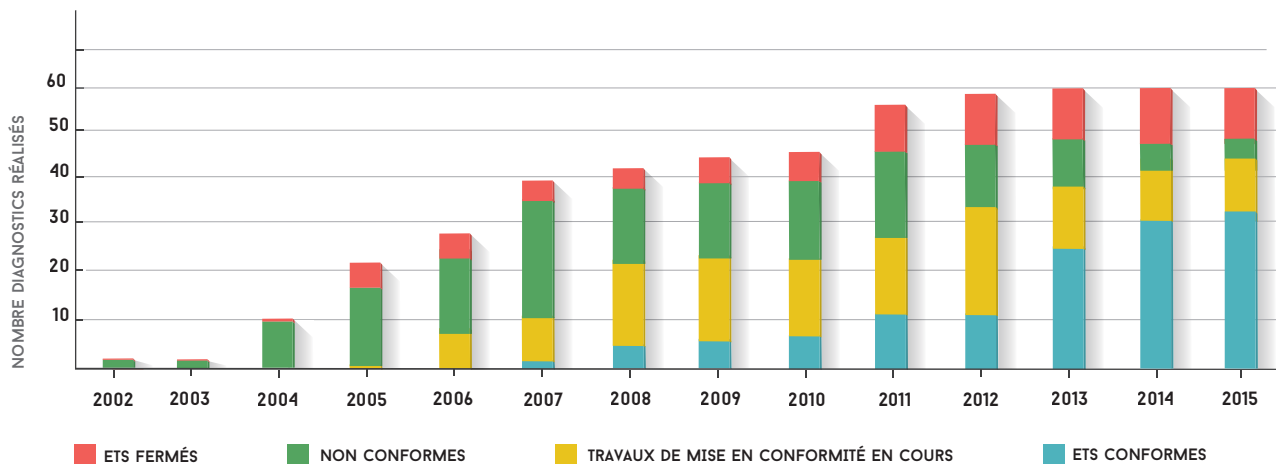
La méthodologie reste similaire : diagnostic initial précis réalisé par le service des eaux, qui se traduit par un échéancier de travaux de mise en conformité (le plus souvent), la mise en œuvre d'une

surveillance des rejets, l'ajustement de la facturation (le cas échéant), et la régularisation administrative (autorisation de raccordement).

Etablissements à fort enjeu

À fin 2015, sur 61 établissements prioritaires ciblés initialement, tous ont fait l'objet d'un diagnostic. 34 établissements ont terminé les travaux de mise en conformité, 12 sont en cours de mise en conformité, et 4 doivent commencer les travaux (non-conformes). 11 établissements sont fermés ou ont arrêté l'activité générant des rejets.

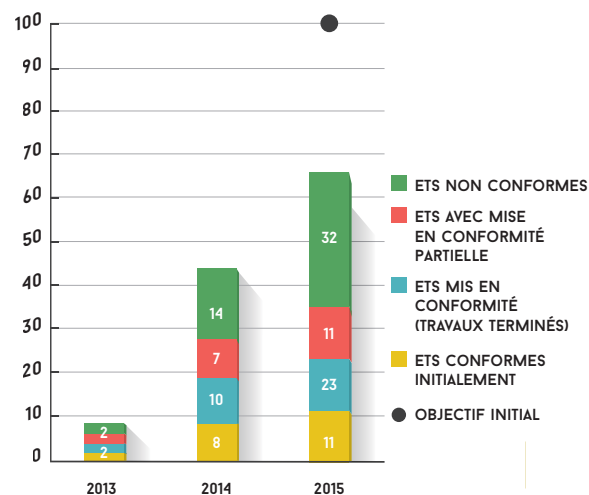
ÉTABLISSEMENTS PRIORITAIRES (VISÉS PAR UNE CONVENTION DE DÉVERSEMENT)



Branche mécanique et activités annexes

L'objectif de cette opération, débutée en 2013, est de diagnostiquer des établissements dont l'activité génère des rejets contenant potentiellement des substances toxiques (notamment hydrocarbures, métaux lourds et détergents) directement au milieu naturel (« activités extérieures »). Les activités principalement ciblées : BTP, lavage de véhicules, transporteurs, garage/carrosserie, distribution de carburants, casse, paysagistes.

OPÉRATION MÉCANIQUE 2013-2015 AVANCEMENT DIAGNOSTICS / MISE EN CONFORMITÉ



04.

ASSAINISSEMENT

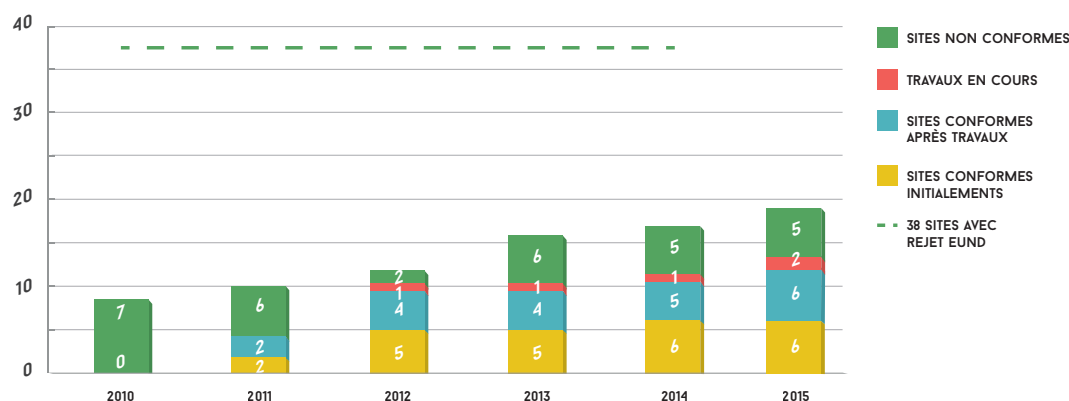


Activités de Chambéry métropole

Les activités de la communauté d'agglomération susceptibles de générer des rejets d'eaux usées non domestiques sont ciblées à titre d'exemplarité. Il s'agit notamment des activités liées aux déchets

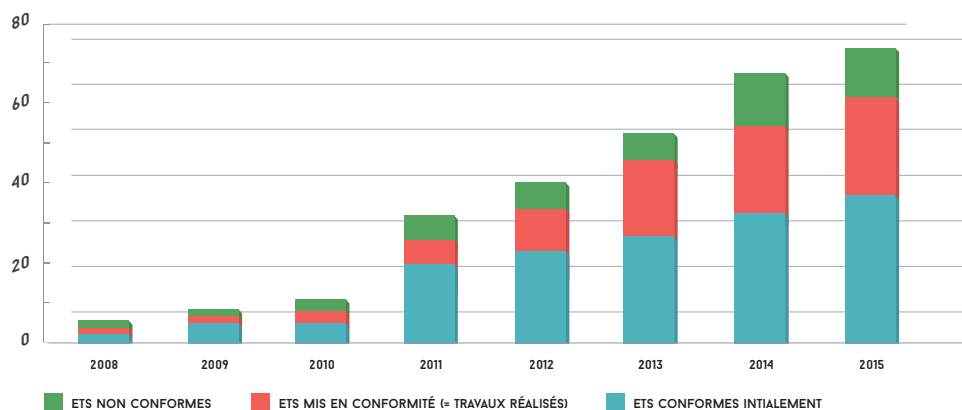
(incinération, compostage, déchetteries) aux transports (centre de bus), à la gestion de l'eau (épuration, laboratoire), aux infrastructures sportives (aérodrome, piscines, patinoire), aux aires des gens du voyage, et au centre technique municipal.

DIAGNOSTIC SITES CHAMBÉRY MÉTROPOLÉ



Branche restauration

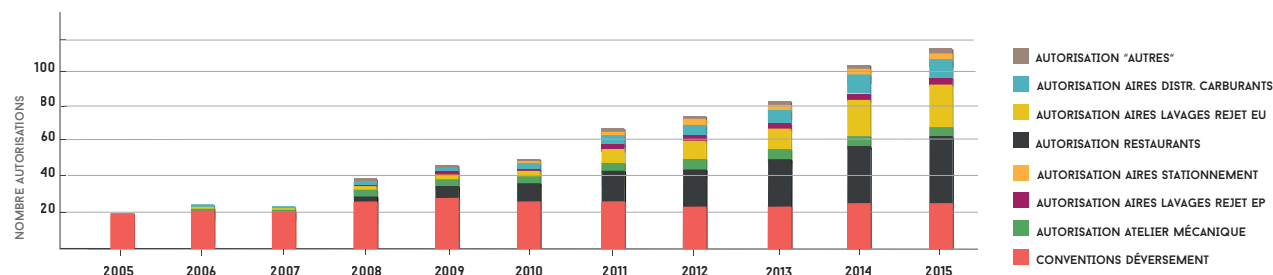
OPÉRATION RESTAURANT 2008-2015 - AVANCEMENT DIAGNOSTICS / MISE EN CONFORMITÉ



Régularisation administrative Autorisations et conventions de rejet

La régularisation administrative (établie après mise en conformité pour les petits établissements) est effective pour 117 établissements à fin 2015.

AUTORISATIONS ET CONVENTIONS

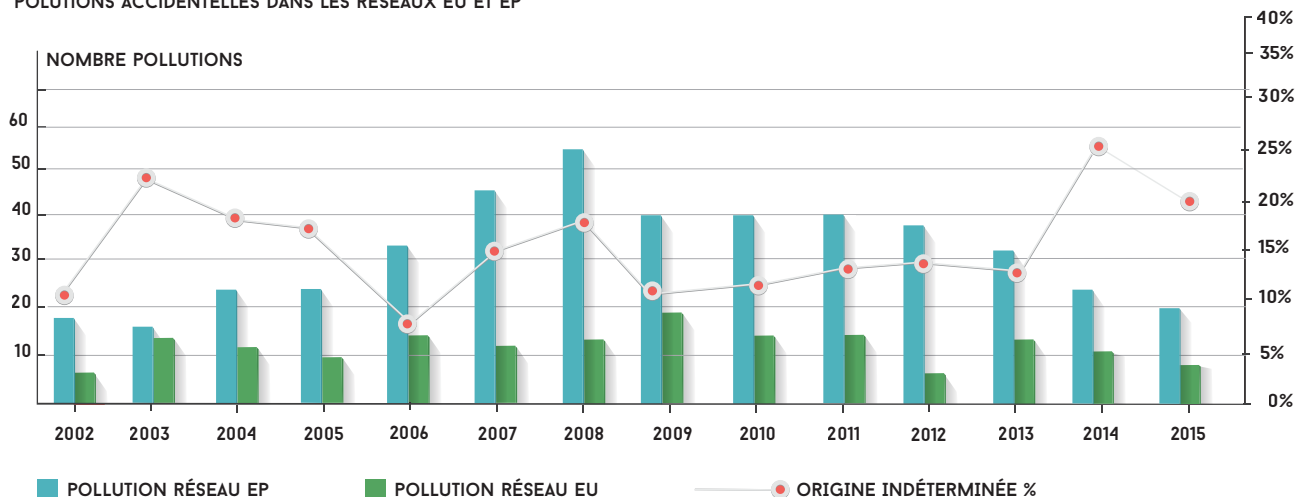


Pollution accidentelles

En 2015, 20 rejets accidentels ont fait l'objet pour le service de recherche de l'origine du déversement puis de son élimination (avec une mise en conformité pour les entreprises concernées, le cas échéant) : 14 dans le réseau public d'eaux pluviales, 2 dans le réseau unitaires et 4 dans le réseau séparatif d'eaux usées.

L'origine de la pollution a été déterminée pour 80% des cas en 2015. On constate par ailleurs une baisse régulière des pollutions constatées depuis 2008, traduisant sans doute en partie le travail régulier de mise en conformité des entreprises à l'origine de pollutions accidentelles. Il faut noter une baisse significative de pollution constatée en 2015 qui peut être due à une mobilisation moins importante des lanceurs d'alerte sur les pollutions (riverains, pêcheurs, usagers des pistes cyclables,...).

POLLUTIONS ACCIDENTELLES DANS LES RÉSEAUX EU ET EP



SUIVI REJETS / SYSTÈME ASSAINISSEMENT / MILIEUX

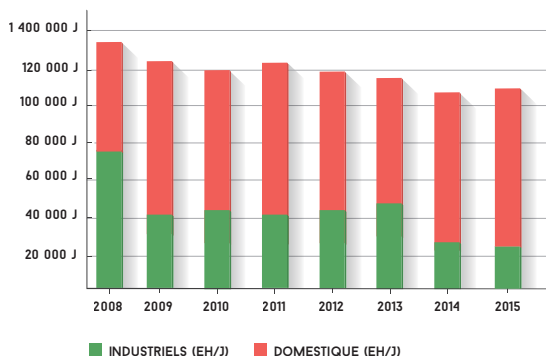
Impact sur le traitement / polluants « classiques »

La charge polluante moyenne des entreprises (calculée en équivalents-habitants par jour, EH/j) correspond en 2015 à **24,5% de la charge entrante à l'UDEP**. Cette charge est calculée à partir des données d'autosurveillance ou de contrôle des rejets basés sur des échantillons moyens 24h (37 entreprises concernées en 2015).

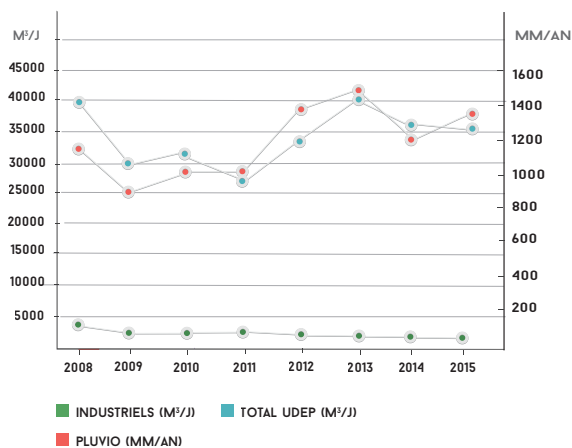
En volume, la part des entreprises correspond à **6,6% des volumes entrants à l'UDEP**.

Ces résultats mettent en évidence une baisse globale de la charge polluante moyenne des entreprises à traiter à la station d'épuration. Ceci s'explique notamment par la mise en place de prétraitements par les entreprises.

CHARGE ENTRÉE UDEP - EH/J MOY.



VOLUME TRAITÉS ENTRÉE UDEP/PLUVIOMÉTRIE



04.

ASSAINISSEMENT

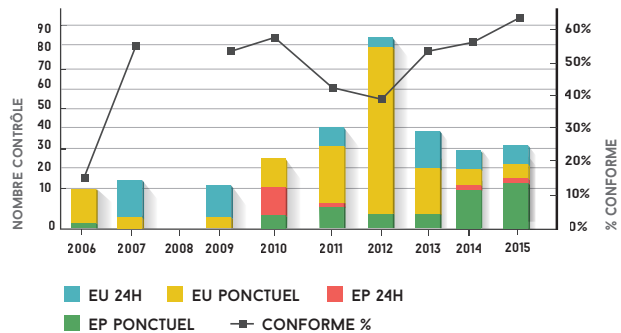
Contrôle du rejet des entreprises

Chambéry métropole organise des campagnes de prélèvements sur les rejets des entreprises. Les contrôles des effluents non domestiques sont réalisés lors de campagnes de mesures de 24h, sur plusieurs jours consécutifs (10) ou lors de prélèvements ponctuels (35).

Ce type d'intervention permet de :

- vérifier le fonctionnement et l'entretien des ouvrages de prétraitement en place,
- sensibiliser les entreprises sur leur rejet et leur impact environnemental,
- contrôler la conformité des rejets des entreprises en référence au règlement d'assainissement.

Depuis 2006, 289 contrôles ont été réalisés sur les réseaux d'eaux usées (82%) et sur les réseaux d'eau pluviale (12%).



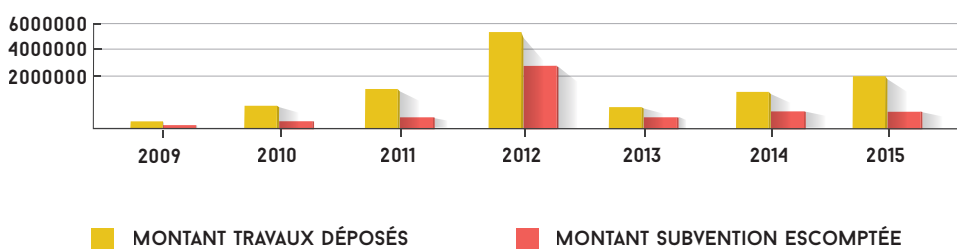
Eléments financiers

Aides financières de l'Agence de l'eau : l'agence de l'eau s'est engagée dans le cadre de l'opération collective dans un dispositif d'aides financières :

- pour les entreprises : études et travaux d'amélioration des rejets (30 à 70%)
- pour Chambéry métropole : salaires pour 3 postes (65% des salaires chargés).

Travaux et subventions des entreprises (hors travaux sans aides) :

MONTANTS TRAVAUX PROGRAMMÉS ET SUBVENTIONS ESCOMPTÉES



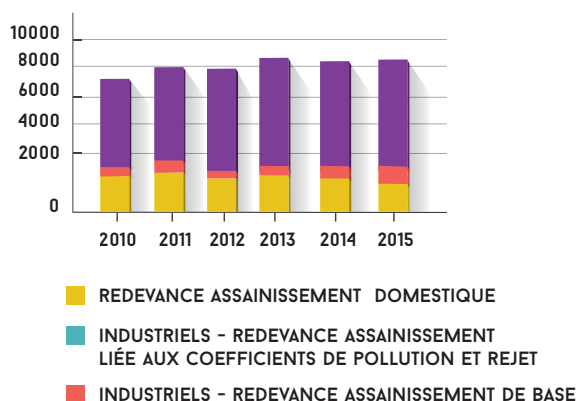
Redevance assainissement des entreprises :

La redevance assainissement des entreprises pour lesquelles une facturation spécifique est appliquée (68 entreprises concernées en 2015) correspond pour cette année à 23,8% de la redevance assainissement globale.

La redevance assainissement des entreprises est « corrigée » par plusieurs coefficients :

- le coefficient de pollution qui tient compte de la « sur-concentration » de charge polluante à traiter,
- le coefficient de rejet, qui traduit la différence entre volume rejeté et volume consommé.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE/INDUSTRIELS





BILAN SUR L'ACTIVITÉ EAUX PLUVIALES

COMPÉTENCE

L'arrêté préfectoral du 21 décembre 2005 définissant les compétences de Chambéry métropole prévoit en matière d'eaux pluviales que la Communauté d'agglomération est compétente pour :

- les réseaux unitaires : réparation et amélioration, dans les conditions définies par délibération du Conseil communautaire n° 145-06C du 21 décembre 2006,
- les réseaux d'eaux pluviales sous voiries communales ou d'intérêt communautaire : réparation, amélioration et extension, dans des conditions définies par délibération du Conseil communautaire n° 145-06C du 21 décembre 2006.

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

Les dépenses relatives à l'entretien des réseaux sont supportées par le budget général de Chambéry métropole.

- réseaux unitaires : ligne budgétaire spécifique, le montant fixé par la commission locale d'évaluation des charges transférées et indexé annuellement sur l'évolution de la redevance assainissement,
- réseaux séparatifs : même ligne budgétaire, la refacturation des prestations du service collecte des eaux usées correspond à l'activité réelle du service.

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

Une partie des prestations d'entretien des réseaux est assurée par les agents du service collecte des eaux usées du service des eaux. Pour le reste, les entreprises extérieures sont sollicitées. Les interventions sont enregistrées en activité analytique, et sont facturées au budget général.

DES ÉQUIPES TECHNIQUES MOBILISÉES POUR LA QUALITÉ DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

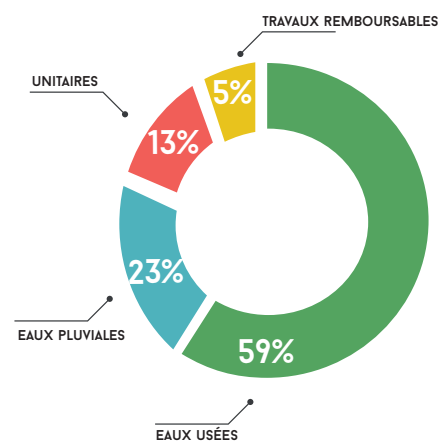
L'activité collecte assainissement se répartit sur 30 agents, encadrement compris.

Selon la répartition de l'activité générale du service collecte, sur les 38 575 heures travaillées en 2015, 23% étaient consacrées aux réseaux d'eaux pluviales séparatifs et 13% pour les réseaux unitaires. Ce volume prend en compte les heures des agents d'encadrement.

Les travaux de fonctionnement regroupent l'entretien des réseaux eaux usées (59%), unitaires (13%) et eaux pluviales (23%), auxquels s'ajoutent les travaux remboursables (5%). L'activité sur

les réseaux unitaires ne concerne que l'entretien : visites, curages, dératissage. L'activité sur les réseaux pluviaux est facturée au budget général de Chambéry métropole.

Les travaux remboursables comprennent : entretien espaces verts eau potable, nettoyage de chambres de vannes eau potable, curage de branchements privés, etc ...

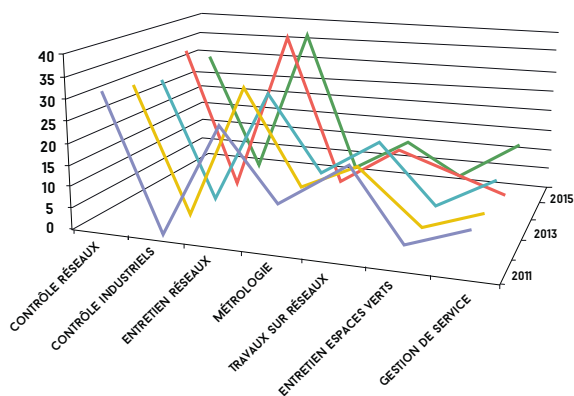


Les interventions du service sont réparties principalement autour de 7 sections analytiques :

- le contrôle de réseaux (inspection pedestre, vidéo, contrôle branchements),
- l'entretien des réseaux (curage, pompage),
- les travaux sur réseaux (maçonnerie, remise à niveau de tampons),
- la métrologie,
- l'entretien d'espaces verts,
- la gestion de service (réunions, formations, entretien véhicules).

04.

ASSAINISSEMENT



	2011	2012	2013	2014	2015
Contrôle réseaux	31,7	30,5	29,2	33,9	30,2
Contrôle industriels	0,1	0,1	0,1	0	0
Entretien réseaux	25,7	31,5	28,3	38,9	37,6
Métrologie	10	9,9	9,2	3,5	4,3
Travaux sur réseaux	18,9	16	17,7	12,9	11,3
Entretien espaces verts	4,2	3,5	3,8	7	3,9
Gestion de service	9,4	8,5	11,7	3,9	12,7

CONTRÔLE DE RÉSEAUX

Inspection vidéo

Les inspections par caméra sont programmées par le service des eaux avant les aménagements de voirie afin de diagnostiquer l'état des collecteurs et ouvrages avant travaux, mais aussi pour la recherche d'eaux parasites et la recherche d'anomalies sur réseaux. À noter que l'inspection des réseaux intègre depuis 2005 le repérage des branchements, ralentissant le rythme des linéaires contrôlés mais permettant un inventaire plus complet pour l'exploitation et le SIG.

ENTRETIEN RÉSEAUX (CURAGE, POMPAGE)

75 km de réseau ont été curés préventivement, soit 12% du linéaire total.

Les débouchages sont déclenchés :

- soit sur problèmes constatés de dysfonctionnement (hydraulique ou pollution) notamment en période pluvieuse sur appel des communes, des services de secours ou des particuliers,
- soit en fonction de travaux programmés sur la voirie ou de désordres constatés : affaissement, débordement.

Le curatif représente 10,5% de l'activité d'entretien des réseaux.



TRAVAUX SUR RÉSEAUX

Remises à niveau de tampons

Elles s'effectuent en fonction des constats réalisés régulièrement lors des visites par les agents du service assainissement. Sauf travaux nécessitant des engins de travaux publics ou coordonnés avec des aménagements de chaussées, elles sont réalisées principalement par le service collecte assainissement.

En 2015 :

- 158 tampons ont été changés sur le réseau d'eaux usées par notre service (104 en 2014),
- 96 tampons ont été changés sur le réseau d'eaux pluviales par notre service (35 en 2014),





LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

UDEP DE CHAMBÉRY

L'usine de dépollution des eaux est composée d'un prétraitement et d'un traitement primaire physico-chimique mis en service en 2001. Celui-ci a pour but d'améliorer le fonctionnement par temps sec de la station, et de traiter les excédents de temps de pluie qui, jusque-là, partaient directement au milieu naturel et donc au lac du Bourget.

La capacité du pré-traitement et du traitement primaire est de 8 000 m³/h.

Le traitement secondaire biologique est réalisé par une filtration biologique composée de 7 biofiltres mis en service en 2011 capables de traiter le débit de pointe de temps sec de 3 500 m³/h.

Le rejet des eaux s'effectue vers deux milieux récepteurs distincts avec deux niveaux d'épuration :

- au Rhône : jusqu'au débit maximum de 5 700 m³/h admissible par l'émissaire de rejet diamètre 1 200 mm de 8,2 km en amont de la galerie de rejet au Rhône commune à Chambéry métropole et à la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget ; ces eaux sont rejetées après pré-traitement, décantation physico-chimique et jusqu'au débit de pointe temps sec (3 500 m³/h) après épuration biologique,
- à la Leysse : aux débits supérieurs à 5 700 m³/h et jusqu'à la capacité maximale de 8 000 m³/h du pré-traitement ; ces eaux sont rejetées à la rivière après un pré-traitement et une décantation physico-chimique.

La population raccordée reste sensiblement la même :

- 106 000 habitants génèrent une pollution domestique,
- 100 000 équivalents habitants sont d'origine industrielle,
- 14 000 équivalents habitants environ proviennent des matières de vidange dépotées en entrée de l'usine.

Les résultats de l'activité épuratoire de l'usine d'épuration sont présentés en fonction des paramètres suivants :

- Matières En Suspension Totales (MEST),
- Demande Chimique en Oxygène (DCO),
- Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours (DBO5),
- Azote Kjeldhal (NK),
- Phosphore Total (PT).

LES VOLUMES COLLECTÉS ET ÉPURÉS À L'USINE D'ÉPURATION

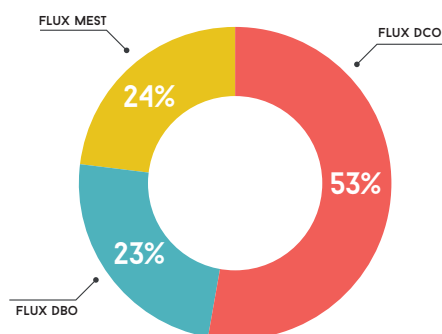
Les volumes traités à l'UDEP en 2015 s'élèvent à **13 102 391 m³**. 189 597 m³ ont été rejetés à la Leysse en temps de pluie après

prétraitement et traitement primaire physico-chimique.

Après une baisse continue de 2003 à 2010 des charges de pollution en entrée de l'UDEP, conséquence des actions auprès des industriels pour réduire les pollutions à la source et le traitement des graisses hors de l'UDEP, celles-ci se sont stabilisées.

Charges entrantes :

- Flux MEST : 2 602 403 kg,
- Flux DBO : 2 515 390 kg,
- Flux DCO : 5 800 277 kg.



LES PRODUITS EXTERNES DÉPOTÉS À L'USINE DE DÉPOLLUTION

Les produits admis au dépotage de l'usine de dépollution sont les sous-produits issus de l'assainissement provenant du département de la Savoie et des départements limitrophes :

- matières de vidanges provenant des installations domestiques ou assimilables,
- boues de petites stations d'épuration,
- graisses organiques qui font l'objet d'une filière de traitement spécifique,
- produits de curage de réseaux.

L'usine de dépollution reçoit environ 60% des matières de vidanges du département de la Savoie. Après dégrillage, ces produits externes rejoignent la filière de traitement des eaux usées.

Les boues des petites stations d'épuration sont dépotées en tête de la filière boues de l'usine de dépollution.

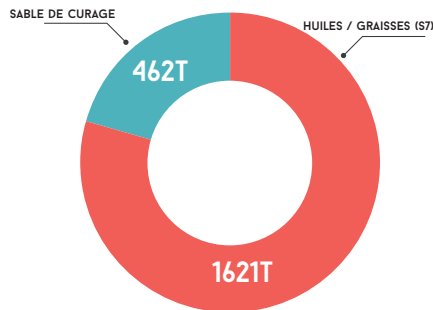
Quant aux graisses, elles sont collectées dans un circuit spécifique par des sociétés de vidangeurs. Elles sont ensuite épaissies sur le site de l'usine de dépollution au moyen de bennes spécifiques, de 2 à 3,5 fois leurs concentrations initiales avant d'être expédiées dans une filière de traitement adaptée. Ce traitement sur filière parallèle permet d'éviter une surcharge des installations de pré-traitement de l'usine de dépollution.

04.

ASSAINISSEMENT

EVOLUTION PLURIANNUELLE DES TONNAGES DES PRODUITS EXTÉRIEURS :

SOUS-PRODUITS APPORTÉS	QUANTITÉ ANNUELLE BRUTE (TONNES)	PRÉCISIONS : ORIGINE DES APPORTS, TRAITEMENT ÉVENTUEL ...
Sables de curage	462	camions hydrocureurs
Huiles / graisses (S7)	1 621	camions vidangeurs



QUALITÉ DU REJET

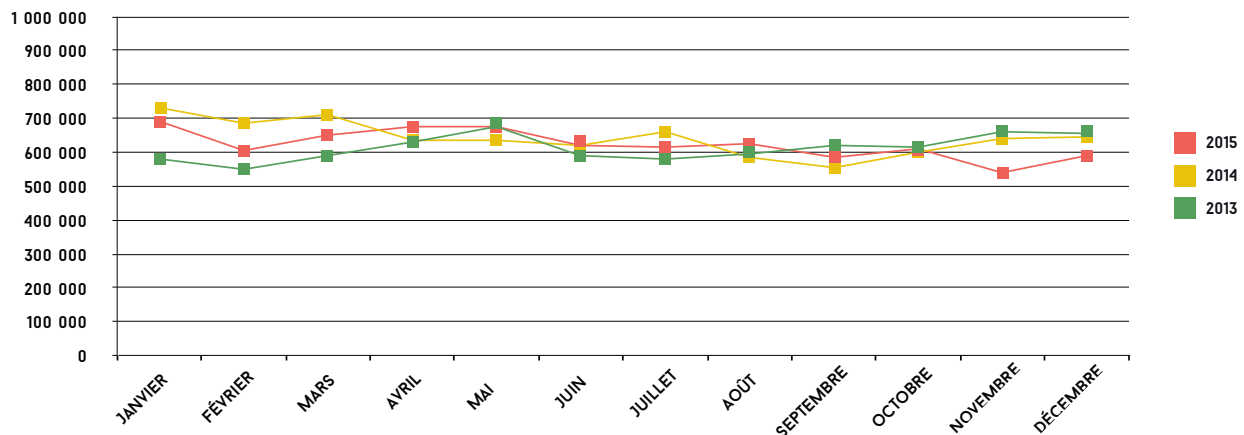
L'arrêté préfectoral du 8 juillet 2013 précise les normes applicables aux rejets de l'UDEP de Chambéry métropole.

Les résultats de 2015 montrent une nouvelle amélioration des résultats par rapport à ceux de 2014, avec une baisse des concentrations moyennes annuelles sur les différents paramètres du rejet.

LES CONSOMMABLES

La consommation électrique 2015 est en légère baisse par rapport à 2014.

2015 est la 1^{ère} année complète de production d'électricité à base de biogaz (cogénération). 3 517 729 kWh ont été produits pour une **CONSOMMATION ÉLECTRIQUE**



recette d'environ 580 000 €. Cela représente 48% de la consommation d'électricité du site.

En 2015, le contrat en alimentation électrique avec EDF a été modifié et le choix a été fait de prendre l'option énergie renouvelable (à chaque MWh consommé, EDF s'engage à reverser 1€ pour le financement de la construction d'installations d'énergie verte en France).

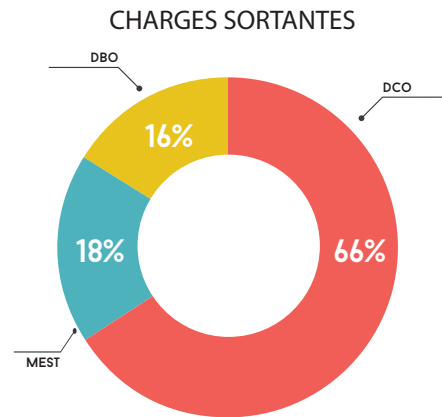
La consommation de réactifs de la filière eau n'a pas augmenté en 2015, conséquence d'un suivi plus fin au niveau du pré-traitement. Les nouvelles filières de désodorisation et de traitement des boues ont été mises en service en août 2013.

POLLUTION ÉLIMINÉE À L'USINE D'ÉPURATION

En 2015, les quantités de pollution éliminées sont pratiquement similaires à celles de 2014.

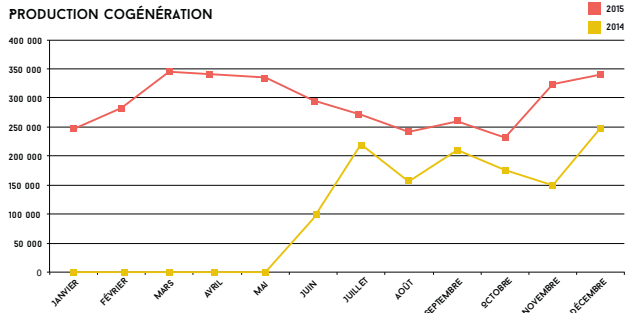
Charges sortantes :

- Flux MEST : 196 662 kg,
- Flux DBO : 165 212 kg,
- Flux DCO : 707 137 kg.



PERFORMANCES ÉPURATOIRES À L'USINE D'ÉPURATION

Les rendements épuratoires 2015 évoluent très peu par rapport à ceux de 2014.



LES SOUS-PRODUITS DE L'ASSAINISSEMENT

L'élimination des boues d'épuration

Suite au démarrage de la nouvelle filière de traitement des boues en août 2013, le service exploitation de l'usine d'épuration assure l'ensemble des opérations d'épaississement, de digestion, de centrifugation et de stockage avant transfert des boues à l'UIOM de Savoie Déchets où elles sont incinérées avec les ordures ménagères.

En 2015, 104 767 m³ de boues (primaires et biologiques) ont été produites. En sortie de filière boues après traitement, il restait 3 424 tonnes de matières sèches, qui ont été transférées vers l'unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets pour être éliminées par incinération.

Pré-épaississement des boues primaires

Les boues issues du traitement biologique des eaux sont pré-épaissies sur des tambours d'égouttage avant d'être mélangées aux boues issues du traitement physico-chimique.

Digestion des boues produites

2 digesteurs de 3 900 m³ permettent d'assurer une fermentation anaérobie des boues et transforment la matière organique des boues en biogaz (66% CH₄ – 33% CO₂ – 1% impuretés). Une partie du biogaz est ensuite valorisée dans une chaudière pour maintenir en température le digesteur, l'excédent est brûlé en torchère.

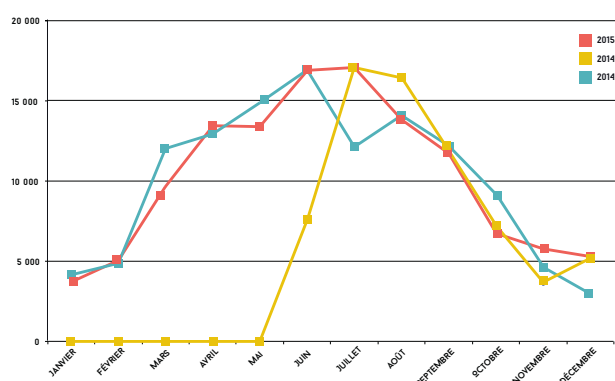
Centrifugation des boues

3 centrifugeuses effectuent une déshydratation des boues à 20% de siccité. Les boues ainsi produites sont stockées dans un silo avant transfert par pompe à l'UVE de Savoie Déchets.

Incinération des boues

L'élimination des boues à 20% de siccité est réalisée par incinération dans les tours IBISOC des trois lignes d'incinération de l'UVE de Savoie Déchets.

PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE



Les boues sont injectées à contre-courant dans la veine des gaz d'incinération avec un air de barrage pour les brumiser. L'eau dans les boues participe à la baisse de la température des gaz et l'urée comprise dans les boues permet le traitement des NO_x des fumées d'incinération par réduction non catalytique.

Les résidus de cette incinération sont les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères) qui sont envoyés en enfouissement (CET de Classe I) ou en valorisation (comblement de galeries de mines de sels en Allemagne).

Les boues produites sont liées à la pollution éliminée à l'usine de dépollution. Le démarrage en août 2013 de la nouvelle filière de digestion permet un abattement de la quantité de boues envoyée vers l'UIOM qui est en baisse en 2013.

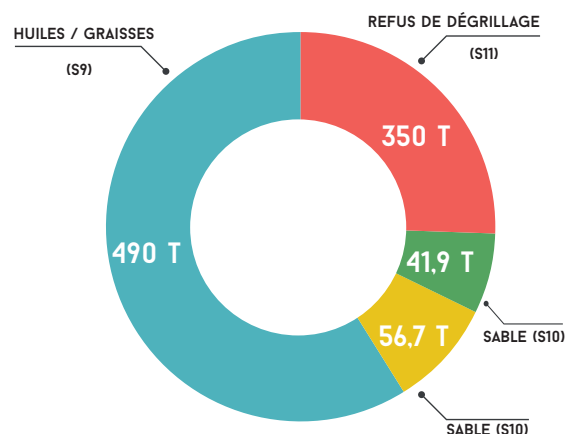
L'ÉLIMINATION DES AUTRES SOUS-PRODUITS DE L'ASSAINISSEMENT

Les autres sous-produits de l'assainissement sont :

- les sables,
- les refus de dégrillage,
- les graisses épaissies,
- les refus du traitement des produits de curage de réseaux depuis 2013.

Depuis le démarrage des nouvelles installations de traitement des sables, ces derniers sont aujourd'hui valorisables et n'ont plus à être évacués en CET de Classe 2. Seuls les sables non valorisables produits avant août 2013 ont été exportés, ceux produits depuis ont servi aux besoins sur le chantier de modernisation de l'UDEP.

ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DES TONNAGES DE CES SOUS-PRODUITS



04.

ASSAINISSEMENT

LABORATOIRE D'ANALYSES

Les analyses sur les eaux usées et les boues résiduaires sont réalisées pour la plupart 5 jours sur 7. Les principaux points de prélèvements, pour des échantillons représentatifs de 24 heures de fonctionnement, sont les suivants :

- entrée du réseau des eaux usées par temps sec,
- entrée du réseau des eaux excédentaires par temps de pluie,
- entrée des matières de vidange,
- sortie des décanteurs lamellaires,
- by-pass à la Leysse,
- sortie traitement biologique,
- sortie by-pass traitement biologique.

D'autres analyses sont effectuées sur les petites stations d'épuration, les matières extérieures dépotées à l'UDEP de Chambéry métropole ainsi que sur les sous-produits de l'assainissement. La prise en charge de l'exploitation de la station de La Féclaz Les Déserts a entraîné des analyses supplémentaires au laboratoire.



Cette activité se traduit en 2015 par :

- 1 357 analyses sur la filière eau,
- 9 174 analyses sur la filière boue,
- 1 095 analyses sur les petites stations d'épuration,
- 181 sur Les Déserts,
- 1 328 analyses sur les matières extérieures.

Le rôle du laboratoire chargé de l'autocontrôle est très important puisqu'il permet :

- de réaliser les réglages optimaux de fonctionnement des installations de traitement des eaux, des boues, en fonction des paramètres mesurés quotidiennement en différents endroits de l'usine d'épuration,
- de valoriser les résultats de dépollution par la prime à l'épuration de l'Agence de l'eau.

STEP DE CURIENNE

Les réseaux d'assainissement collectif de la commune de Curienne (Chef-lieu) sont raccordés à la station d'épuration de Curienne, de capacité de traitement 500 équivalents habitants et de type « filtres plantés de roseaux » (surface utilisée : 2,45 m²/habitant) ; elle a été mise en service en 1993.

Elle comporte les bassins suivants :

- 1^{er} étage à écoulement semi-vertical divisé en 5 casiers (dont un non planté) alimenté en continu (pas de bâchées) (50 x 40 m² de bassins),
- 2^{ème} étage à écoulement horizontal (1 bassin de 600 m²),
- 3^{ème} étage à écoulement horizontal (1 bassin de 500 m²).

Les rendements d'épuration sont très bons, du même ordre que ceux des années précédentes.

STEP LA THUILE

Les réseaux d'assainissement collectif de la commune sont raccordés à la station d'épuration de La Thuile, de capacité de traitement 150 équivalents habitants et de type « lit bactérien faible charge », mise en service en 1995.

L'exploitation de cette station a été transférée au Service Traitement des Eaux de Chambéry métropole en 2007. Les campagnes d'analyses réalisées en 2009 révèlent des difficultés de fonctionnement. Les analyses réalisées préalablement étaient effectuées sur échantillons filtrés. Une étude visant à déterminer les modifications nécessaires a été réalisée en 2011 et conclut à la nécessité de réaliser de nouveaux équipements de traitement.

Le projet a été finalisé en 2015 et un dossier de demande de subvention présenté pour une réalisation en prévision 2016.

STEP DE MORION

Les réseaux d'assainissement collectif du hameau de Morion de la commune de La Thuile sont raccordés à la station d'épuration de Morion, de capacité de traitement 60 équivalents habitants et de type « filtres plantés de roseaux » (surface utilisée : 2 m²/habitants).

Cette station a été mise en service en juin 2014 et les premières analyses effectuées montrent de très bons rendements épuratoires.

STEP DE CHALLOT EST

Les réseaux d'assainissement collectif du hameau de Chalot Est de la commune de Chambéry sont reliés à la STEP de Chalot Est d'une capacité de traitement 65 équivalents habitants et de type « filtres plantés de roseaux » (surface utilisée : 2 m²/habitant).

Cette station a été mise en service en octobre 2008. En 2011, suite à un problème de colmatage, les sables du 2nd étage de traitement ont été changés. Les rendements épuratoires 2015 sont en augmentation.

STEP DE CHALLOT OUEST

Les réseaux d'assainissement collectif du hameau de Chalot Ouest de la commune de Chambéry sont reliés à la STEP de Chalot Ouest, d'une capacité de traitement 40 équivalents habitants et de type « filtres plantés de roseaux » (surface utilisée : 2 m²/habitant).

Cette station a été mise en service en octobre 2008. Les sables du 2nd étage de traitement ont été changés en 2012 comme pour la STEP de Chalot Est en 2011. Les rendements épuratoires 2015 sont en augmentation.

STEP DE THOIRY

Les réseaux d'assainissement collectif de la commune sont raccordés à la station d'épuration de Thoiry, de capacité de traitement 365 équivalents habitants et de type « filtres plantés de roseaux » (surface utilisée : 1,6 m²/habitant).

Cette station a été mise en service en octobre 2008 et les premières analyses effectuées montrent de bons rendements épuratoires.

STEP DE LA FÉCLAZ

La STEP de La Féclaz est exploitée par le service des eaux depuis le mois d'avril 2015.

Points forts :

La prise en main de l'exploitation par les pôles assainissement et expertise performance depuis avril 2015.

Points sensibles :

La gestion de l'extraction des boues en période hivernale étant donné la distance de déplacement pour l'équipe d'exploitation et l'augmentation de charge due à l'activité touristique.

Programme d'amélioration :

Essai de mise en place d'un traitement par injection de bactéries pour diminuer le volume de graisse produit par la station.

Les réseaux d'assainissement collectif de la commune de Les Déserts sont raccordés à la STEP de La Féclaz pour les habitations situées sur la station touristique. Les analyses effectuées montrent de bons rendements épuratoires.

DES ÉQUIPES TECHNIQUES MOBILISÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'activité se répartit sur 33 agents encadrement compris.

Les activités d'exploitation et de maintenance s'exercent sur l'usine de dépollution (UDEP), les 32 postes de relèvement (PR) des eaux

PRÉLÈVEMENTS INSTANTANÉS

	conformité %	rendement %
CHALLOT EST		
MEST	100	90,4
DBO	100	95,9
DCO	100	88,6
CHALLOT OUEST		
MEST	100	92,9
DBO	100	97,8
DCO	100	92,1
CURIENNE		
MEST	100	91,4
DBO	100	94,1
DCO	100	86,5
LA THUILE		
MEST	83	72,2
DBO	91,6	87,7
DCO	91,6	76
MORION		
MEST	100	97,3
DBO	100	99,4
DCO	100	98,3
THOIRY		
MEST	100	90,7
DBO	100	96,7
DCO	100	90,7
LA FÉCLAZ	DONNEES NON DISPONIBLES	

usées dont 25 font l'objet d'une autosurveillance et sur 5 petites stations d'épuration (STEP) : Curienne, La Thuile, Thoiry, Challo Est et Challo Ouest à Chambéry.

Le laboratoire a réalisé les analyses des eaux usées sur 260 journées d'analyses complètes sur l'UDEP, 11 sur la Féclaz-Les Déserts, 66 sur les 5 petites STEP et 365 sur les boues, conformément au programme de l'autosurveillance des installations de traitement.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

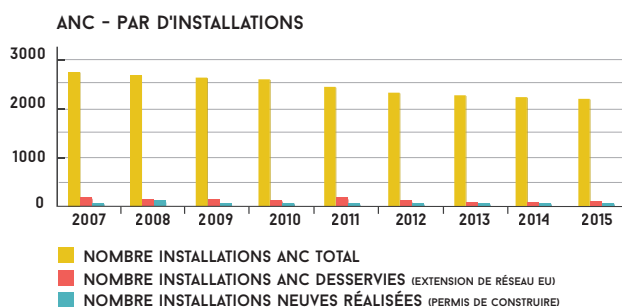
Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif, créé en décembre 2005, a pour compétences :

- le contrôle de conception et de réalisation des installations d'assainissement non collectif,
- le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des ouvrages,
- la prestation d'entretien des ouvrages,
- la prestation de réhabilitation des ouvrages,
- le contrôle de conformité lors des ventes.

Le nombre total d'installations en assainissement non collectif sur Chambéry métropole est de 2 247 fin 2015, dont :

- 1 937 installations zonées en assainissement non collectif,
- 310 installations zonées en assainissement collectif (desserte par le réseau public d'eaux usées envisagée à échéance 2014-2015).

En 2015, 54 installations ont été desservies par une extension du réseau public d'eaux usées et 12 installations nouvelles en ANC ont été réalisées (dans le cadre de permis de construire).



04.

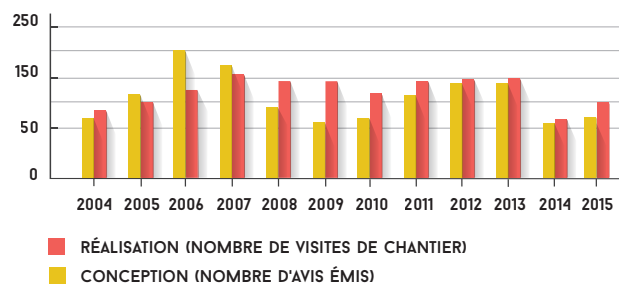
ASSAINISSEMENT

CONTRÔLE DE CONCEPTION ET DE RÉALISATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il s'agit du contrôle de conception (avis sur CU et PC) et de réalisation (visites de chantier). Pour 2015, le nombre de contrôle de conception s'élève à 69, et ceux d'exécution des travaux à 99 (ce nombre de déplacement compte aussi les déplacements pour les travaux de réhabilitation), soient au total 168 contrôles.

Evolution des contrôles dans les 10 dernières années :

ANC - CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NEUVES



CONTRÔLE PÉRIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DES OUVRAGES

Le contrôle de bon fonctionnement et d'Entretien consiste à vérifier que :

- le fonctionnement des ouvrages est satisfaisant, qu'il n'entraîne pas de pollution des eaux ou du milieu aquatique, ne porte pas atteinte à la santé publique et n'entraîne pas d'inconvénient de voisinage
- l'entretien des ouvrages a été effectué, et les matières de vidange correctement éliminées.

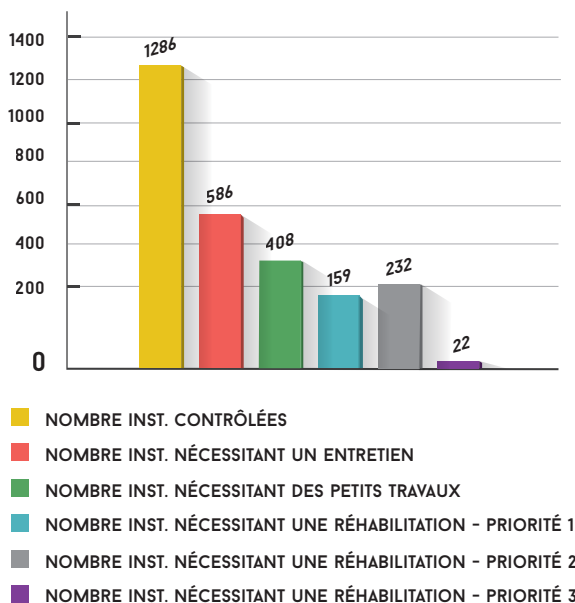
En 2015, une réflexion est en cours sur la mise en œuvre des contrôles. De ce fait, aucun contrôle sur le terrain n'a été entrepris.

PRIORITÉ 1 : Installation inexistante ou dysfonctionnements majeurs.

PRIORITÉ 2 : Simples dysfonctionnements : traitement non suffisant avant rejet au milieu naturel, ou le puits d'infiltration est équipé d'une surverse pouvant engendrer occasionnellement ou fréquemment des rejets non conformes, ou le puits d'infiltration est colmaté et génère des résurgences.

PRIORITÉ 3 : Installations présentant des dysfonctionnements : (cas 1b ou cas n°2). Cependant elles seront à moyen terme (moins de 5 ans) raccordées au réseau public d'assainissement.

BILAN DU CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT DEPUIS FIN 2007



Les installations nécessitant une réhabilitation sont classées par ordre de priorité, pour les opérations groupées de réhabilitation qui sont lancées (cf. paragraphe réhabilitation).

PRESTATION D'ENTRETIEN DES OUVRAGES

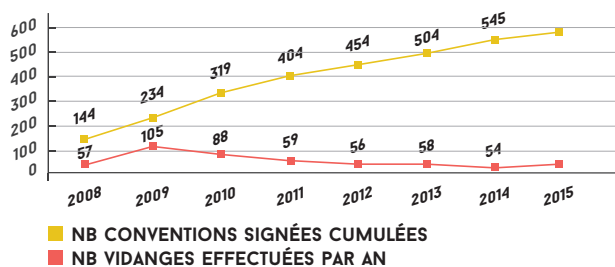
Dans le cadre de la compétence « entretien des installations d'assainissement non collectif », décidée par les élus de Chambéry métropole lors de la création du SPANC, il est proposé aux usagers qui le souhaitent une prestation d'entretien de leurs ouvrages (principalement la vidange de la fosse).

Cette prestation est opérationnelle depuis le 1^{er} juillet 2008. En 2015 le marché de vidange a été renouvelé. Après consultation, une seule entreprise pour l'ensemble du territoire a été retenue, il s'agit de la société ORTEC ENVIRONNEMENT.

3 types de prestations sont disponibles pour l'utilisateur :

- La vidange ponctuelle de son installation réalisée dans le cadre de tournée regroupée a plusieurs usagers : délai d'intervention maximum 10 mois, en moyenne 2 tournées sont réalisées chaque année,
- La vidange ponctuelle de son installation réalisée hors tournée : délai d'intervention de maximum 3 semaines,
- La vidange définitive avant raccordement de son installation : délai d'intervention maximum 10 mois, en moyenne 2 tournées sont réalisées chaque année.

PRESTATION D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS ANC



PRESTATION DE RÉHABILITATION DES OUVRAGES

Suite aux contrôles périodiques réalisés, les installations diagnostiquées peuvent nécessiter des travaux de réhabilitation si elles présentent des risques pour la salubrité ou pour l'environnement. Il s'agit pour la plupart de problèmes de rejets directs avec absence de traitement.

Chambéry métropole propose un accompagnement aux usagers concernés selon la méthodologie suivante :

- Réalisation d'études de faisabilité groupées sous Maîtrise d'Ouvrage Chambéry métropole,
- travaux réalisés par la suite sous maîtrise d'ouvrage privée (usagers), avec appui technique du SPANC (aide financière de l'Agence de l'Eau RMC et reversée aux usagers).

Une première opération de réhabilitation avait été lancée en 2009-2010, une deuxième opération a été lancée fin 2011 (les 2 opérations sont toujours en cours aujourd'hui).

Une troisième opération a été lancée fin 2014, 2 réunions publiques ont été organisées en avril 2015, elles ont permis de rassembler 42 conventions pour la prestation d'étude de faisabilité.

Les études, réalisées par le groupement de bureaux d'études DAEC/LABEL'EAU, sont terminées, et ont été envoyées aux usagers.

3^{ÈME} OPÉRATION DE RÉHABILITATION (2015 - 2016)

phase étude	Listing installations	Choix du prestataire (marché)	Réunion publique démarrage	Conventions de prestation d'étude	Réalisation études
	123 installations	Fin 2014 DAEC / ALP'EPUR	Avril 2015	Mi juin 2015 - 42 installations	Juillet - novembre 2015
Phase travaux				Convention de mandat / aides avril 2016	Travaux réhabilitation Délai 2 ou 4 ans

1^{ÈRE} OPÉRATION DE RÉHABILITATION (2010 - 2011)

phase étude	Listing installations	Choix du prestataire (marché)	Réunion publique démarrage	Conventions de prestation d'étude	Réalisation études
	111 installations	Fin 2009 DAEC	Juillet 2010	Fin août 2010 - 44 installations	Septembre 2010 - janvier 2011
Phase travaux				Convention de mandat / aides Juillet 2011 34 installations = 30% du public visé	Travaux réhabilitation Délai 2 ou 4 ans 25 installations réhabilitées fin 2015

2^{ÈME} OPÉRATION DE RÉHABILITATION (2012 - 2013)

phase étude	Listing installations	Choix du prestataire (marché)	Réunion publique démarrage	Conventions de prestation d'étude	Réalisation études
	104 installations	Fin 2011 DAEC / ALP'EPUR	Avril 2012	Fin mai - 31 installations	Juillet - octobre 2012
Phase travaux				Convention de mandat / aides Février 2013 25 installations = 23% du public visé	Travaux réhabilitation Délai 2 ou 4 ans 14 installations réhabilitées fin 2015

LES INDICATEURS FINANCIERS

PRIX DE L'EAU

La tarification est composée :

- d'une partie fixe appelée « abonnement » dont l'objet est de couvrir notamment les frais de location du compteur et les frais de gestion des branchements publics,
- d'une partie proportionnelle correspondant au coût du service rendu, appliquant au volume d'eau consommé le tarif unitaire de l'eau (production et distribution) et de l'assainissement (collecte et traitement).

L'ensemble des tarifs a été voté par l'assemblée délibérante de Chambéry métropole lors de sa séance du 16 décembre 2015 et traduit dans les délibérations suivantes :

- Tarifs 2016 - Eau et assainissement n° 154-15 C,
- Tarifs 2016 - Service public d'assainissement non collectif n° 155-15 C,
- Tarifs 2016 - Eau et assainissement - Clients extérieurs n° 156-15 C,
- Tarifs 2016 - Prestations effectuées par le service des eaux n° 157-15 C,
- Tarifs 2016 - Participation pour le financement de l'assainissement collectif n° 158-15 C),

S'y ajoute les différentes taxes fixées et perçues par l'Agence de l'Eau, et reversées en intégralité à celle-ci (lutte contre la pollution, modernisation des réseaux de collecte et redevance prélèvement).

Le principe de la facturation au prorata temporis est appliqué.

LES ÉVOLUTIONS DES COMPOSANTES

Les tarifs de l'eau potable et des eaux usées comportent deux tranches tarifaires avec en 2015 :

- Les 15 premiers mètres cubes consommés sur l'année sont facturés à 0,890 € HT/m³ pour l'eau potable et 0,855 € HT/m³ pour les eaux usées. Ces tarifs sont inférieurs aux tarifs d'équilibre budgétaire dans l'hypothèse d'un tarif unique. Ils servent à compenser autant que faire se peut l'incidence de la mise en place des abonnements sur la facture des petits consommateurs.
- La consommation annuelle au-delà de 15 m³ est facturée au tarif de seconde tranche, soit 1,444 € HT/m³ pour l'eau potable et 1,388 € HT/m³ pour les eaux usées.

Le taux de la redevance « Lutte contre la pollution domestique » passe de 0,28 € HT/m³ en 2014 à 0,29€ HT/m³ en 2015. Celui de la redevance « Modernisation des réseaux de collecte » est à 0,155€ HT/m³. Ces deux taux sont notifiés par l'Agence de l'eau.

COMPARAISON

Pour rendre en partie homogène la comparaison des tarifs, l'INSEE, la Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) et l'Observatoire National de l'Eau ont retenu le calcul du tarif réel à partir d'une consommation de 120 m³, qui représente la consommation moyenne annuelle d'un ménage constitué de 4 personnes (2 adultes et 2 enfants).

	2013	2014	2015	2016
Montant HT eau potable	176,15	181,395	185,63	190,45
Montant HT eaux usées	166,255	168,725	173,205	177,61
Redevances et taxes	84,6429	72,033525	74,13245	74,99755
Prix de l'eau au m³	3,559 €	3,518 €	3,608 €	3,692 €

GLOSSAIRE

A	CALB Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget	DCO Demande Chimique en Oxygène
ATEX ATmosphères EXplosibles	CGCT Code Général des Collectivités Territoriales	DICT Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux
C	D	DO Déversoir d'Orage
CACES Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité	DB05 Demande Biologique en oxygène sur 5 jours	DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

COMPOSANTES DU PRIX DE L'EAU

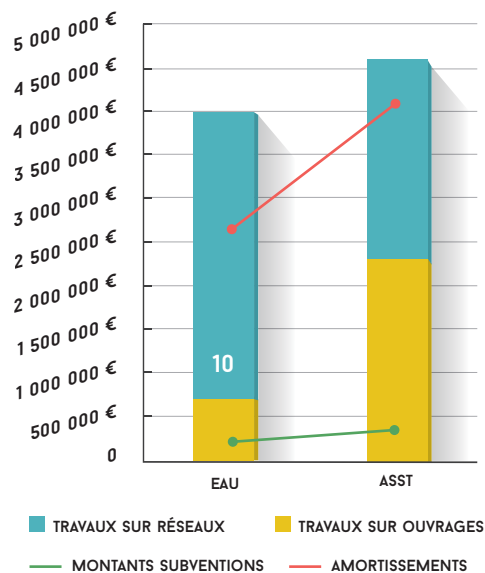
ÉVOLUTION D'UNE FACTURE D'EAU D'UNE CONSOMMATION MOYENNE DE 120 M³

TARIF EAU	AU 1 ^{ER} JANVIER 2013		Evolution 2014/2013	AU 1 ^{ER} JANVIER 2014		Evolution 2015/2014	AU 1 ^{ER} JANVIER 2015		Evolution 2016/2015	AU 1 ^{ER} JANVIER 2016	
	€/m ³	Pour 120 m ³		€/m ³	Pour 120 m ³		€/m ³	Pour 120 m ³		€/m ³	Pour 120 m ³
Location de compteur/an		18,74 €	5,0%		19,68 €	5,0%		20,66 €	5,0%		21,70 €
Abonnement eau potable		12,10 €	10,0%		13,31 €	10,0%		14,64 €	5,0%		15,37 €
Abonnement eaux usées											
Fourniture d'eau potable											
Fourniture d'eau potable < 15 m ³	0,890 €	13,350 €	0,0%	0,890 €	13,350 €	0,0%	0,890 €	13,350 €	0,0%	0,890 €	13,350 €
Fourniture d'eau potable > 15 m ³	1,372 €	144,060 €	3,0%	1,413 €	148,365 €	2,2%	1,444 €	151,620 €	2,5%	1,480 €	155,400 €
Eaux usées											
Eaux usées < 15 m ³	0,855 €	12,825 €	0,0%	0,855 €	12,825 €	0,0%	0,855 €	12,825 €	0,0%	0,855 €	12,825 €
Eaux usées > 15 m ³	1,346 €	141,330 €	0,9%	1,358 €	142,590 €	2,2%	1,388 €	145,740 €	2,5%	1,423 €	149,415 €
Sous-total 1 Pour le compte du service des Eaux pour 120 m³	2,853 €	342,405 €	2,3%	2,918 €	350,120 €	2,5%	2,990 €	358,835 €	2,6%	3,067 €	368,06 €
Redevances Agence de l'Eau											
Prélèvement	0,068 €	8,16 €	0,0%	0,068 €	8,16 €	0,0%	0,068 €	8,16 €	0,0%	0,068 €	8,16 €
Pollution domestique	0,28 €	33,60 €	0,0%	0,28 €	33,60 €	3,6%	0,29 €	34,80 €	0,0%	0,29 €	34,80 €
Modernisation des réseaux de collecte	0,15 €	18,00 €	0,0%	0,15 €	18,00 €	3,3%	0,155 €	18,60 €	3,2%	0,160 €	19,20 €
Sous-total 2	0,498 €	59,76 €	0,0%	0,498 €	59,76 €	3,0%	0,513 €	61,56 €	1,0%	0,518 €	62,16 €
Pour le compte de tiers pour 120 m³	3,351 €	402,165 €	1,9%	3,416 €	409,880 €	2,6%	3,503 €	420,395 €	2,3%	3,585 €	430,220 €
Total H.T.											
TVA 5,5% sur l'eau potable		11,99 €			12,27 €			12,57 €			12,84 €
TVA 7% sur les eaux usées		12,898 €									
TVA 10% sur les eaux usées					18,673 €			19,181 €			19,681 €
Total TVA	0,207 €	24,883 €		0,258 €	30,946 €		0,265 €	31,753 €		0,271 €	32,519 €
Total T.T.C.		427,048 €	3,1%		440,826 €	2,5%		452,148 €	2,3%		462,74 €
Prix moyen au m³ pour 120 m³		3,56 €	3,1%		3,67 €	2,5%		3,77 €	2,3%		3,86 €

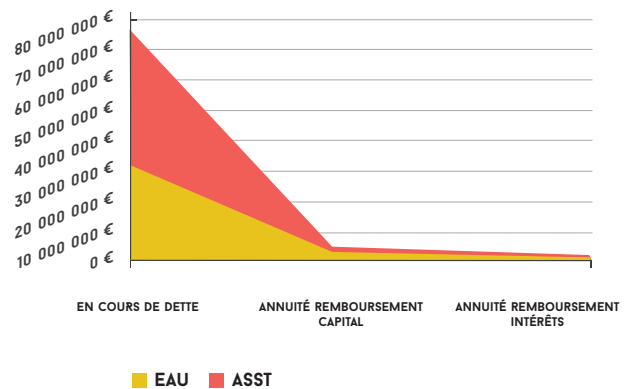
Ainsi, la facture pour une consommation moyenne de 120 m³ augmente de 2,5% entre 2014 et 2015 (rappel 2013/2014 = 3,1%).

AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

2015 MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGÉS



ENCOURS DE DETTE ET ANNUITÉ DE REMBOURSEMENT



DT Déclaration de projet de Travaux
DUER Document Unique d'Évaluation des Risques

E
EPI Équipements de Protection Individuelle
ERDF Électricité Réseau Distribution France
F
FCO Formation Continue Obligatoire

G
GRDF Gaz Réseau Distribution France

M
MES Matière En Suspension

P
PLU Plan Local d'Urbanisme
PRE/PFAC Participation pour Raccordement à

l'Égout / Participation Financière à l'Assainissement Collectif

S
SPANC Service Public d'Assainissement Non Collectif

U
UDEP Usine de DÉPollution

Barberaz
Barby
Bassens
Challes-les-Eaux
Chambéry
Cognin
Curienne
Jacob-Bellecombette
La Motte-Servolex
La Ravoire
La Thuile
Les Déserts
Montagnole
Puygros
Saint-Alban-Leyse
Saint-Baldoph
Saint-Cassin
Saint-Jean-d'Arvey
Saint-Jeoire-Prieuré
Saint-Sulpice
Sonnaz
Thoiry
Vérel-Pragondran
Vimines

Chambéry métropole
Communauté d'agglomération

106, allée des Blachères
73026 Chambéry Cedex
Tél. : 04 79 96 86 00
Fax : 04 79 96 86 01

www.chambery-metropole.fr